



PEDT-PlanMercredi 2021-2024

Projet Éducatif De Territoire

*« Accompagner et encourager l'ambition des enfants
et des jeunes vers un parcours de l'excellence »*

0-25 ans

*« Accompagner
et encourager
l'ambition
des enfants
et des jeunes
vers un parcours
de l'excellence »*

Introduction

La ville de Saint-Priest, membre de l'Association internationale des Villes Educatrices, est engagée depuis 2015 dans une démarche de Plan Educatif de territoire avec un souci de mise en cohérence des différents temps de l'enfant tout au long de la journée durant l'ensemble de la semaine.

En 2015, la collectivité a signé un projet éducatif de territoire (PEDT) pour une période de trois ans (2015-2018). Le constat partagé faisait état :

- D'une superposition des dispositifs éducatifs sur le territoire communal

- Du manque d'un outil de pilotage, de concertation et d'évaluation inter-partenaire.

Initié par la réforme des rythmes scolaires, le précédent PEDT 2015-2018 visait à mettre en cohérence les aménagements des différents temps/activités de l'enfant, des temps scolaires et périscolaires afin d'assurer une complémentarité pertinente des temps éducatifs. Il était une première étape formalisant la volonté de la commune de positionner le domaine éducatif au centre de ses priorités, de mieux communiquer sur les actions portées par les différents acteurs et de créer davantage de liens entre les partenaires. Respectueuse de la loi et malgré de fortes difficultés organisationnelles, la Ville de Saint-Priest avait mis en œuvre les moyens permettant d'instaurer la semaine scolaire à quatre jours et demi. La ville s'est ainsi dotée de moyens financiers et humains permettant de répondre aux objectifs de créer une meilleure articulation entre les temps scolaires et périscolaire et de favoriser l'accès à des activités diverses afin de développer notamment la curiosité intellectuelle, de renforcer le plaisir d'apprendre.

En amont de l'écriture du PEDT 2018-2021, une démarche participative a été initiée tout au long de l'année scolaire 2017-2018. Les parents, les ATSEM, les enseignants, cinq équipements sociaux de proximité ainsi que les équipes enseignantes des 16 groupes scolaires (GS) ont été sollicités dans le cadre d'un questionnaire et lors de réunions portant sur une éventuelle modification du temps scolaire. Le résultat de cette concertation a fait apparaître une très forte majorité souhaitant le retour à la semaine de quatre jours associés à une pause méridienne de 2 heures.

Le bilan effectué au cours du PEDT 2015-2018 a laissé apparaître des axes d'amélioration dans la gestion des difficultés quotidiennes rencontrées dans le cadre des accueils périscolaires. Afin de résoudre les dysfonctionnements identifiés, la Ville s'est dotée de moyens humains supplémentaires pour renforcer les équipes de management et la coordination sur le terrain. La fonction de référent périscolaire a été pérennisée avec le retour de la semaine à 4 jours.

Le PEDT 2018-2021 a permis d'intégrer le PlanMercredi dans le cadre d'une semaine de 4 jours d'école et ainsi renforcer la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant (temps scolaire, périscolaire, extrascolaire) et donc d'approfondir le travail partenarial entre les acteurs éducatifs : parents, Education nationale, structures de proximité, service éducation et enfance-jeunesse de la Ville. Des temps d'échanges avec les partenaires ont fait ressortir l'envie d'un futur PEDT plus participatif et partagé dans l'écriture et sa mise en œuvre.

Suite à la fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en décembre 2019, la ville de Saint-Priest a signé en décembre 2020 une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf du Rhône. La CTG permet de définir un contrat politique d'engagement de décloisonnement de l'action sociale territoriale qui s'appuie sur un diagnostic partagé et un plan d'actions.

Les lignes directrices de la CTG sont :

- ▶ une optimisation des ressources du territoire pour renforcer la complémentarité des missions de la branche famille de la CAF et les politiques publiques de la Ville ;

- ▶ une rationalisation des instances partenariales existantes ;

- ▶ des modalités de financement simplifiées et harmonisées sur le territoire avec des versements directs aux gestionnaires ;

- ▶ La transversalité et la cohérence de l'existant en le valorisant, le rendant plus visible et lisible auprès des acteurs du territoire et des familles avant tout.

La CTG porte sur 8 thématiques qui sont: la Petite Enfance / l'Enfance / la Jeunesse / la Parentalité / l'Animation de la vie sociale / le Logement / l'Accès aux droits / l'Accompagnement social. Elles doivent être travaillées avec cohérence en favorisant la transversalité et l'optimisation

de l'existant. Pour mener la CTG et garantir le maillage transversal, le poste de coopérateur a été créé. Il est l'interface directe entre la Ville, la Caf et les partenaires du territoire et est directement rattaché au DGA (Directeur Générale Adjoint) Services à la population.

Le PEDT-PlanMercredi 2021-2024 est un outil de mise en œuvre des thématiques petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité et autres. En effet, le territoire de Saint-Priest est riche d'actions à destination du public 0-25 ans portées et co-portées par de multiples acteurs éducatifs. L'objectif premier de ce nouveau PEDT-PlanMercredi est de rendre plus cohérent, lisible et visible l'existant en renforçant le maillage partenarial et la transversalité notamment au sein des services de la Ville et du CCAS. De fait, le PEDT-PlanMercredi est coordonné par la coopératrice CTG et plus particulièrement co-porté par 3 services : Petite-Enfance, Éducation, Enfance-Jeunesse. En tenant compte de l'attente des partenaires et de la nécessité d'un travail transversal, la volonté de la ville est de co-construire et coconduire ce nouveau PEDT en proposant une démarche participative pour penser collectivement à une offre de parcours de l'enfant et du jeune sur les temps avant, pendant et après la scolarité. Pour formaliser sa volonté, la ville a fait le choix d'être accompagné par le bureau d'étude TRAJECTOIRES.

Le PEDT, projet éducatif de territoire, résume l'une des ambitions majeures de la politique éducative de la ville de Saint Priest.

Celle d'accompagner dans les meilleures conditions les enfants, adolescents puis jeunes adultes et leurs familles sur les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire. De les accompagner dans ces périodes déterminantes de leur vie personnelle.

Cet accompagnement est réalisé par de nombreux professionnels : équipes enseignantes, agents spécialisés des écoles, équipes médico-sociales, monde associatif... la liste n'est pas exhaustive. Leur travail aux côtés des familles nécessite d'être planifié, coordonné, adapté en permanence. C'est le rôle du PEDT de faire en sorte que l'ensemble des actions éducatives servent en permanence le bien-être des enfants, de favoriser leur réussite personnelle et scolaire afin de devenir des adultes autonomes et responsables.

Cette coordination doit être irriguée en permanence par trois valeurs, l'équité, la citoyenneté et l'éducation. L'équité qui porte cette valeur essentielle de justice, la citoyenneté comprend celles de solidarité, civisme et de civilité, et l'éducation qui donne l'indispensable socle de connaissance intellectuelle, culturelle et morale.

Saint Priest est historiquement riche de ses très nombreuses actions éducatives, le PEDT est l'occasion d'amplifier leur efficacité au service des enfants et de leurs familles.



Sommaire

Partie 1 – Diagnostic.....	page 7
> Le Territoire.....	page 8
> Données générales.....	page 8
> Politiques éducatives.....	page 11
> Le Public.....	page 12
> Petite enfance 0-6 ans.....	page 12
> Enfance 3-11 ans.....	page 14
> Jeunesse 12-25 ans.....	page 16
> Famille.....	page 21
> Acteurs et actions éducatives.....	page 22
> Petite enfance 0-6 ans.....	page 22
> Périscolaire / Direction de l'éducation 3-11 ans.....	page 23
> Offre d'accueil loisirs – plan Mercredi 3-11 ans.....	page 26
> La jeunesse 12-25 ans.....	page 29
> La direction des affaires culturelles.....	page 30
> Le service des sports.....	page 30
> Les structures de proximité.....	page 30
> Le CCAS.....	page 30
> La cuisine centrale.....	page 31
> Synthèse bilan PEDT-PlanMercredi 2018-2021.....	page 32
> Diagnostic partagé – Les Commissions PEDT.....	page 35
Partie 2 - 3 valeurs déclinées en 4 axes.....	page 39
> Les 3 valeurs.....	page 41
> 4 axes.....	page 42
Partie 3 - Une méthodologie partagée.....	page 49
> Une démarche collaborative.....	page 50
> Une Gouvernance de tous les acteurs éducatifs.....	page 56
> Les acteurs du PEDT.....	page 59
> Un plan de communication adapté et accessible à tous.....	page 62
Partie 4 – Évaluation.....	page 65
> Les critères.....	page 66
> La méthode.....	page 68
Annexes.....	page 71

Partie 1

Diagnostic

Les éléments de diagnostic présentés ci-après émanent de sources multiples :

- ▶ Analyses des besoins sociaux 2020 (CCAS de Saint-Priest) ;
- ▶ Diagnostic de territoire réalisé en 2020 pour la signature de la Convention territoriale Globale (Caf du Rhône et Ville de Saint-Priest) ;
- ▶ INSEE ;
- ▶ Rapports/diagnostics/Rapports d'activités réalisés par les services de la Ville.

// Données générales

La Ville de Saint-Priest située dans le département du Rhône, à l'est de la Métropole de Lyon comprend 46 207 habitants (population en 2017 – source INSEE) ce qui en fait la 5ème commune du département du Rhône et de la Métropole de Lyon en termes de population.

Saint-Priest est la 2ème commune la plus étendue de la Métropole lyonnaise : 3 000 hectares, ce qui en fait la 2ème ville la plus grande du Rhône, répartis de manière équilibrée en 3 pôles d'attractivité :

► 1/3 Urbain :

- Un réseau de transport développé : 1 ligne de tram, 1 gare reliée à la gare Perrache, un réseau de bus, des pistes cyclables
- Une implication forte de la collectivité pour la prévention de la délinquance avec en 2003 la mise en place d'un Contrat Local de Sécurité et prévention de la Délinquance (CLSPD). En 2019, le taux de délinquance (13,87%) était le plus bas de la métropole.
- Une offre de service, d'équipements et de commerces importants :
 - 6 équipements culturels : Pôle médiathèque / Théâtre Théo Argence / Conservatoire Municipal de musique et de théâtre / Cinéma le Scénario / Artothèque
 - 1 label « Ville active et sportive » grâce notamment aux 25 équipements sportifs : 7 gymnases / 5 stades / 2 piscines / 1 centre équestre / 2 skate-parc / 1 boulodrome / 1 mur d'escalade en plein air / 1 stand de tir à l'arc / 1 parcours santé / 1 salle de tennis de table / 1 salle de musculation-haltérophilie / 1 complexe de tennis
 - 24 Etablissements d'enseignement : 16 Groupes scolaires publics / 1 groupe scolaire privé / 4 collèges publics / 1 collège privé / 2 lycées / 1 université
 - 23 équipements de loisirs : 7 salles municipales / 1 espace de loisirs du fort / 3 centres sociaux / 1 MJC / 4 maisons de quartier / 9 centres de loisirs sans hébergement
 - 1 tissu associatif riche avec plus de 400 associations et 1 Maison des associations

► 1/3 Environnement :

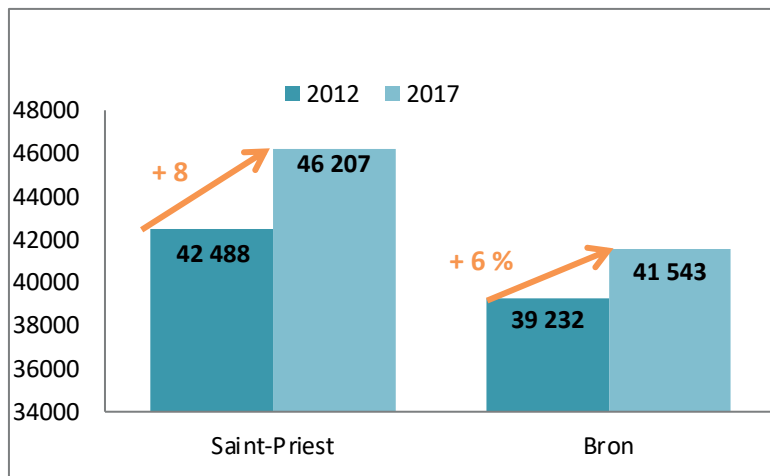
- 665 ha en zone agricole / 210 ha en zone naturelle
- 8 parcs et 22 squares
- 53 km de bandes cyclables
- Trophée du Verre catégorie « dynamisme » de la Métropole de Lyon / 1^{er} prix du concours de végétalisation des cours d'école / 7 GS labellisé E3D (Ecole engagée dans une démarche de développement durable)

► 1/3 Économique :

- 35 889 emplois salariés et non-salariés (au 01/01/2017 – évolution 2010 : +8%)
- 3 923 établissements actifs (au 31/12/2016) / 470 entreprises créées en 2017
- 35 % des actifs travaillent sur le territoire communal

La commune s'inscrit dans le dynamisme et l'attractivité de l'Est de l'agglomération par un projet global de développement de son territoire notamment tertiaire et résidentiel sur ces dix dernières années. C'est une collectivité attractive de la métropole avec une offre de service et de commerces importante ainsi qu'une vie associative et sportive riche concrétisée notamment par l'obtention du label « Ville active et sportive ».

Comparaison et évolution de la population entre la commune de Saint-Priest et la commune de Bron (source INSEE)

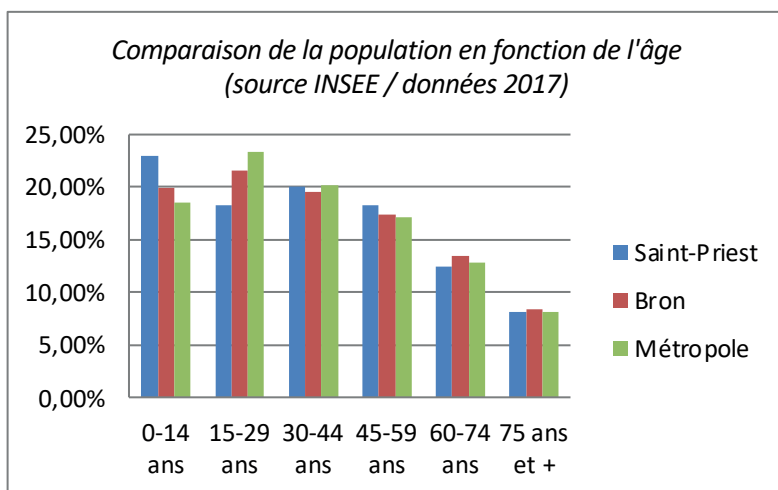


La population a augmenté de 8,7% depuis 2012, avec 51% de femmes et 49% d'hommes.

Le nombre d'habitants est en constante augmentation lié notamment à la construction de nouveaux logements et à l'attractivité du territoire.

► Un **projet urbain** important est en cours sur les QPV Bellevue/QVA Centre-ville depuis 2004 et jusqu'à 2030. Ce projet va créer **1 166 logements supplémentaires**. Ce projet urbain peut faire évoluer les caractéristiques démographiques, économiques et sociales du territoire. Une **vigilance est de mise sur l'évolution de la population, ses besoins et attentes pour adapter les offres de services sur le territoire et notamment en termes de politique éducative.**

Comparaison de la population en fonction de l'âge (source INSEE / données 2017)



La part d'habitant de 30 à 75 ans et plus est quasiment équivalente entre les trois territoires.

À contrario, on constate une nette différence pour :

■ Les **0-14 ans**, population bien plus importante sur la ville de Saint-Priest qui représente **23% des habitants** contre 20% et 18% pour Bron et la Métropole.

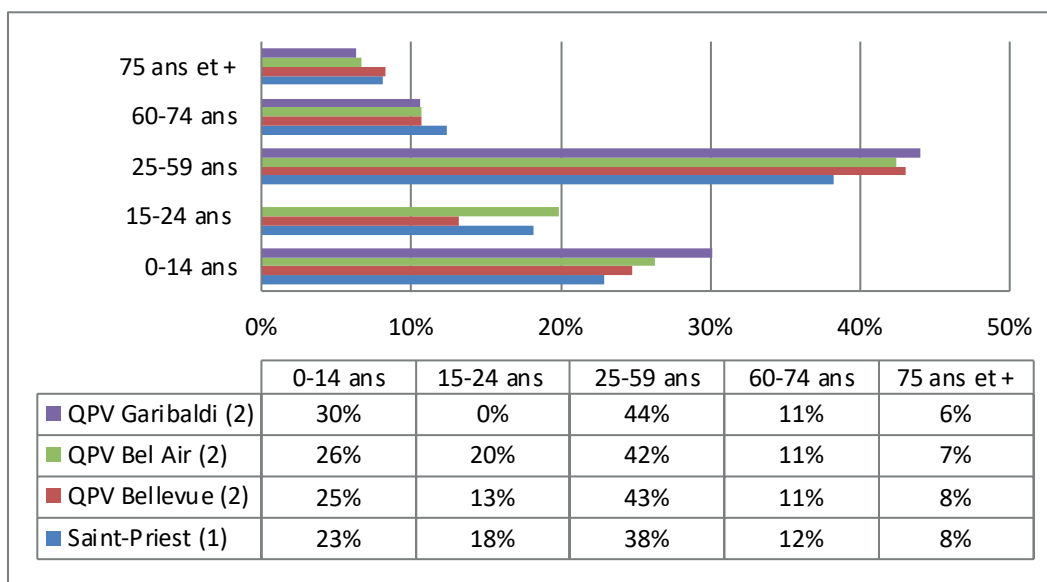
■ Les **15-29 ans**, sont moins nombreux sur la ville de Saint-Priest avec **18% de la population** contre 21% et 23% pour Bron et la Métropole.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, **la Ville de Saint-Priest compte :**

- **3 QPV** (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville) : Bel Air (Bel air 1 et 2 + Cordière + Braille) / Garibaldi (Résidence Garibaldi et Garennes) / Bellevue.
- **2 QVA** (Quartier en Veille Active) : Beauséjour et les secteurs Alpes/Ermitage/Diderot.

- ▶ **19 % des habitants** de Saint-Priest résident en géographie prioritaire, répartis sur **3 QPV**.
- ▶ **43 % des habitants** de Saint-Priest sont répartis sur les **3 QPV + 2 QVA**.

Répartition de la population par tranche d'âge par QPV
(INSEE 2017)

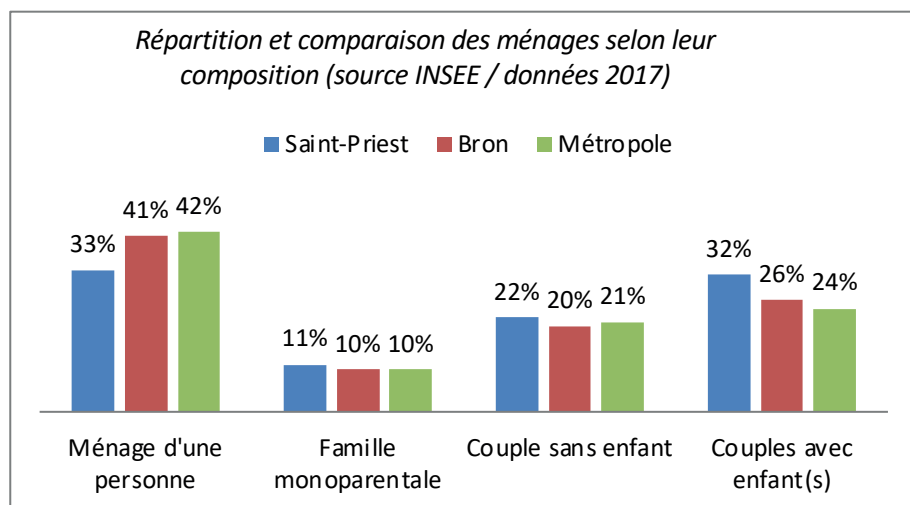


(1) sources: Insee, RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020

(2) population légale au 01/01/2016 en vigueur à compter du 01/01/2019 – Source rapport d'activité 2018 Ville de Saint-Priest
A noter => pour les 15-24 ans du QPV Garibaldi, il est noté 0% car la donnée n'est pas disponible.

Pour les QPV, on constate :

- ▶ Une **population très jeune**, petite enfance (0-3 ans) et Enfance (3-11 ans) très présente en particulier sur le quartier Garibaldi pour les 0-14 ans.
- ▶ La Jeunesse (15-24 ans) est aussi prépondérante mais reste représentative de la population jeune à l'échelle communale.



Nombre de Ménage en 2017

Saint-Priest => 18 723
Bron => 17 769
Métropole => 631 476

On constate que la Ville de Saint-Priest attire davantage les couples avec enfant (32%) que les personnes seules (33%, soit environ 10 points en dessous de Bron et la Métropole).

	Saint-Priest	QPV Bel Air	QPV Bellevue	QPV Garibaldi
Part ménage 1 personne	33 %	25 %	28 %	35 %
Part famille monoparentale	11 %	18 %	nd	18 %
Part ménage 5 personnes et plus	nd	18 %	21 %	14 %

► Les familles monoparentales davantage présentes dans les QPV.

// Politique Éducative

La population scolaire est très importante avec un nombre d'élève qui augmente chaque année.

	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 -2022
Nombre d'élèves (élémentaire + maternelle sauf École Privée Jeanne d'Arc + collèges publics et privés + lycées)	10 546	10 655	10658

Le territoire de Saint-Priest compte :

- 16 GS publics et 1 GS privé (en annexe plan du périmètre scolaire 2020)
- 4 Collèges Publics
- 2 lycées (général et professionnel)

En tenant compte de l'augmentation de la population, la collectivité engage des travaux de réhabilitation/ rénovation ainsi que la construction d'un nouveau GS dans le quartier de Revaision.

La Ville a développé une politique éducative qui s'articule autour de différents dispositifs portés par la commune et/ou co-construits, partagés et financés par l'Etat (DDCS, Education nationale, la Caf et l'Agence pour la Cohésion sociale et l'Égalité des chances (ACSE). Voici des exemples de dispositifs/ existants sur le territoire :

- Le Contrat Enfance Jeunesse - CEJ qui s'est terminé au 31/12/2019.
- Convention territoriale Globale - CTG 2020-2024 (partenariat avec la CAF)
- Le Contrat de Ville (Service politique de la Ville – Etat – Métropole)
- L'atelier Santé Ville et le Contrat local de Santé 2020-2024 (CCAS)
- Le Programme de Réussite Educative – PRE (CCAS)
- Le Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations (service politique de la Ville, CLSPD, Etat)
- Les VVV – Villes Vie vacances (service enfance-jeunesse, CSLPD, DDCS, Etat, Caf)
- Le Contrat local de Sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
- Le CLAS-REAAP (Direction de l'éducation, Caf)
- Le projet Educatif de territoire PEDT intégrant le PlanMercredi depuis 2018-2021 (service enfance-jeunesse, Direction de l'éducation).
- ...

Le public

Les 0-14 ans représentent 23% de la population en 2017 (INSEE). Cette tranche d'âge a augmenté de 17 % de 2012 à 2017. Elle est plus importante sur les quartiers politiques de la ville (QPV) :

- QPV Garibaldi = 30 %
- QPV Bel Air = 26 %
- QPV Bellevue = 25 %

// Petite enfance 0-6 ans

Les 0-3 ans sur Saint Priest en 2020 représentent 2 203 enfants. Une population en baisse depuis 2017, année qui marque une baisse de natalité au niveau national.

- ▶ - 8,3% entre 2017 et 2020. Cette baisse est moindre comparée à Bron -14.11% et la métropole - 9.23%

La population de cette tranche d'âge appartient à des familles qui se fragilisent :

- ▶ **14,12% vivent dans des familles monoparentales contre 11,11 % en 2017**
- ▶ **31,65% vivent dans des familles sous le seuil de pauvreté contre 30 % en 2017**

Indicateurs		2018	2017	2016	
Données générales	Nb de naissance	777	812	803	-3%
	Nb d'enfants de 0-3 ans	2 285	2 402	2 635	-15%
	Taux de couverture d'admissions en accueil régulier crèche (1)	60%	59%	68%	-13%
	Taux de couverture d'admissions en accueil d'urgence de crèche (2)	70%	83%	84%	-20%
	Nb d'enfants accueillis en crèche	1 385	1 345	1 227	11%
	Nb d'assistantes maternelles agréées en activité	211	255	261	-24%
	Nb d'enfants âgés de 0-3 ans accueillis par les assistantes maternelles agréées (3)	381	361	371	3%
	Nb d'enfants âgés de 0-3 ans en garde à domicile	13	17	17	-31%
	Nb d'enfants âgés de 0-3 ans scolarisés (4)	81	118	109	-35%
	Nb de familles accueillis dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité	334	338	380	-14%

(1) Taux de couverture Admission = nombre de demande d'enfants comparé au nombre d'enfant accueillis / exemple : en 2018, 975 demandes pour 609 enfants différents. Sur 609, 364 enfants sont entrés en crèche soit 60% et 40% demandes refusées.

(2) Le taux de couverture baisse de 20% mais cette baisse n'est pas significative. Le nombre de demande est stable par rapport aux années précédentes. La différence s'explique par le fait que les familles trouvent d'autres solutions d'urgences contrairement à 2018 où les familles ont maintenus leur demande. De fait le taux de refus est plus important et donc un taux de couverture d'admission moins élevés.

(3) Nombre d'enfants âgés de 0-3 ans vivants à Saint-Priest accueillis par les assistantes maternelles agréées de Saint-Priest et hors Saint-Priest.

(4) À noter que l'école est obligatoire à partir de 3 ans depuis la rentrée scolaire 2019. Nous n'avons pas assez de recul pour analyser la baisse du nombre d'enfants scolarisés.

Offre d'accueils collectifs

	Nb total de place			En moyenne Nb d'enfants en rotation sur 1 place			En moyenne Nb d'heures de berceau moyen		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
4 EAJE régie municipale	190	190	186	3,81	3,81	4,08	1 841	1 879	1 869
1 EAJE en DSP (1)	65	65	65	4,45	4,22	3,82	2 059	2 013	1 977
Crèches en marchés publics de prestation 7 en 2018 / 5 en 2017-2016	115	103	103	4,67	4,83	3,62	1 984	2 294	1 207
TOTAL	370	358	354	4,31	4,29	3,84	5 884	6186	5053
	+ 4%			+ 11%			+ 14%		

(1) DSP = Délégation de Service Publique

En 2022

- 624 places en crèches dont 405 municipales
- 1 189 enfants accueillis

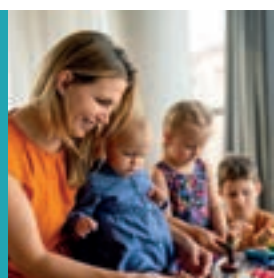
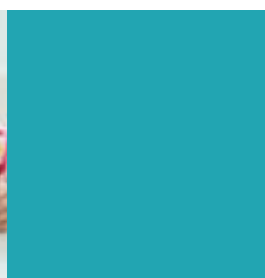
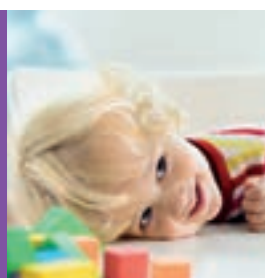
► On constate que le nombre d'enfant de 0-3 ans a diminué de 15 % entre 2016 et 2018, mais le niveau de demande est resté inchangé voir même a augmenté, ce qui explique l'augmentation du nombre de places d'accueil notamment.

Offre d'accueils individuels

	Nb d'assistantes maternelles utilisatrices du RPE			Taux de fréquentation des assistantes maternelles agréées		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
3 Relais Petite Enfance (RPE)	269	216	250	78 %	64 %	76 %

► La demande des parents évolue sur le volume des contrats, mais aussi dans leur démarche de recherche de mode de garde. **Les parents privilégient l'accueil collectif au détriment des assistantes maternelles** (contraintes administratives, manque de souplesse, ...). La collectivité accompagne et soutient le développement des assistantes maternelles via les RPE (relais petite enfance). L'objectif est de revaloriser le travail, le rôle éducatif de l'assistante maternelle.

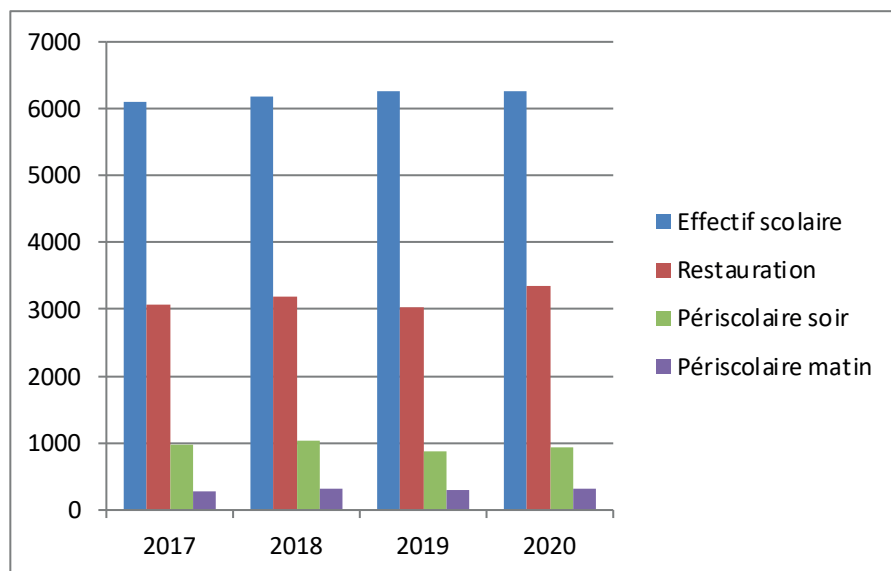
► **Les structures petites enfance (voir cartographie en annexe) sont réparties sur l'ensemble du territoire avec notamment 1 RPE et 1 MPE en QPV et 2 RPE en QVA.**



// Enfance 3-11 ans

Offre périscolaire gérée par la Direction de l'Éducation (sur 16 Groupes scolaires)

Évolution des effectifs maternelle et primaires 2017-2018



	Évolution en % de 2017 à 2020
Effectif scolaire	2,76 %
Restauration	9,25 %
Périscolaire soir	-3,40 %
Périscolaire matin	15,33 %

On note une augmentation importante d'enfants inscrits sur les temps périscolaires du matin et du temps de midi depuis 2017. A contrario, l'effectif du temps périscolaire du soir après l'école diminue.

Projet éducatif/pédagogique :

- ▶ Un projet pédagogique par site, et travailler en lien avec les animateurs périscolaires, est rédigé par chacun des référents périscolaires. Les enfants sont également sollicités afin de contribuer à l'élaboration du projet et ainsi assurer une cohérence d'activités d'une année sur l'autre.
- ▶ Ce document est présenté lors du premier conseil d'école à l'ensemble des acteurs éducatifs (Parents d'élèves, enseignants, délégués départementaux de l'Éducation nationale...). Des permanences sont également tenues pour que les familles puissent prendre connaissance du contenu et des objectifs du projet pédagogique.

Accueil de loisirs sportive 6-11 ans géré par le service des sports

	2019	2018	2017	
Nombre d'inscrits	356	349	345	+ 3%

- ▶ Globalement le nombre d'enfants varie très peu.
- ▶ Le service des sports a proposé quelques places supplémentaires sur le dispositif des petits congés.

Accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires géré par les structures de proximité en lien avec le service enfance-jeunesse

7 structures pour 9 ACM

→ **4 Maisons de Quartier (MdQ)** (gestion par la Fédération des Œuvres Laïques 69 depuis le 01/09/21) :

- MdQ Farrère - Quartier Bel air (QPV) → ALSH GS Farrère
- MdQ Diderot - Quartier REVAISON – Centre-ville (QPV) → ALSH GS Brenier + ALSH GS Berliet
- Pôle Zodiac - Quartier Beau séjour (QVA) → ALSH GS Marendiers + GS Signoret
- Pôle Enfance Famille (PEF) / Quartier Garibaldi (QPV) → ALSH GS Berlioz

→ **2 Centres sociaux :**

- La Carnière / Centre-Ville – Village
- Louis Braille / Cordières-Bel Air

→ **1 Comité Pour Nos Gosses (CPNG)**

→ **4 ALSH/ACM sont situés en QPV + 1 en QVA** (cf. en annexe cartographie structures proximité)

Nombre d'ALSH ouverts sur les temps de vacances scolaires

	Vacances hiver		Vacances printemps		Vacances été		Vacances Toussaint		Vacances Noël	
	1 ^{re} semaine	2 ^e semaine	1 ^{re} semaine	2 ^e semaine	Juillet	Aout	1 ^{re} semaine	2 ^e semaine	1 ^{re} semaine	2 ^e semaine
2020	8	8	8	8	8	5	8	8	2	1
2022	8	8	8	8	8	6*	8	8	5	3

*pour le mois d'aout 5 structures (pour 7 ACM) seront ouvertes dont 4 seront ouvertes uniquement 2 semaines.

Jusqu'en 2020, **il y avait une interrogation des partenaires en lien avec le service enfance-jeunesse sur la nécessité ou pas d'une offre plus importante d'ALSH sur le mois d'août et les vacances de Noël.** En 2021, la fin du marché pour la gestion et l'animation des 4 maisons de quartier ainsi que les ALSH qui en dépendent fut l'occasion d'aboutir sur cette réflexion. **La Ville a fait le choix de notifier dans le cahier des charges l'augmentation du nombre d'ALSH ouverts sur ces périodes scolaires à compter du début du nouveau marché, soit au 1^{er} septembre 2021 afin de répondre aux besoins des familles.** De fait l'année 2021 fut une année de transition, il est donc plus opportun de prendre en compte l'année 2022 comme année de référence en termes de capacité d'accueil sur le territoire de Saint-Priest toutes structures confondues.

Capacité d'accueil ALSH/ACM

	Juillet		Août		Petites vacances		Mercredi		TOTAL
	3-5 ans	6-11 ans	3-5 ans	6-11 ans	3-5 ans	6-11 ans	3-5 ans	6-11 ans	
2020	357	462	206	264	309	295	299	285	2 477
2022	333	432	237	300	282	371	298	313	2 566

► **La capacité d'accueil est au maximum compte tenu des espaces disponibles dédiés.**

La majorité des ALSH ont lieu dans les groupes scolaires ce qui engendrent une mutualisation d'une partie des espaces. De fait les ALSH sont tributaires des espaces disponibles. A noter que les groupes scolaires commencent à être saturés et sur le long terme pourront difficilement être pourvu d'espace disponible à mettre à disposition des ACM.

► **La demande est de plus en plus importante et risque de s'accroître avec l'augmentation du nombre de logement sur la commune** et un profil d'habitant différent, qui selon les projections sont souvent des couples en activité et ont donc besoins d'un mode de garde.

► **Chaque structure dispose d'un projet éducatif et des passerelles se sont créées entre les temps périscolaires, extrascolaires et le temps de l'école pour développer un parcours éducatif de l'enfant et répondre aux objectifs du PEDT-PlanMercredi.**

Accueil des enfants en situation de handicap

→ **Depuis septembre 2018**, suite à la réalisation d'un diagnostic des besoins des professionnels, la **Coordination Handicap du CCAS** porte, parmi ses missions, **un groupe de travail «Activité Extrascolaire»** en partenariat avec la Métropole de Lyon.

Ce groupe de travail **réunit tous les 2 mois des professionnels** notamment les équipes des structures d'accueil de loisirs **pour échanger sur leurs pratiques, développer le maillage partenarial et impulser de nouveaux projets.**

→ Le **service enfance jeunesse** soutient depuis plusieurs années **le CPNG et le Centre social Louis Braille** dans leur politique d'accueil inclusif par une **subvention exceptionnelle pour du renfort d'équipe lié à l'accueil d'enfant en situation de handicap**.

→ **Depuis 2020**, la collectivité dépose un dossier en réponse à l'appel à projet **Fonds Public et Territoire – Axe Handicap de la Caf** qui donne son avis favorable. Ce dossier est porté par la Coopératrice CTG en collaboration avec le service enfance-jeunesse, la direction de la petite enfance, la Coordination handicap du CCAS et la direction de l'éducation. L'objectif principal est de **soutenir le renfort des équipes des accueils de loisirs et de les accompagner pour développer et/ou conforter une offre d'accueil d'enfant en situation de Handicap, ou avec des besoins spécifiques, de qualité et répondre le plus favorablement aux besoins et demandes des familles**. Le financement de la Caf a permis notamment de financer des formations pour les équipes ACM et de soutenir par une subvention exceptionnelle 3 structures supplémentaires pour du renfort d'équipe.

// Jeunesse 12-25 ans

Les 15-29 ans représentent 18,2 % de la population en 2017 (source Insee).

- ▶ QPV Garibaldi = ND*
- ▶ QPV Bel Air = 20%
- ▶ QPV Bellevue = 13%

- ▶ 2,7 % des 15-19 ans / 8,6% des 20-24 ans vivent seules
- ▶ 1,1 % des 15-19 ans / 21,6% des 20-24 ans vivent en couple

*ND = Données non disponibles

Part de la population scolarisée en 2017 (INSEE)

	11-14 ans	15-17 ans	18-24 ans	24 ans et +
Saint-Priest	98,1 %	94,4 %	46,3 %	1,3 %
Bron	96,7 %	94,9 %	61,8 %	2,6 %
Métropole	92,2 %	92,1 %	66,7 %	3 %

Les 18 ans et plus sont peu scolarisés et donc ne poursuivent pas leurs études. De fait ils sont plus actifs (45,6%) avec un taux d'emploi supérieur à celui de la Métropole.

Activité et emploi des 15-24 ans en 2017 (INSEE)

	Population	Part d'actif (1)	Taux d'activité (2)	Part d'actifs ayant un emploi	Taux d'emploi
Saint-Priest	5 375	45,6 %	45,6 %	72,8 %	33,2 %
Bron	6 071	43,6 %	43,6 %	76,6 %	33,4 %
Métropole	215 121	37,5 %	37,5 %	75,3 %	28,1 %

(1) Part d'actif est l'ensemble des personnes ayant entre 15 et 64 ans et qui ont travaillé non bénévolement durant une semaine de référence

(2) Le Taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (personne en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.





Un nouveau lieu dédié à la jeunesse l'ESPACE JEUNESSE

Initialement le service jeunesse était localisé au Portique (annexe de la mairie) et le BIJ dans les locaux de l'artothèque. Depuis juin 2020, ils sont réunis au sein de l'ESPACE JEUNESSE situé au 42 Henri Maréchal, emplacement stratégique à proximité du lycée Condorcet, de l'arrêt de Tram et de la Maison du Vélo. L'ESPACE JEUNESSE est donc une nouvelle structure de proximité au cœur du quartier centre-Ville, point central du territoire de Saint-Priest.

L'objectif est double pour la collectivité :

- ▶ Un pôle ressource et d'accueil du public pour le BIJ notamment qui informe et accompagne les jeunes dans leurs projets
- ▶ Donner une meilleure lisibilité et visibilité de l'offre jeunesse sur le territoire.

Le Bureau d'Information Jeunesse – BIJ est un pôle ressource en matière d'accueil, d'orientation pour les jeunes de 12 à 29 ans, leurs familles et les professionnels du territoire à qui il offre (liste non exhaustive) :

- ▶ 4 formations gratuites aux premiers secours pour les 16-29 ans
- ▶ 1 forum job d'été au printemps
- ▶ Des ateliers de recherche de jobs et de stage toute l'année
- ▶ Des interventions dans les établissements scolaires et structure de proximité
- ▶ Accueil anonyme et gratuit

1 504 jeunes ont été reçus en 2019 dont 64% ont entre 12 et 20 ans.

En 2022, le BIJ a pour objectif d'obtenir la **LABELLISATIN BIJ**. Ce Label est une marque de qualité accordée par l'État à une structure d'information des jeunes au terme d'une évaluation globale et objective. Le label est un gage d'attractivité pour la collectivité, en raison des garanties et contreparties qu'il procure, et d'un ancrage renforcé de l'information jeunesse sur le territoire.

Accueil de loisirs 11-18 ans

→ 7 structures proposent un ACM jeunes :

- Centre social Louis Braille
- 4 Maisons de Quartier
- MJC
- CPNG

À noter que le Centre Social Louis Braille a obtenu un agrément 2020-2025 de la Caf pour un soutien financier Psjeune afin de conforter un poste d'animateur pour renforcer son équipe du secteur jeunesse et accompagner davantage des jeunes non captifs.

Le service des sports propose un accueil de loisir pendant les vacances.

	2019	2018	2017	
Nombre d'inscrits	159	146	138	+ 13 %

On constate une augmentation de 13% du nombre d'inscrits suite à l'ouverture de places supplémentaires sur l'ensemble des dispositifs (petites et grandes vacances).

Quelques dispositifs à destination de la jeunesse (liste non exhaustive):

■ **Ville Vie Vacances – VVV**

- ▶ Animé par la Direction Enfance-Jeunesse et prévention de la délinquance-CLSPD
- ▶ 3 cellules VVV / an
- ▶ Soutien financier d'actions visant à prévenir le désœuvrement pendant les vacances scolaires auprès des jeunes de 11 à 16 ans des quartiers prioritaires, par l'accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs.

■ **Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance – CLSPD.**

3 missions principales :

- ▶ Coordination des professionnels dans le domaine de la prévention-sécurité ;
- ▶ Développement, animation et suivi du plan local de prévention de la délinquance ;
- ▶ Gestion et suivi de situations spécifiques. Le CLSPD porte en collaboration avec les différents services de la Ville, les services de l'Etat du CCAS et l'ensemble des acteurs du territoire, des actions à destination des jeunes, tout particulièrement sur les territoires prioritaires.

Exemple : Animation de proximité / Commission « Insertion-prévention » / Espace Ado au Collège Colette...

■ **Recrutement en 2020 de 2 adultes relais sur le quartier- QPV bel Air – Cordière – Louis Braille ;**

■ **Permanences Accueil, information et orientation (AIO) / Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ;**

■ **Actions d'insertions à destination de la jeunesse – Chantiers d'utilité sociale portés par le service économie-insertion ;**

■ **Réseau REP Colette ;**

■ **Interventions du BIJ dans les collèges-lycées ;**

■ **PRE (porté par le CCAS) ;**

■ **STARTING BLOCK porté par le CLSPD en partenariat avec les service enfance-jeunesse et Emploi-insertion ;**

■ **2 conseillers numériques pour 18 mois (2021-2023) recrutés par les centre sociaux La Carnière et Louis Braille ;**

■ ...

La santé des jeunes

Le diagnostic de santé locale réalisé en 2018 par le CCAS a permis de repérer des problématiques importantes chez les jeunes:

■ **Les rythmes de vie:**

- ▶ Problématique de surpoids, obésité, troubles alimentaires conjuguées à un manque d'activité physique
- ▶ Rythme de vie des 12-25 ans impacté par celui des parents avec une incidence sur le sommeil
- ▶ Début de sédentarisation à partir de 12 ans avec une défection dans les clubs ou les activités sportives proposées par les partenaires. Cette donnée s'est accentuée avec la crise de la COVID.

■ **La santé mentale :**

- ▶ Problème d'estime de soi et des addictions

► Situations croissantes de stress par rapport aux questions scolaires, à l'orientation, des situations de ruptures institutionnelles. Situation de souffrances familiales, voire de violences familiales.

■ **La Parentalité :**

► Pertes de liens affectifs.

■ **L'hygiène bucco-dentaire, voire l'hygiène de vie**

■ **Les écrans :**

► Problème de sommeil, usages abusifs, absentéismes, démotivation, violences verbales...

■ Les addictions dès 12 ans

Les problématiques prioritaires retenues pour définir avec les partenaires les actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'ASV et du Contrat Local de Santé :

→ **L'accompagnement des parents**, tant sur l'estime de soi que dans les différentes périodes de transition de leurs enfants est un point primordial à développer et à renforcer par une dynamique partenariale, des actions et des lieux d'écoute et d'échanges.

→ **Les jeunes adultes**, en particulier ceux en situation précaire, d'insertion notamment, **les problématiques de mal-être, d'hygiène, d'isolement, de précarisation, d'addictions, sont décuplées**. De plus, ce public méconnaît très souvent ses droits en matière de santé ; même si les structures ressources du territoire sont repérées et peuvent donc être des leviers pour mobiliser ces jeunes dans des actions de santé.

→ La question de **la sédentarisation** et de défection des clubs et activités sportives proposées à partir de 12 ans mérite d'être approfondie et analysée pour identifier les causes et trouver des solutions adaptées.

Les orientations politiques à destination de l'enfance et la jeunesse dans le cadre du nouveau mandat :

■ Mise en place depuis 2021 d'une **coordination ENFANCE** et une **coordination JEUNESSE** avec deux objectifs :

► Disposer d'un observatoire de l'évolution de la demande et de l'adaptation de l'offre (quantitative et qualitative)

► Développer la coordination et le travail en réseau en lien avec le PEDT, pour initier des projets transversaux et maintenir une offre plus cohérente et qualitative.

■ **Développer l'accueil d'enfants en situation de handicap** en collaboration avec la coordination Handicap du CCAS. La Caf du Rhône a soutenu la ville en 2020-2021-2022 dans le cadre de l'appel à projet Fonds public et Territoire :

► Poursuivre le soutien aux structures

► Formation des équipes

► Coordination d'un réseau de professionnels

► Protocole d'accueil commun aux structures en vue d'une éventuelle « Labellisation »

■ **Proposer un parcours Bafa à 15 jeunes par an**. Le secteur de l'animation offre de belles perspectives d'insertion professionnelles aux jeunes, de plus, les besoins locaux de personnels qualifiés au sein des ACM sont très importants.

Afin de répondre aux besoins du territoire les jeunes bénéficiaires devront effectuer leur stage pratique ou des heures de bénévolat au sein d'une des structures de la commune. Un partenariat sera mis en place entre le service jeunesse et les structures de proximité pour le repérage des jeunes susceptibles de rentrer en formation.

■ **Réalisation d'un diagnostic de l'état de l'offre et des besoins** par le cabinet d'études TRAJECTOIRES, mandaté par la collectivité.

■ **Développement de sessions de formation thématique et d'accompagnement des professionnels ciblant les équipes d'animateurs périscolaires et extrascolaires** (thématiques types esprit critique, laïcité, parentalité, l'enfance, ...).

■ **Développement d'une offre de séjours (complémentaire à celle du mercredi) : le service Jeunesse de la ville va proposer des séjours en centre de vacances** au bénéfice des enfants **de 6 à 17 ans** pendant les vacances scolaires.

Le séjour en centre de vacances doit permettre à l'enfant de vivre, en collectivité, une expérience différente et complémentaire de l'école et de la famille, en participant à des activités de plein air, sportives et culturelles.

Chaque enfant qui pourra bénéficier de cette offre, expérimentera à la fois :

- ▶ La vie en collectivité
- ▶ La découverte d'un environnement proche, naturel et préservé (moyenne montagne)
- ▶ Les activités de pleine nature

2 séjours de 8 jours, 7 nuits en juillet et en août 2022 à destination des 6-17 ans.

→ **2 séjours au 6-11 ans** (1 en juillet et 1 en août)

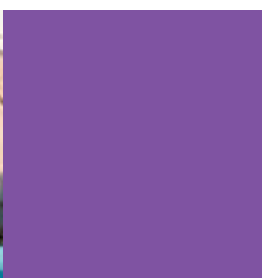
→ **2 séjours 12-17 ans**

Calcul du prix du séjour fixé en fonction d'une grille tarifaire tenant compte du coefficient familial.

■ **Envisager de nouveaux développements d'offre ACM** compte-tenu de l'augmentation de sa population.

Pour assurer ses missions, le service enfance-jeunesse a été restructuré à l'automne 2021. Une nouvelle direction a été créée au sein de la collectivité : Direction enfance-jeunesse et prévention de la délinquance. Cette nouvelle direction comprend le service enfance-jeunesse et le service prévention de la délinquance-CLSPD gardant chacun leur autonomie et missions, ce n'est pas une fusion. La composition du service enfance-jeunesse est la suivante :

- ▶ 1 Directeur ;
- ▶ 1 Coordinatrice enfance, en charge spécifiquement des ACM en particulier du lien entre les structures ACM, les équipes enseignantes des GS et la Direction de l'éducation ;
- ▶ 1 Coordinatrice Jeunesse – Responsable du BIJ (Bureau d'Information Jeunesse)
- ▶ 2 Informatrices jeunesse au sein du BIJ
- ▶ 1 Accompagnatrice de projet jeune, en charge notamment du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), qui est une mise à disposition définie dans le cahier des charges du nouveau marché pour la gestion et l'animation d'un réseau de structure de proximité (2021-2024) avec La FOL 69.



// Famille

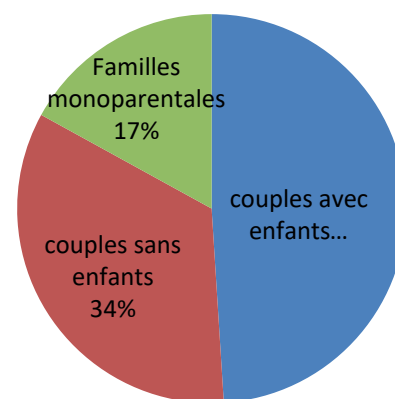
Composition des familles

	2013		2018	
TOTAL	11 785	100 %	12 331	100 %
Couples avec enfant(s)	5 584	47 %	6 068	49 %
Familles monoparentales	1 926	16 %	2 146	17 %
<i>Hommes seuls avec enfant(s)</i>	272	2 %	330	3 %
<i>Femmes seules avec enfant(s)</i>	1 654	14 %	1 817	15 %
Couples sans enfants	4 275	36 %	4 117	33 %

Sources : Insee, RP2013 et RP2018.

On constate une augmentation de la part des couples avec enfants et notamment des familles monoparentales. A noter, que ces dernières représentent 1/3 des couples avec enfant(s) dont une part importante de femmes seules.

A contrario, la part des couples sans enfants a diminué de 3% tandis que le nombre total de couple a augmenté de 1% entre 2013 et 2018. Ce constat montre que la ville de Saint-Priest est une collectivité attractive pour les couples avec enfants.



Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2013		2018	
TOTAL	11 785	100 %	12 331	100 %
Aucun enfant	4 958	43 %	5 000	40 %
1 enfant	2 525	22 %	2 709	22 %
2 enfants	2 464	21 %	2 682	22 %
3 enfants	1 126	10 %	1 368	11 %
4 enfants	426	4 %	574	5 %

Sources : Insee, RP2013 et RP2018.

Les couples avec 1 ou 2 enfants de moins de 25 ans sont plus représentatifs que les familles avec 3 enfants et plus. Néanmoins ces dernières représentent 1/4 des familles avec enfants, ce qui n'est pas négligeable.

Le territoire de Saint-Priest est riche d'actions de parentalité portées par un panel important de partenaires : Centres sociaux, crèches, Maisons de quartier, ludothèque, LAEP, association de parents... On dénombre 6 actions REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) et 9 implantations CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire). Le constat fait par l'ensemble des acteurs éducatifs et de la parentalité est qu'il manque une coordination pour plus de cohérence, de visibilité et lisibilité.

→ Dans la cadre du mandat 2020-2026, la collectivité a la volonté de remettre en place des instances de Conseil Local de la Parentalité et souhaite la réalisation d'une maison de la parentalité.

Acteurs et actions éducatives

// Petite enfance 0-6 ans

Crèches collectives, accueil familial, assistantes maternelles indépendantes, lieux de parentalité... Saint-Priest dispose d'une grande diversité de modes de garde et de services aux familles adaptés aux enfants de moins de 4 ans ou au moins de 6 ans en situation de handicap.

Depuis 2022, avec la création de 35 « berceaux » supplémentaires, le service petite-enfance gère 405 places d'accueil dans 13 crèches, 3 relais petite enfance (RPE), 4 structures d'accueil enfants parents. Il enregistre et traite l'ensemble des demandes d'accueil qui sont instruites dans le cadre d'une commission d'admission en crèche. Il facture et encaisse les frais de garde.

Il coordonne le partenariat avec les autres dispositifs de la petite-enfance, notamment les structures d'accompagnement à la parentalité. Il accompagne les familles dans leur rôle parental en proposant pour l'enfant des lieux d'épanouissement, d'éveil et des activités de loisirs.

La CAF du Rhône et le service de Protection maternelle et infantile (PMI) de la Métropole sont des partenaires privilégiés.

L'accueil collectif

En quelques chiffres :

- 5 maisons de la petite enfance municipales (4 en régie directes 1 en DPS)
- 7 crèches inter-entreprises privées
- 1 jardin d'enfants
- 6 micro-crèches privées

La ville propose sur chacune des structures de l'accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. L'accent est mis sur un travail partenarial avec les gestionnaires privés pour harmoniser l'accueil des petits San-Priots (participation aux

3 commissions d'admissions, temps d'échanges, contacts réguliers avec la coordinatrice des familles).

→ L'accueil régulier :

Le rythme est prévu et organisé précisément avec les parents sur plusieurs semaines de 3h minimum à 5 jours par semaine. Il fait l'objet d'un contrat qui précise les modalités d'accueil de l'enfant (durée, congés de la famille, ...).

→ L'accueil occasionnel :

L'accueil occasionnel est un accueil ponctuel (1 jour ou 2 demi-journées par semaine). Il contribue à l'éveil et à la socialisation de l'enfant et permet aux parents de bénéficier d'un peu de temps libre.

→ L'accueil d'urgence :

L'accueil d'urgence s'adresse aux familles en rupture inopinée de leur mode de garde habituel. Il concerne les enfants de moins de 4 ans non scolarisés ou par un accueil extrascolaire (mercredis et vacances scolaires). Si la demande peut être satisfaite, cette période d'accueil d'un mois renouvelable un mois, permet de donner du temps à la famille pour rechercher une solution de garde pérenne.

► Des temps de rencontres entre la collectivité et les différents gestionnaires publics et privés ont lieu régulièrement notamment dans le cadre de COPIL pour faire le point sur la situation financière des structures et surtout pour échanger sur les projets pédagogiques mis en œuvre et la relation avec les parents.





L'accueil individuel

En quelques chiffres :

- 19 assistantes maternelles employées par la ville
- 259 assistantes maternelles indépendantes en activité
- 3 Relais Petite Enfance (RPE)

→ Les Assistantes maternelles indépendantes

Elles accueillent les enfants à domicile. Elles sont agréées après une formation par le service de la PMI de la Métropole pour un nombre déterminé d'enfants. Les parents sont les employeurs de l'assistante maternelle qui accueille l'enfant.

→ Les relais petite enfance

Ce sont des équipements municipaux animés par des professionnels de la petite enfance, agents municipaux, mais aussi des :

- Lieux d'écoute et d'information pour les parents;
- Lieux de partage pour les assistantes maternelles;
- Lieux de rencontre et d'activité pour les enfants.
- ▶ Des temps collectifs d'échanges de pratiques professionnelles ainsi que des temps collectifs avec les enfants ont lieu régulièrement au sein des RPE pour garder contact avec et entre les assistantes maternelles et contribuer à l'éveil des enfants.

// Périscolaire / Direction de l'Education 3-11 ans

Structuration du service action périscolaire

En Mairie :

Le service action périscolaire, intégré au sein de la direction de l'Education, bénéficie d'une structure efficiente. La coordination des personnels et des actions est assurée par un trinôme représenté par le responsable de service qui a pour vocation d'assurer le suivi global des accueils. Il est appuyé, dans cette organisation, par un responsable administratif dont les missions s'étendent du recrutement des équipes d'animateurs au lien nécessaire avec la DRDJSCS et par un responsable pédagogique des accueils périscolaires qui

accompagne les référents périscolaires dans leur quotidien.

Sur les sites :

La ville de Saint-Priest a fait le choix de déployer **17 référents périscolaires** diplômés faisant office de directeurs des accueils collectifs de mineurs (ACM) déclarés. Ces professionnels de l'animation sont positionnés tout au long de la journée au sein d'un groupe scolaire. Cette présence leur permet de coordonner les accueils périscolaires du matin, midi et soir, de veiller à la qualité de l'accueil des enfants et de mener la rédaction du projet pédagogique. Ils encadrent par ailleurs les équipes d'animation, assurent un lien quotidien avec les familles et le personnel de l'Education nationale.

Les équipes d'animation sont présentes dans l'ensemble des accueils périscolaires. La Ville de Saint-Priest applique les taux d'encadrement adoptés dans le cadre des PEDT à savoir un animateur pour quatorze enfants en maternelle et un animateur pour dix-huit enfants en élémentaire. Les équipes sont principalement constituées d'agents diplômés du BAFa ou équivalence et en cours de qualification afin de répondre aux obligations réglementaires. Certains corps de métiers de l'Education nationale interviennent en tant qu'animateurs périscolaires. Ce sont ainsi des enseignants et AESH qui sont recrutés par la commune et partagent leurs compétences et connaissances des enfants accueillis.

En école maternelle, les ATSEM sont quotidiennement mobilisés dans l'encadrement des enfants lors des temps périscolaires.

En école élémentaire, des animateurs accompagnent les enfants. Les enseignants recrutés mènent des ateliers d'aide aux leçons combinés à des activités ludiques.

Ces équipes sont complétées par l'apport d'éducateurs sportifs mis à disposition par le service des sports municipal. Ces personnels qualifiés proposent un planning permettant l'initiation à des activités sportives variées dans l'ensemble des seize écoles de la ville tout au long de l'année scolaire dans un objectif de découverte ludique et d'évolution possible vers l'école des sports et les clubs associatifs.

Professionnalisation des personnels assurant l'encadrement :

La commune a développé une politique active en matière de formation et notamment en

permettant à un grand nombre d'encadrants de se positionner sur des sessions BAFA (session générale et approfondissement) en relation avec différents organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

A travers cette démarche, la collectivité entend professionnaliser davantage encore son personnel et pérenniser les équipes. Ces formations étaient financées dans le cadre du Contrat enfance jeunesse (CEJ) et depuis le 1er janvier 2020 dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée entre la Caf du Rhône et la ville de Saint-Priest. Une moyenne de 45 personnes bénéficient de cet accompagnement vers une consolidation des compétences aux métiers de l'animation.

D'autres formations à destination des personnels titulaires sont, chaque année, déployées sur des thématiques liées à l'accueil des enfants et visant à assurer leur sécurité physique et affective (lutte contre le harcèlement, gestion des conflits, encadrement bienveillant, accompagnement aux repas, accueil d'enfants en situation de handicap...).

Des formations sur les techniques d'animation sont proposées avec présence commune des ATSEM et des référents périscolaires. Il s'agit ici de créer une culture partagée sur l'accueil de l'enfant, de partager les compétences des uns et des autres et d'échanger sur les pratiques.

Enfin, les agents titulaires sont vivement incités à se former à titre individuel et à solliciter le catalogue du CNFPT afin de participer à des sessions relatives aux questions d'encadrement des enfants.

L'organisation de la journée de l'enfant

Les horaires : temps scolaire et périscolaire

Depuis la rentrée de septembre 2018, les écoles de la ville de Saint-Priest répondent à une organisation basée sur une semaine de 4 jours travaillés. Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

En complément, trois temps d'accueils périscolaires sont proposés par la collectivité aux familles et encadrent le temps scolaire.

Chaque référent périscolaire définit un projet pédagogique permettant d'arrêter les objectifs fixés pour chacun des temps d'accueil, les modalités d'organisation, le contenu des activités proposées, la présentation de l'école. Ce document est présenté lors du premier conseil d'école à l'ensemble des acteurs éducatifs (Parents d'élèves, enseignants, délégués départementaux de l'Education nationale...). Des

permanences sont également tenues pour que les familles puissent prendre connaissance du contenu et des objectifs du projet pédagogique.

→ Accueil du matin avant la classe :

De 7 h 30 à 8 h 20 :

Ce temps est proposé aux enfants des écoles maternelle et élémentaire de 7h30 à 8h20. Un accueil échelonné est permis de 7h30 à 8h15 afin de répondre au besoin organisationnel des familles.

L'objectif est d'accueillir l'enfant dans le respect de son rythme de vie et de ses envies par le biais d'un temps calme pour une transition en douceur entre la famille et l'école. Ainsi, les enfants de maternelle et élémentaire, sous la responsabilité du personnel ATSEM, sont installés dans un espace adapté au sein de l'école maternelle afin de leur proposer diverses activités (jeux, dessins, lecture...).

→ Pause méridienne : De 11 h 30 à 13 h 30 :

Ce temps doit être un moment éducatif à part entière (éducation au goût, respect des consignes, partage...) pour l'ensemble des enfants.

Moment de repos, de détente ou de divertissement, les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités suivant un planning d'animation mis en place par le référent périscolaire et son équipe en dehors du temps de repas : jeux collectifs, sportifs, activités manuelles, culturelles... L'objectif est de privilégier la détente et la découverte d'activités ludiques.

Les enfants de maternelle sont encadrés par les ATSEM et des animateurs en fonction des effectifs. Mise en place depuis 2015, la mobilisation de toutes les ATSEM pendant le temps méridien permet de garantir une continuité de repères pour les plus petits.

Les enfants scolarisés en école maternelle et nécessitant un temps de repos en début d'après-midi mangent au premier service de restauration et sont ensuite couchés dès 12h30, dans un souci de respect du rythme biologique de l'enfant. Cette organisation, réfléchie avec l'Education nationale, permet aux élèves concernés de retourner en classe reposés et disponibles pour les apprentissages scolaires de l'après-midi.

L'organisation en self-service permet aux enfants, du CP au CM2, de composer leur repas (5 composantes) parmi le choix des plats présentés. Dans une approche éducative, le personnel contrôle la composition des plateaux et les quantités consommées afin d'inciter les enfants à goûter de chaque plat mais également pour leur donner des explications sur l'origine des mets, les recettes, la saisonnalité des fruits et légumes. Ils sont également amenés à participer au débarrassage et au tri des déchets de leur

plateau afin de développer leur autonomie et de promouvoir les bonnes pratiques.

Les repas, fabriqués à la cuisine centrale municipale, sont élaborés sur la base de menus répondant à la réglementation en vigueur (GEMRCN, PNNS, Loi EGalim). Le repas est un moment qui doit permettre à l'enfant de se restaurer, mais aussi de découvrir le plaisir d'être à table, de goûter de nouveaux aliments et d'apprendre les règles de vie en collectivité. Le temps de la pause méridienne se veut convivial et ludique.

Des animations « autour de l'assiette » sont régulièrement mises en place : repas thématiques, éducation au goût, découverte de nouveaux aliments, sensibilisation à l'équilibre alimentaire et lutte contre le gaspillage pour mettre en avant la qualité de la restauration scolaire en lien avec la réglementation.

→ Accueil du soir : 16h30 / 18h

Différents temps sont proposés après la classe.

Un accueil dit récréatif de 16h30 à 17h est proposé à l'ensemble des enfants et permet à ceux-ci de bénéficier d'un temps de goûter ainsi que d'un court moment d'activité : lecture, coloriages, jeux de construction... La journée de l'enfant en collectif au sein de l'école s'en trouve réduite grâce à cette offre qui répond à un besoin des familles.

Une seconde formule permettant aux familles de récupérer les élèves à 18h est également proposée. Un accueil à destination des 3-6 ans est déployé tous les soirs : coloriage, activités manuelles, motricité, jeux de coopération, contes... Un départ échelonné est mis en place entre 17h00 et 18h00. La ville tend toutefois à développer également des ateliers sous forme de cycles pour les enfants de maternelle (baby rugby,...).

En élémentaire, deux options d'organisation sont en vigueur selon un planning d'animation mis en place par le référent périscolaire et son équipe. A chaque début de chaque cycle, l'enfant est acteur de son temps de loisir via un choix à opérer entre multiples propositions. Les activités proposées par cycle ont pour objectif de développer la curiosité et l'intérêt de l'enfant. Les thématiques varient en fonction des périodes. Ici, aucune sortie n'est possible avant 18h00. Les enfants pratiquent ces activités essentiellement dans les locaux scolaires pour éviter des trajets et bénéficier d'un temps d'animation conséquent.

Dans une recherche d'homogénéité et d'équité de l'offre sur l'ensemble du territoire communal, le planning d'animation (découpé en trois périodes) englobe des thématiques communes à tous les groupes scolaires : arts et culture, sport et santé, développement durable, sciences, citoyenneté...

A chaque fin de période des représentations du travail mené par les enfants est proposé aux familles. Les participants aux différents ateliers peuvent ainsi valoriser leur implication dans les différents ateliers auxquels ils participent et les parents ont ainsi une meilleure compréhension des actions portées par les équipes.

Enfin, un « temps libre » est proposé aux enfants. Celui-ci permet à l'enfant de se retrouver au sein d'un temps calme où le droit de ne rien faire est laissé y compris à ceux inscrits dans des cycles avec progression.

Des projets inter écoles sont également menés et permettent de décroiser certains groupes scolaires excentrés géographiquement autour de thématiques variées (la lutte contre le harcèlement, la nutrition...).

Il est à noter que le contexte sanitaire particulier depuis 2020 exige auprès des équipes une forte capacité d'adaptation afin de moduler les accueils dans le respect des protocoles.

Un travail collaboratif nécessaire

Avec l'Éducation nationale

La collaboration avec les partenaires se décline sous plusieurs formes.

La présence des référents périscolaires, en journée, dans les groupes scolaires facilite le lien avec les équipes enseignantes dans l'accompagnement spécifique de chaque enfant, dans le partage des locaux utilisés ou dans la mise en place d'activités concertées avec l'Éducation nationale. Des temps formalisés de réunions sont prévus et permettent d'échanger sur les problématiques quotidiennement rencontrées.

Les activités proposées sont définies dans un souci de cohérence éducative permise grâce à la relation entretenue entre les référents périscolaires et directeurs des écoles (déploiement de projets périscolaire/scolaire, application de règles communes, participation aux équipes éducatives...).

Cette collaboration se vérifie également au travers des liens entre la direction de l'Éducation et de l'inspection de Circonscription.

Avec les associations d'Éducation populaire

Ce travail collaboratif, au-delà du lien avec les directeurs des accueils collectifs de mineurs (ACM), est rendu nécessaire par la mutualisation des espaces utilisés par les ACM. Plusieurs groupes scolaires sont mis à disposition pour les périodes de vacances scolaires et les mercredis.

// Offre accueil loisirs – Plan Mercredi 3-11 ans

Axes structurant de l'offre d'accueil

L'accueil périscolaire du mercredi est intégré au projet éducatif de territoire et chacune des structures proposant cet accueil a inscrit dans son projet éducatif de veiller au respect des rythmes de vie des enfants et à leurs envies en proposant des activités de loisirs et de découverte diversifiées.

La collectivité, au travers de son service enfance-jeunesse, assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le PEDT et met à disposition différents moyens de fonctionnement (soutien financier, mises à disposition de locaux dont locaux scolaires, fourniture des repas, etc.).

La ville de Saint-Priest s'appuie ainsi sur 7 structures (2 Centres Sociaux, 4 Maisons de Quartier, 1 Comité Pour Nos Gosses) pour développer une offre d'accueil sur les temps péri et extrascolaires à destination des enfants âgés de 3 à 11 ans.

Les principes fondamentaux partagés

Les actions développées en matière d'offre enfance s'inscrivent dans 2 grandes orientations :

- ▶ Soutenir l'autonomie, le développement et la participation active des enfants et des jeunes à la vie locale.
- ▶ Reconnaître et permettre la nécessaire complémentarité des temps d'apprentissage entre éducation formelle (celle de l'école), non formelle (hors cadre scolaire mais avec intentionnalité éducative) et informelle (ce qui s'apprend par l'expérience).

Plus particulièrement, **les enfants âgés de 3 à 17 ans, font l'expérience de l'altérité et ont besoin de collectif et de vivre ensemble des expériences diverses et riches** ; dans ce sens, la ville soutien et développe **une offre d'accès aux loisirs pour tous**.

L'action des centres de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont l'école, la famille, et les associations.

Le projet pédagogique (+ règlement intérieur) de chaque accueil collectif de mineurs est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne**. Il aide à construire la démarche pédagogique.

La ville de Saint-Priest soutient les structures socioculturelles **en tant que lieux de citoyenneté partagée et d'inclusion sociale**, elles organisent les mercredis et durant les vacances scolaires le fonctionnement des accueils de loisirs maternels et élémentaires, pour les enfants âgés de 3 à 17 ans. **Ce service a une vocation sociale mais aussi éducative qui privilégie un temps de loisirs pédagogiques.**

Les 9 ACM coordonnés par la ville sur le territoire de Saint-Priest, sont tous portés par des associations d'éducation populaire : 2 centres sociaux, 4 Maisons de quartier et un plus gros centre de loisirs géré par une association, le Comité Pour Nos Gosses. **Ces structures sont accessibles à tous sous condition d'inscription et de règlement.**

Capacités, amplitude d'accueil, tarification

La ville s'est donnée comme objectif de **favoriser l'accès aux loisirs éducatifs de qualité au plus grand nombre au moyen de :**

- Tarifs accessibles et au QF et à la recherche d'homogénéité sur le territoire ;
- L'augmentation des capacités d'accueil pour **les 3-17 ans** pendant les temps péri et extrascolaires (mercredis et vacances scolaires), notamment pour les 3-11 ans ;
- Une amplitude d'accueil adaptée aux besoins de garde des familles sur la journée avec ou sans repas et toute l'année ;
- Des activités de loisirs variées et adaptées aux besoins des enfants selon les tranches d'âges ;
- Un travail en réseau des structures notamment pour l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Les accueils de loisirs fonctionnent tous les mercredis de l'année scolaire et durant les vacances scolaires de 7 h 30 ou 8 h 30 à 18 h selon les accueils (support de communication commun aux 9 accueils conçu par la ville).

On constate que la mixité des publics se maintient dans les ACM, ce qui confirme que ces structures sont des équipements de proximité ouverts à l'ensemble des familles de la commune et répondent aux besoins des populations les plus en difficultés.

C'est le développement d'une offre d'accueil adaptée aux besoins des familles, qui a permis le développement de cette mixité : répondant aussi bien aux besoins de modes de garde pour les parents qui travaillent mais aussi aux besoins d'accès aux loisirs et d'ouverture culturelle des enfants des quartiers.

Les accueils des mercredis et des vacances sont toujours complets avec des listes d'attente. Il est également fait le constat que la demande d'accueil augmente et en particulier la demande d'accueil d'enfants en situation de handicap.

CAPACITÉS DU MERCREDI :

	3-5 ans	6-11 ans
MDQ ZODIAC		
▶ ACM MARENDIERS	24	24
▶ ACM SIGNORET	24	24
MDQ DIDEROT		
▶ ACM BRENIER	32	32
▶ MDQ BERLIET	32	32
MDQ FARRERE	24	24
POLE ENFANCE FAMILLE	24	24
CS LOUIS BRAILLE	24	36
CS LA CARNIÈRE	32	48
CPNG	90	115
TOTAL	306	335

TARIFICATION :

	Journée complète avec repas			
	QF Mini	QF Maxi	Tarif mini	Tarif maxi
CPNG	≤ 300	+ 1 500	5 €	20 €
Centre social la Carnière	≤ 229	+ 1525	4 €	15,65 €
Centre social Louis Braille	≤ 240	≤ 1280	3,90 €	13,95 €
4 Maisons de quartier	≤ 150	1200 et +	5 €	17 €

Les axes forts des projets d'accueil

Concernant la question de la complémentarité et de la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant : **pas encore de déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires, toutefois 5 ACM maternelles sur 9 sont domiciliés au sein de locaux scolaires.** Dans ce cadre les espaces sont mutualisés et font l'objet de rencontres régulières entre les différentes équipes scolaires, périscolaires et accueil de loisirs pour organiser au mieux les espaces et les échanges entre professionnels dans l'intérêt des enfants : aménagement des locaux, mutualisation des espaces et du matériel pédagogique, espaces d'affichage et de valorisation des travaux des enfants pensés ensemble...

Actuellement 9 Groupes Scolaires sur 16 hébergent des accueils de loisirs de la ville dans le cadre de la mise à disposition de locaux. **L'offre de loisirs et ses développements induisent, pour le service Education de la ville,** des coûts, la mise à disposition de moyens humains pour la restauration et l'entretien des locaux, la mise à disposition de locaux, mais aussi la nécessité pour le service Education, le service Enfance-Jeunesse et les structures de se coordonner.

- ▶ Chaque projet pédagogique lié au temps du mercredi, en tant que **temps libre**, aura pour but de permettre aux enfants **d'inventer, d'innover, de se tromper, d'essayer, de faire sans comprendre tout, d'expérimenter des espaces d'expression libre...**
- ▶ **De plus, le respect du rythme de l'enfant est inscrit au cœur des projets** des structures d'accueil, chaque enfant doit pouvoir vivre un temps de loisirs.
- ▶ Un certain nombre d'ACM s'organisent ainsi en sous-groupes : 3-4 ans, 5-6 ans, 7-9 ans et 10-12 ans, ce qui permet de s'adapter selon les activités proposées au rythme et aux capacités des enfants.
- ▶ Les activités proposées dans le cadre des 9 ACM de la ville sont conçues dans une logique de découverte et de loisirs. Pour que les enfants apprennent à agir de manière autonome, il s'agit pour les équipes :
 - de proposer un cadre qui assure la sécurité de l'enfant ;
 - d'accompagner l'enfant pour qu'il se déploie dans ce cadre, qu'il ose.
- ▶ Les enfants qui s'inscrivent sur le temps du mercredi, s'inscrivent pour une période qui va d'une période de vacances scolaires à une autre, ce qui permet **d'organiser les programmes d'activités par cycle** avec un thème assorti d'une création, spectacle, objet, jeu ou sortie à l'issue du cycle.

À noter que depuis le 1^{er} septembre 2021, le marché pour **la gestion des 4 maisons de quartier** a été attribué à un nouveau prestataire LA FOL69. **Le renouvellement du marché** a donné lieu à des adaptations importantes afin de répondre aux besoins des jeunes, **notamment en matière d'animations collectives culturelles et de loisirs.**

Chaque maison de quartier a vocation à s'inscrire au cœur de l'animation de la vie sociale, la ville faisant le constat d'un besoin d'animations collectives culturelles et de loisirs pour développer les liens sociaux et les relations entre générations, renforcer la fonction parentale, améliorer les solidarités de voisinage et familiales avec un axe Jeunesse fort visant le développement de l'autonomie et de la citoyenneté.

// La jeunesse 12-25 ans

Dans le cadre de son nouveau mandat et de la Convention Territoriale Globale, la collectivité a fait de la jeunesse une priorité.

La Ville s'est dotée d'un lieu dédié à la jeunesse depuis juin 2020, l'ESPACE JEUNESSE. C'est un espace hybride, c'est-à-dire à la fois un lieu d'accueil des jeunes et un lieu de rencontres pour les professionnels et les partenaires.

L'Espace Jeunesse de la ville de Saint-Priest est un lieu accessible à tous les jeunes dès l'entrée au collège, qui peuvent ainsi solliciter un accompagnement pour l'accès à l'information Jeunesse et en faveur de leurs initiatives.

L'Espace Jeunesse permet d'apporter de la lisibilité et de la visibilité à la politique enfance jeunesse et donc l'offre de service à destination des publics et des professionnels puisqu'il réunit le service enfance-jeunesse et le Bureau Information Jeunesse (BIJ). Ce lieu est stratégiquement situé dans le quartier du centre-ville, territoire peu doté de structures de proximités, entre la Maison du Vélo et le lycée Condorcet.

Initialement l'équipe était constituée d'une responsable de service, d'une assistante, d'une responsable du BIJ et d'une informatrice jeunesse. En 2021, la collectivité a fait le choix de restructurer le service enfance-jeunesse en y apportant notamment des moyens humains et financiers supplémentaires et de la cohérence par la création d'une Direction « enfance-jeunesse et prévention de la délinquance-CLSPD » qui réunit les services enfance-jeunesse et prévention de la délinquance mais dont chacun garde son indépendance, ce n'est pas une fusion.

De fait, depuis novembre 2021, le service enfance-jeunesse est composé :

- ▶ 1 Directeur
- ▶ 1 coordinatrice enfance
- ▶ 1 coordinatrice jeunesse/responsable du BIJ
- ▶ 2 informatrices jeunesse
- ▶ 1 accompagnatrice de projet jeunes/Animatrice du Conseil Municipal des jeunes (CMJ), mise à disposition dans le cadre du marché public « Gestion des 4 maisons de quartier » par la FOL69.

L'offre jeunesse se structure autour :

- ▶ Création de la Coordination Jeunesse – 12/17 ans Prévention des ruptures- Accompagnement des passages.
- ▶ Création de la Coordination Enfance (3-11ans)
- ▶ PARCOURS BAFA : Organisation d'un dispositif d'accompagnement et de financement du

BAFA pour 15 jeunes de 17 à 19 ans du territoire (en lien avec les ACM de la ville pour l'orientation des candidats et l'accueil des stagiaires en stages pratiques).

- ▶ Création d'un Conseil Municipal de Jeunes : cibler des jeunes volontaires de 4^e-3^e-2^{de} pour partager et élaborer ensemble des réponses et des projets adaptés aux problématiques jeunesse de leur ville ; pouvoir s'exprimer librement, dialoguer avec les élus, rencontrer des experts, participer à des visites pour développer un projet en lien avec la collectivité. Mise en place de commissions thématiques: Solidarité/citoyenneté – Environnement/développement durable – Culture/loisirs/Sports.
- ▶ Développement et soutien de la programmation Hors Les Murs – vacances de Printemps et été.
- ▶ Cellule locale VVV-Villes Vies Vacances.
- ▶ Un budget destiné à soutenir des projets des structures à destination des jeunes mais aussi des projets portés par les jeunes eux-mêmes (exemple : aide au développement d'actions ciblées tels que les espaces ados, les créneaux sport, les projets thématiques co-portés avec les jeunes, etc.).
- ▶ Accompagnement des projets jeunes par la BOURSE INITIATIVE JEUNES.
- ▶ Journée dédiée à la JEUNESSE pour et part les jeunes : valorisation de toutes les formes d'engagement des jeunes. 1^{ere} édition en 2023.
- ▶ Nouveau marché de gestion public des Maisons de quartier attribué à La FOL69 depuis le 1^{er} septembre 2021 avec une priorité du cahier des charges sur la jeunesse.

La politique jeunesse de la collectivité est mise en œuvre et coordonnée par son service jeunesse en lien avec une diversité d'acteurs sur l'ensemble du territoire communal. En effet, la collectivité accompagne tant financièrement qu'opérationnellement les partenaires du territoire pour apporter une offre globale, complémentaire et cohérente aux attentes et besoins des jeunes et de leurs familles.

Parmi les acteurs jeunesse du territoire on peut citer :

- ▶ la Mission Locale
- ▶ le CIO – Centre d'Information et Orientation
- ▶ le PAEJ – Point Accueil Ecoute Jeune
- ▶ les Accueils ado 11-17 ans dans le cadre d'ACM ou en accueil libre au sein des 4 maisons de quartier, du centre social Louis Braille et la MJC
- ▶ les Espaces ado au sein du Collège Colette et Boris Vian
- ▶ les éducateurs spécialisés de la Sauvegarde 69
- ▶ ...

// La direction des affaires culturelles

Depuis novembre 2021, la collectivité s'est dotée d'une direction des affaires culturelles par le recrutement d'une Directrice pour mener à bien sa volonté d'une politique culturelle ambitieuse construite pour et par les saint-priots. Cette nouvelle direction comprend la gestion :

- Pôle médiathèque
- Le TTA – Théâtre Théo Argence
- L'Artothèque
- Le conservatoire
- Les projets culturels du territoire (Fête des sciences / Music En Cielle / ...)

L'objectif de cette toute nouvelle direction est de proposer une programmation culturelle adaptée au public pour non pas diffuser la culture mais bel et bien la transmettre.

// Le service des sports

Saint-Priest est une ville où le sport a une place importante dans la vie des saint-priots et ce depuis le plus jeune âge. La collectivité est dotée de :

- 90 clubs sportifs rassemblant près de 10 000 licenciés ;
- une trentaine d'équipements sportifs répartis sur tous les quartiers dont 7 gymnases et 4 stades ;
- 1 école des sports à destination des 3-11 ans et 12-17 ans ;
- grands événements sportifs tout au long de l'année : RAID URBAIN / LES FOULLES SAINT-PRIOTES / Le Cross des Myriades...

La Ville de Saint-Priest est lauréate du « Label Ville Active et sportive ».

// Les structures de proximité

Les structures de proximité sont réparties de manière homogène (sauf le quartier Berliet) sur l'ensemble du territoire de Saint-Priest (QPV et hors QPV) et contribue à l'animation de la vie sociale en proposant des activités pour tous les âges ainsi que des temps intergénérationnels et familiaux. Ce sont aussi des lieux ressources et de rencontres pour les habitants. De fait de l'offre de service diversifiée et leur rôle de structure de « proximité » contribuent directement et indirectement à l'épanouissement de l'enfant et du jeune tout au long de leurs parcours de vie

ponctués et enrichis par des temps familiaux. On dénombre 9 structures de proximité de statuts et missions différentes néanmoins complémentaires.

- 3 centres sociaux : La Carnière / Louis Braille / L'Olivier ;
- 1 Maison des Jeunes et de la Culture Jean Cocteau ;
- 4 maisons de quartier gérées par la Fol 69 dans le cadre d'un marché public ;
- 1 Espace de Vie Sociale (EVS)

Ce sont des partenaires importants de la collectivité qui les accompagne via un partenariat formalisé soit dans le cadre d'une convention de partenariat, d'objectifs et de moyens, soit dans le cadre d'un marché Public avec la FOL69 pour les maisons de quartier.

// Le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Priest est un acteur du PEDT dans le cadre de 3 dispositifs/missions dont il a la charge :

- Le Programme Réussite Educative (PRE) vise à rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et adolescents des quartiers prioritaires en leur offrant un accompagnement social, culturel et sanitaire, afin d'aider la famille dans son rôle éducatif grâce à un travail pluridisciplinaire mené en partenariat avec les services de la Ville et les acteurs du territoire.

Il apporte, hors temps scolaires, des moyens et des outils nouveaux pour donner des chances de réussite à chaque enfant et adolescent de la commune présentant des signes de fragilité et s'appuie de façon quotidienne sur le monde scolaire, tout en cherchant à valoriser les potentiels parentaux.

- La coordination Handicap, met en œuvre la politique inclusive de la collectivité. Des groupes de travail spécifiques aux 0-25 ans ont lieu en collaboration avec les partenaires du territoire pour favoriser notamment un accueil qualitatif des enfants en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques dans les crèches, le périscolaire et les accueils de loisirs.

- Le Contrat Local de Santé (CLS) signé en 2019, dont l'Atelier Santé Ville (ASV) qui intervient uniquement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Le CLS et l'ASV est une ressource pour les partenaires du territoire afin de mener des actions de santé au plus près des publics pour répondre à un besoin identifié.

// La cuisine centrale

À Saint-Priest, la restauration scolaire emploie 80 personnes pour le service à table et plus de 150 pour l'animation du temps de midi. En effet, la cuisine centrale fournit plus de 3500 repas par jours aux enfants des 16 groupes scolaires et en parallèle elle fournit également les repas des crèches et des 9 accueils de loisirs les mercredis et vacances scolaires.

Des selfs services sont installés dans toutes les écoles, pour les enfants d'élémentaire. Ainsi, un accueil ludique est proposé et permet à chacun de composer son repas parmi le choix des plats présentés. Même si les enfants gagnent en indépendance, ils restent sous la vigilance du personnel qui contrôle la composition du plateau

et les quantités consommées. Des repas à thème sont régulièrement proposés, assortis d'activités (Nouvel An chinois, Coupe du monde de foot...)

Les différents mobiliers sont adaptés à la hauteur des enfants et agencés pour faciliter leur circulation et limiter leurs déplacements. Ils sont ainsi amenés à participer au débarrassage et au triage de leur plateau. Cette démarche vise à développer leur autonomie et à promouvoir de bonnes pratiques.

Le service restauration s'engage à apporter à chaque enfant et jeune un repas équilibré, développer l'éducation nutritionnelle, proposer des aliments de qualité, servir des plats cuisinés « maison », garantir la sécurité sanitaire des aliments.



Synthèse Bilan

PEDT-PlanMercredi 2018-2021

(bilan complet en annexe)

Le PEDT rédigé en 2015 avait formalisé un objectif principal : la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants. Afin de poursuivre le travail mené en ce sens, la Ville a fixé 3 grandes priorités pour le PEDT 2018-2021 :

- ▶ **Axe 1 - Apporter un soutien à l'école dans ses missions sur le temps scolaire.**
- ▶ **Axe 2 - Transmettre aux enfants les valeurs de la République, précisément la citoyenneté, la laïcité et la mixité dans le cadre des temps périscolaires.**
- ▶ **Axe 3 - Fédérer et consolider la communauté éducative autour d'objectifs communs partagés.**

Ce PEDT-PlanMercredi est à destination des 3-17 ans et leur famille, concerne principalement les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. De fait, le PEDT est porté par la direction de l'éducation et le volet PlanMercredi par le service enfance-jeunesse de la ville de Saint-Priest qui ont collaboré avec les acteurs éducatifs du territoire :

- Les 16 Groupes Scolaires
- Le service des sports
- Les 3 Centres sociaux
- Les 4 Maisons de Quartiers
- Le CPNG
- La MJC

// Évaluation des 3 grandes orientations du PEDT

Axe 1 - Apporter un soutien à l'école dans ses missions durant le temps scolaire :

Les moyens mis à disposition par la collectivité à l'Education Nationale précisés ci-dessous ont permis de répondre de façon efficiente à l'objectif fixé en 2018 :

- ▶ Déploiement de personnels municipaux dans l'ensemble des groupes :
 - 1 ATSEM par classe dans chaque école maternelle
 - Des agents d'entretien
 - 1 gardien présent par GS
- ▶ Financement d'actions pédagogiques menées par les écoles primaires et collèges.
- ▶ Déploiement de classes mobiles informatique pour favoriser l'accès au numérique à l'ensemble des enfants.

Axe 2 - Transmettre aux enfants les valeurs de la République, précisément la citoyenneté, la laïcité et la mixité dans le cadre des temps périscolaires :

Les temps périscolaires ont évolué en accueils de loisirs afin de satisfaire les exigences d'un accueil de qualité tant sur la forme que sur le fond.

- ▶ Thématiques communes aux 16 groupes scolaires (citoyenneté, arts et culture...) afin d'apporter une cohérence et une continuité éducative.
- ▶ Projet pédagogique spécifique à chacun des accueils rédigés par le référent périscolaire en lien avec son équipe afin qu'il corresponde aux valeurs et compétences propres à chaque site
- ▶ Activités proposées répondent aux envies des équipes et besoins identifiés
- ▶ Priorité donnée à un temps de découverte, de socialisation, d'ouverture par le sport, le théâtre...
- ▶ Place forte laissée à l'enfant afin qu'il soit acteur de son parcours périscolaire

Axe 3 - Fédérer et consolider la communauté éducative autour d'objectifs communs et partagés :

La collaboration entre acteurs éducatifs du territoire existe sous différentes formes :

- ▶ Un référent périscolaire par GS en lien avec l'équipe enseignante et des ACM.
- ▶ Mutualisation des espaces au sein des groupes scolaires.
- ▶ Réunions partenariales.

// Évaluation de l'accueil périscolaire du mercredi / PlanMercredi

L'objectif du PlanMercredi est d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs le mercredi, en cohérence avec les enseignements scolaires.

État de l'offre :

Nb d'Accueil Collectif de Mineurs

- ▶ 21 périscolaires / 13 extrascolaires
 - dont 5 en Quartiers Prioritaires
 - dont 18 autres activités situées à moins de 600m du QPV

Capacités du mercredi	3-5 ans	6-11 ans
	298 enfants	349 enfants

2 500 enfants différents, âgés de 3 à 17 ans inscrits en moyenne par an, soit 20% de la tranche d'âge.

Développement de l'offre :

La ville de Saint-Priest poursuit l'objectif de favoriser l'accès aux loisirs éducatifs de qualité au plus grand nombre au moyen de :

- Tarifs accessibles + QF (Quotient Familiale) + recherche d'homogénéité sur le territoire ;
- Augmentation des capacités d'accueil pour les 3-17 ans pendant les temps péri et extrascolaires (mercredis et vacances scolaires), notamment pour les 3-11 ans ;
- Amplitude d'accueil adaptée aux besoins de garde des familles sur la journée avec ou sans repas et toute l'année ;
- Activités de loisirs variées et adaptées aux besoins des enfants selon les tranches.

→ Le développement de l'offre d'accueil adaptée aux besoins des familles a permis de répondre aussi bien aux besoins de modes de garde pour les parents qui travaillent qu'aux besoins d'accès aux loisirs et d'ouverture culturelle des enfants des quartiers.

// Le PlanMercredi se décline en 4 grandes orientations :

Axe 1 - Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant :

Il n'y a pas encore de déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires, toutefois 8 ACM maternelles sur 9 sont domiciliés au sein de locaux scolaires.

- ▶ Rencontres régulières entre les différentes équipes scolaires, périscolaires et accueil de loisirs :
 - Mutualisation des espaces
 - Projets menés par chaque acteur éducatif

Axe 2 - L'inclusion et l'accessibilité des publics :

- ▶ Les ACM sont **un outil de lutte contre les exclusions dans le cadre d'un développement social ciblé** des territoires les plus fragiles de la commune.
- ▶ L'animation de proximité et les liens tissés par les équipes des ACM contribuent à réduire certains écarts, en favorisant l'accès aux loisirs, le partage de temps et de règles collectives, l'accès au sport, à la culture.
- ▶ La ville de Saint-Priest soutient les structures en tant que **lieux de citoyenneté partagée et d'inclusion sociale** pour développer l'accueil des enfants en situation de handicap (40 enfants porteurs de handicap accueillis en 2019).

Axe 3 - les Accueils Collectifs de Mineurs du territoire, ont développé plusieurs types d'outils pour développer les actions de coéducation et répondre au plus près des besoins des enfants pour favoriser leur réussite éducative :

- ▶ Intégration des parents dans certains Conseil d'Administration, implication des parents dans les actions d'animation des maisons de quartier.
- ▶ Développement des projets d'accompagnement à la scolarité dans le cadre du CLAS
- ▶ Développement d'ateliers parents-enfants, les samedis, avant et après les temps d'accueil

Axe 4 - Diversité et qualité des activités :

- ▶ Un certain nombre d'ACM s'organisent en sous-groupes → adapter les activités au rythme et aux capacités des enfants.
- ▶ Le temps du mercredi = les enfants sont inscrits sur une période entre 2 vacances scolaires
- >> Organisation des programmes d'activités thématique par cycle assorti d'une restitution collective (création, spectacle, objet, jeu, ...).

■ Pour les 3-5 ans → Temps de repos tout en favorisant l'ouverture et la découverte de nouvelles activités (sous forme d'un thème sur 7 mercredis).

■ Pour les 6-12 ans → libre choix de l'enfant = proposition d'activités dans lesquelles l'enfant a le choix de s'inscrire + un cycle thématique commun à tous.

▶ Accompagner l'enfant vers l'autonomie en proposant un cadre sécurisé dans lequel il ose s'exprimer et expérimenter.

Les axes d'améliorations à intégrer dans le PEDT-PlanMercredi 2021-2024

▶ Poursuivre le travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires locaux dans la rédaction, le suivi et la vie du futur projet éducatif.

▶ Continuer à renforcer la transversalité en interne (services de la Villes et CCAS) / entre la Ville et les partenaires / entre acteurs du territoire.

▶ Valorisation des actions existantes qui concourent à un rapprochement des actions entre les différents temps de l'enfant et répondre aux besoins des familles, des enfants et des jeunes.

▶ Développer de nouvelles collaborations pour répondre aux besoins des familles en mutualisant les ressources du territoire.



Diagnostic partagé – Les Commissions PEDT

(bilan complet en annexe)

Le bilan PEDT-PlanMercredi 2018-2021 fait apparaître un axe d'amélioration concernant la démarche partenariale peu participative. Consciente de la demande et de l'envie des acteurs éducatifs d'être impliqués dans l'écriture et la mise en œuvre du nouveau PEDT-PlanMercredi 2021-2024, la Ville a donc la volonté, en lien avec les objectifs de la CTG, de proposer une démarche collaborative aux services et acteurs du territoire (cf. partie 3).

Dans le cadre des commissions PEDT les partenaires étaient invités à partager un diagnostic de territoire qui se décline sous 2 formes :

- ▶ identifier une culture commune du PEDT
- ▶ identifier les ATOUTS/FREINS/LEVIERS/BESOINS

// Une culture commune du PEDT

Au début des premières réunions PEDT, les acteurs étaient invités à s'exprimer autour du PEDT de Saint-Priest pour créer un nuage de mot :

▶ 1 mot = « Le PEDT à Saint-Priest »

Il a été demandé aux acteurs de définir en un mot « Le PEDT à Saint-Priest » sur un post-it à coller au mur.

On peut relever plusieurs notions partagées :

- PARTENARIAT / ENSEMBLE / COHÉSION
- COHÉRENCE / TRANSVERSALITÉ
- ACCOMPAGNEMENT / CONTINUE

▶ 1 Image = « Le PEDT et moi »

Des images issues du jeu *DIXIT* étaient proposées aux participants. Ils devaient en choisir une qui représente « le PEDT et moi », c'est-à-dire en tant qu'acteur du territoire et les missions et actions menées au sein de ma structure « comment je perçois le PEDT existant et à construire ».

On peut relever plusieurs notions partagées :

- PARCOURS / SE CONSTRUIRE / GUIDER / EXCELLENCE
- PARTENARIAT / COMMUN / COLLECTIF / TRANSVERSALITÉ



// Une analyse des **ATOUTS/FREINS/LEVIERS/BESOINS**

Il est à noter qu'en dehors de la collectivité certains acteurs font état de freins et leviers qui sont propres à leur structure.

ATOUTS	FREINS
<ul style="list-style-type: none"> ▶ MAILLAGE PARTENERIAL ▶ Place des parents = Participation et implication aux actions ▶ Portage politique ▶ Richesse du territoire (actions, partenaires, équipements...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ PAS ou peu de TRANSVERSALITÉ, de CONTINUITÉ EDUCATIVE et manque de LISIBILITÉ : <ul style="list-style-type: none"> → Pas/peu d'Interconnaissance des partenaires = manque de clarté des missions/actions de chacun. → Peu ou pas de collaboration, notamment avec l'Education Nationale (EN). ▶ Manque de MOYENS HUMAINS (problématique des effectifs et de la qualification, difficulté du respect des taux d'encadrement). ▶ Manque de MOYENS FINANCIERS (nécessité de renfort de personnel, formation des équipes, pérenniser la question des moyens humains...). ▶ PARENTALITÉ = peu ou pas de lien avec les parents / peu ou pas d'implication des parents. ▶ Le TEMPS (gestion des urgences au détriment du temps destiné aux projets et réunions partenariales). ▶ Équipements municipaux (pas assez d'espace, difficulté de mutualisation).

LEVIERS	BESOINS
<ul style="list-style-type: none"> ▶ PARTENARIAT = développer l'interconnaissance / mutualisation des moyens / formalisation / projets communs. ▶ Parentalité = favoriser la participation des parents en tant qu'usager mais aussi initiateur d'actions. ▶ La question des moyens humains est posée, de même celle de la mutualisation de ces moyens. ▶ Favoriser une continuité éducative, un suivi partagé et des outils communs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ INTERCONNAISSANCE / CONTINUITÉ EDUCATIVE / LISIBILITÉ = rencontres régulières + document partagé + clarifier les missions de chacun. ▶ PARENTALITÉ = parent(s) 1^{er} acteur(s) éducatif(s) = Sensibilisation / accompagnement / implication. ▶ MOYENS HUMAINS (effectif, qualification). ▶ Créer/développer Et/OU augmenter des temps collectifs autour des thématiques transversales: <ul style="list-style-type: none"> ■ Développement durable La Culture ■ Le Handicap (coordination handicap – CCAS) ■ Numérique ■ La Parentalité (Création d'un Conseil Local de la Parentalité)



Partie 2
3 valeurs
déclinées
en 4 axes

En introduction et dans la partie 3 de ce dossier il est expliqué le choix de la collectivité d'être accompagnée par le bureau d'études TRAJECTOIRES pour définir les valeurs et axes de travail mené dans le cadre d'une démarche collaborative pour une co-construction du projet éducatif de la ville de Saint-Priest avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

La démarche de concertation se déroule en deux temps :

Premier temps :

cadrage des orientations du projet avec la ville

Travail des valeurs éducatives du projet et des axes prioritaires

Travail des sous-axes du projet

Travail sur les sous-axes ET niveau de participation au PEDT

Travail sur les sous-axes, les besoins non couverts, et les objectifs à porter sur Saint-Priest

Second temps :

travail autour des besoins et objectifs opérationnels avec les partenaires

Élus

Services de la ville et CCAS

Les partenaires éducatifs de Saint-Priest

Élus + Services ville/CCAS + partenaires

Groupe de travail + entretien

Questionnaire en ligne + entretien

Questionnaire en ligne

12 commissions de travail en sous-groupe

De mars à mai 2021

Juin 2021 (Questionnaire)

Novembre/décembre 2021 + février 2022 (commissions)

QUOI ?

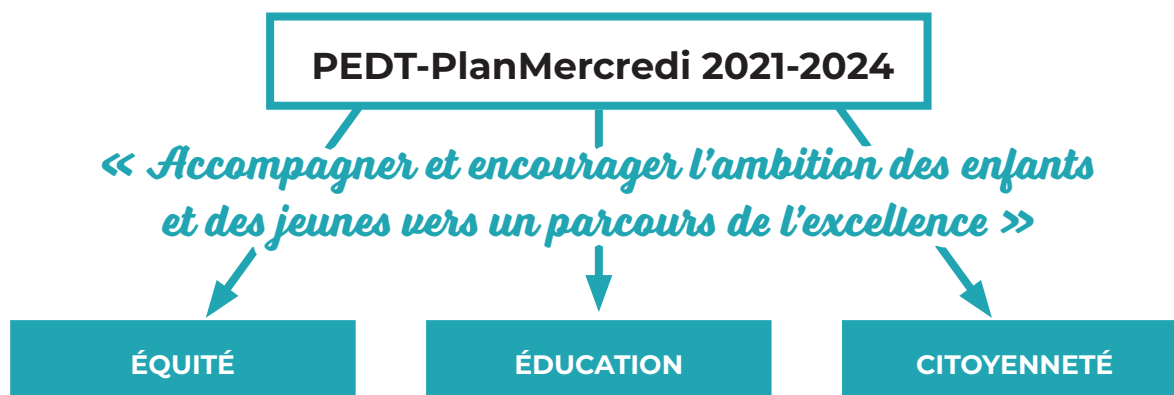
AVEC QUI ?

COMMENT ?

QUAND ?

Les 3 valeurs

La volonté de la Ville de Saint-Priest est d'« **Accompagner et encourager l'ambition des enfants et des jeunes vers un parcours de l'excellence** » selon 3 valeurs : ÉQUITÉ – ÉDUCATION – CITOYENNETÉ. Elles sont énoncées en direction de tous les enfants, jeunes et familles du territoire de Saint-Priest.



// ÉQUITÉ :

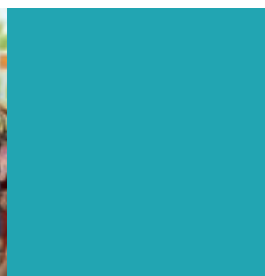
- ▶ Assurer les conditions de réussite pour chaque enfant, qu'il soit défavorisé ou non, au-delà des freins auxquels il peut être confronté.

// ÉDUCATION :

- ▶ Reconnaître **le rôle central du parent comme premier éducateur**, autour duquel doivent s'articuler l'ensemble des acteurs éducatifs des différents temps de l'enfant : éducation scolaire, éducation populaire, etc.

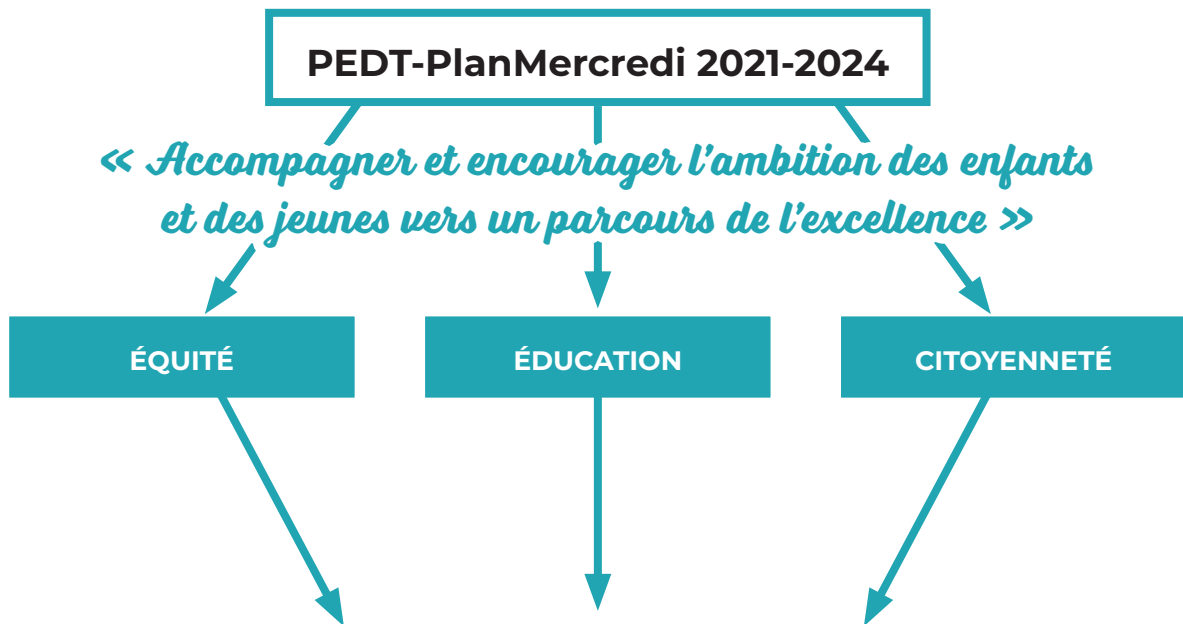
// CITOYENNETÉ :

- ▶ L'empowerment, (re)gagner en confiance, en autonomie, et « faire avec », **pour préparer la vie en société.**



4 axes

Les élus se sont accordés autour de **4 axes forts** qui permettent de décliner les 3 valeurs.

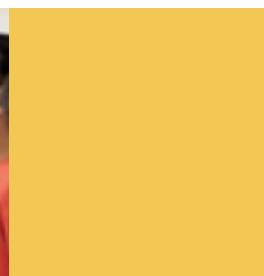


// Axe 1 – Permettre le développement et l'épanouissement de chaque enfant

// Axe 2 – Porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes les plus en difficultés et/ou en situation de handicap ou d'exclusion

// Axe 3 – Participer à la construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité, accompagner l'enfant et le jeune dans son parcours citoyen

// Axe 4 – Favoriser une cohésion entre tous les acteurs pour permettre une continuité éducative



Chaque axe est structuré en sous-axes et en objectifs opérationnels qui ont été affinés et définis avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire dans un premier temps via un questionnaire en ligne puis dans le cadre des commissions PEDT.

La participation des acteurs du territoire a été menée en deux temps pour des raisons de contraintes calendaires, néanmoins la volonté de la ville de mener une démarche participative pour une co-construction du PEDT a été respectée. La contrainte calendaire était la date de remise du dossier PEDT-Plan Mercredi au Groupe d'Appui Départemental (GAD), instance qui valide le dossier selon un cahier des charges national, avant le 15 septembre 2021, date dont la collectivité a eu connaissance tardivement et a donc dû revoir sa planification et méthodologie de démarche participative.

Initialement, les commissions PEDT devaient avoir lieu avant la remise du dossier, mais la temporalité ne le permettant pas, il a été donc décidé de concerter à minima les partenaires pour affiner les sous-axes via un questionnaire en ligne transmis fin juin 2021 (cf. partie 3 et document en ANNEXES). La contribution des partenaires via le questionnaire a permis de finaliser l'écriture du dossier à l'attention du Groupe d'Appui Départemental (GAD). Suite à la validation de ce dernier, les acteurs du territoire ont été invité à participer aux commissions PEDT pour poursuivre le travail collectif du diagnostic de territoire, des axes et sous-axes en objectifs opérationnels.

// Axe 1 - Permettre le développement et l'épanouissement de chaque enfant : par une offre diversifiée et adaptée pour tous les publics dès le plus jeune âge

1-1 / Favoriser l'accès à la Culture et aux sports pour tous	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Définir une programmation culturelle et sportive qui s'adresse à tous les publics. ▶ Créer une dynamique culturelle et sportive pour favoriser la découverte et la diversité des pratiques.
1-2 / Favoriser le développement personnel, culturel et social, en particulier chez les jeunes enfants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire émerger collectivement une politique culturelle adaptée aux attentes dès le plus jeune âge. ▶ Favoriser le développement personnel par la culture.
1-3 / Développer les activités numériques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Définir une culture de l'Education au média et de l'usage du numérique. ▶ Rendre le numérique accessible à tous.

Exemple :

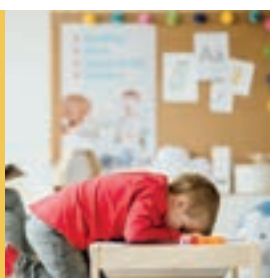
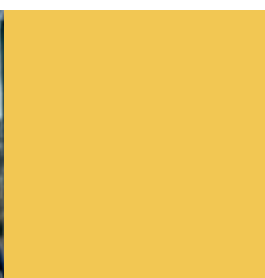
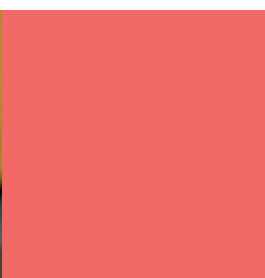
- ▶ **Accueils collectifs : crèches (0-3 ans), périscolaire (3-11 ans), ACM (12-17 ans) Ecole des sports (4-17 ans) : La grande lessive / parcours artistique / atelier d'éveil / Parcours motricité / sorties culturelles...**
- ▶ **Projets VVV / programmation Hors les Murs (piloté par service enfance jeunesse, Coordonateur CLSPD en lien avec Service Politique de la Ville).**

// Axe 2 - Porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes les plus en difficultés et/ou en situation de handicap ou d'exclusion

<p>2-1 / Accompagner les familles et les enfants en situation de handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Définir un accueil personnalisé et adapté selon les besoins de l'enfant/du jeune inscrit dans un parcours éducatif et d'accompagnement en accord avec la famille. ▶ Formation des professionnels. ▶ Informer et sensibiliser sur le handicap (famille / professionnels / enfants / jeunes / habitants).
<p>2-2 / Lutte et prévention contre les formes de discrimination</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser et sensibiliser à la cohésion sociale et la solidarité. ▶ Définir une culture commune pour une continuité de la posture dans tous les lieux de vie de l'enfant et du jeune (domicile, transports, école, temps libre...).
<p>2-3 / Lutte contre toutes les formes de ruptures : décrochage scolaire, situation de précarité, violence scolaire, harcèlement, santé mentale, addiction, transitions dans le parcours de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer des actions de préventions, sensibilisation et d'information à destination des enfants/jeunes, des parents et des professionnels. ▶ Renforcer le réseau d'acteurs.
<p>2-4 / Assurer une présence régulière auprès des enfants ou des jeunes et plus particulièrement en allant là où ils se trouvent sur leur lieu de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Toucher un public éloigné de l'offre de loisirs. ▶ Développer l'aller-vers (sous toutes ses formes) tout au long de l'année. ▶ Mettre en place une offre d'accueil et de rencontre adaptée aux besoins des 12-25 ans.

Exemple :

- ▶ **Dispositif d'accompagnement de projet jeune / PRE (Programme Réussite Educative / Coordonnateur CLSP-Prévention**
- ▶ **Projet FPT Axe Handicap « Améliorer le parcours de l'enfant en situation de Handicap »**
- ▶ **Mise en place d'une CISP (Cellule Information Situations Préoccupantes interne) permettant d'alerter une équipe pluridisciplinaire petite enfance.**
- ▶ **Journée de l'autisme / semaine du Handicap**
- ▶ **Projet CLAS / REAAP**
- ▶ **Coordination enfance et Jeunesse/ coordination handicap**





// Axe 3 - Participer à la construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité, accompagner l'enfant et le jeune dans son parcours citoyen

3-1 / Aider les jeunes à trouver leur place dans la vie de la commune et à construire leur avenir	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser l'écoute et l'expression de la parole. ▶ Orienter/accompagner les jeunes vers les lieux/dispositifs répondant à un besoin.
3-2/ Encourager la citoyenneté, l'engagement et la mobilité des jeunes dans la vie de la commune, les accompagner dans leurs initiatives et leurs projets	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser les différentes actions individuelles et collectives. ▶ Communiquer sur les lieux ressources. ▶ Développer des espaces d'échanges et de responsabilité pour les jeunes.
3-3 / Sensibiliser au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Construire une culture et une stratégie commune de développement durable. ▶ Développer des actions de sensibilisation. ▶ valoriser les projets portés par les enfants/jeunes.

Exemple :

- ▶ **Accueils collectifs : crèches (0-3 ans), périscolaire (3-11 ans), ACM (12-17 ans) Ecole des sports (4-17 ans) : La grande lessive / parcours artistique / atelier d'éveil / Parcours motricité / sorties culturelles / Séjours / Projet développement durable**
- ▶ **BIJ / Conseil Municipal des Jeunes / Bourses initiatives**
- ▶ **Concours Solidanse**
- ▶ **Labellisation LABELVIE en cours dans les crèches**
- ▶ **Projet CLAS / REAAP / ludothèque**
- ▶ **Chantier jeune / Accompagnement formation BAFA**

// Axe 4 - Favoriser une cohésion entre tous les acteurs pour favoriser une continuité éducative :

4-1 / Encourager la co-éducation par l'implication des parents, la mise en lien des parents entre eux et avec les partenaires	<ul style="list-style-type: none">▶ Favoriser une co-éducation par des rencontres et des échanges réguliers.▶ Développer une communication adaptée aux familles.
4-2 / Permettre la complémentarité et la continuité entre les temps et les espaces éducatifs de l'enfant et du jeune	<ul style="list-style-type: none">▶ Définir un parcours parental dans la continuité du parcours de l'enfant et du jeune.▶ Instaurer des temps partenariaux pour favoriser l'interconnaissance
4-3 / Développer les formations des équipes éducatives	<ul style="list-style-type: none">▶ Formations professionnelles à partir des besoins immédiats (à court terme).▶ Formations collectives sur des thématiques qui fédèrent l'ensemble des partenaires.

Exemple :

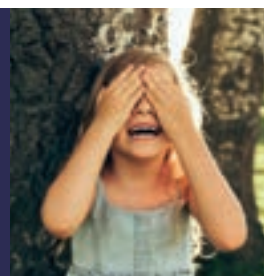
- ▶ **Projets communs entre les accueils collectifs surtout quand les locaux sont mutualisés : crèches (0-3 ans), périscolaire (3-11 ans), ACM (12-17 ans) Ecole des sports (4-17 ans).**
- ▶ **Instances partenariales : Handicap, Coordination enfance-jeunesse, COPIL, COTECH, cellule locale VVV – CLAS/REAAP, Conseil d'école.**
- ▶ **Signature nouvelles conventions d'objectifs et de moyens et nouveaux marchés publics en incluant les objectifs du PEDT-PlanMercredi.**
- ▶ **Lieu passerelle dans les écoles et/ou centres sociaux.**
- ▶ **instances partenariales/COPIL**

L'ensemble des sous-axes et objectifs seront déclinés en FICHE ACTION co-écrites avec les acteurs du territoire. Ces fiches action seront en effet les « feuilles de routes » partagées par l'ensemble des partenaires du PEDT pour la mise en œuvre et suivis des objectifs.

Dans ces fiches seront notifiés :

- ▶ L'axe / le sous-axe / les objectifs opérationnels
- ▶ Les conditions de réussite
- ▶ Le public cible
- ▶ Les partenaires et partenariats identifiés
- ▶ Les actions concrètes existantes
- ▶ Les acteurs pilotes
- ▶ Les indicateurs d'évaluation

Le travail de co-écriture des fiches a déjà été amorcé dans le cadre des commissions PEDT de février 2022, mais elle nécessite encore des temps de travail et seront finalisées d'ici la fin 2022 afin d'être effective à partir de janvier 2023.





Partie 3
Une
méthodologie
partagée

Une démarche collaborative

Le bilan du PEDT-PlanMercredi 2018-2021 fait apparaître un axe d'amélioration concernant la démarche partenariale peu participative. Consciente de la demande et de l'envie des acteurs éducatifs d'être impliqués dans l'écriture et la mise en œuvre du nouveau PEDT, la ville a donc la volonté, en lien avec les objectifs de la CTG, de proposer une démarche collaborative aux services et acteurs éducatifs du territoire.

// Cabinet d'études Trajectoires

Pour formaliser sa volonté, la collectivité a mandaté le cabinet TRAJECTOIRES (groupe reflex_) pour l'accompagner dans la construction et rédaction du nouveau PEDT (février-octobre 2021). La mission de TRAJECTOIRES consiste à impulser et accompagner l'animation dans la réflexion à l'échelle de la Ville, où les élus occupent une place déterminante, et avec les partenaires.

Voici un **tableau récapitulatif des différentes étapes de co-construction du PEDT-PlanMercredi de janvier à août 2021**. Chaque étape a été travaillée avec le Cabinet Trajectoires.

QUAND	QUOI	QUI
Janvier Février	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Travail d'analyse/diagnostic du cabinet Trajectoires + temps de travail avec le service enfance-jeunesse et l'adjointe à la jeunesse et aux loisirs. ▶ Réunion de groupe de travail de 13 élus initié par l'Adjointe déléguée aux loisirs et à la jeunesse → Temps d'information et d'échanges sur le PEDT + définition de 4 axes de travail et proposition de sous axes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ *TRAJECTOIRES *Service Enfance-jeunesse * Adjointe aux loisirs et à la jeunesse ▶ Elu-e-s : *Jeunesse et loisirs *Education *Petite Enfance *Sports *Culture *Numérique *Handicap *Politique de la Ville *Tranquillité Publique *Écologie-Environnement *Emploi Insertion *Politique Familiale *Affaires sociales, solidarités
Mars	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entretiens réalisés par le cabinet Trajectoires avec des groupes d'élus répartis selon leur délégation → Objectif : définir les valeurs du PEDT. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ *G1 : Politique Familiale + Petite enfance + affaires sociales *G2 : Sports + Culture + Numérique + Développement durable *G3 : Handicap + Insertion + Politique de la Ville + Tranquillité publique *G4 : Jeunesse et loisirs + Education

QUAND	QUOI	QUI
Avril	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réunion avec M. le Maire : → Présentation de la démarche participative + retour d'analyse des entretiens réalisés avec les élus = Définition des valeurs ▶ Réunion COTECH 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ *M. le Maire *Le cabinet du Maire *Elues : Jeunesse + Education *DGA *Services : jeunesse + Education *Cabinet Trajectoires *Coordinatrice PEDT ▶ *Services : Jeunesse + Education + Petite-enfance *Elues : Jeunesse + Education + Petite-Enfance *Cabinet Trajectoires *DGA *Coordinatrice PEDT
Mai	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation du projet PEDT + démarche aux services de la Ville/CCAS 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ *Elues : Jeunesse + Education + Petite-Enfance *DGA *Services : - Jeunesse - Education - Petite Enfance - Sports - Politique de la Ville - Affaires culturelles - Développement Durable - CCAS (PRE + HANDICAP + CLS) - Emploi Insertion - Prévention CLSPD - Cabinet Trajectoires - Coordinatrice PEDT
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réunion COTECH + Elues 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ *Services : Jeunesse + Education + Petite-enfance *Elues : Jeunesse + Education + Petite-Enfance *Cabinet Trajectoires *DGA *Coordinatrice PEDT
Juin	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réunion de lancement du PEDT avec M. le Maire → Présentation du projet + démarche participative aux partenaires (1) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ *M. le Maire *Elu-e-s (liste des 13 ci-dessus) *DGS + DGA + Coordinatrice PEDT *Services ville/CCAS (cités ci-dessus) *IEN de Saint-Priest *Caf du Rhône *Délégué du préfet *Représentants des Partenaires : CS + Maison de Quartier + RPE + Crèches
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Questionnaire en ligne au sujet des axes et sous axes envoyé aux Directeurs de service (14) + partenaires (84) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Questionnaire réalisé et analysé par le cabinet Trajectoires
Juillet	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réunion COTECH 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ *Trajectoires + Coordinatrice PEDT *DGA *services Ville : Education + jeunesse + Petite Enfance
Août Septembre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rédaction du dossier PEDT-PlanMercredi à transmettre à la commission GAD 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coordinatrice PEDT + 3 services co-pilotes

(1) La liste des invités a été limitée pour respecter le protocole sanitaire en vigueur à cette date.

// Questionnaire en ligne

Initialement, 4 commissions thématiques définies d'après les 4 axes fixés par les élus (voir partie 2) devaient avoir lieu entre juin et octobre 2021 réunissant 13 élus, les services de la ville-CCAS et les partenaires du territoire pour écrire conjointement le dossier de candidature PEDT-PlanMercredi à destination du GAD. La collectivité a revu sa démarche participative après avoir pris connaissance de la date de dépôt du dossier au 15 septembre 2021. Néanmoins, il semblait essentiel d'avoir un début de participation des partenaires pour abonder le dossier, le choix a donc été fait de solliciter leur contribution via un questionnaire en ligne en juin 2021.

L'objectif du questionnaire était double :

- ▶ faire un état des lieux des actions/missions des services de la ville et des partenaires qui s'inscrivent :
 - dans les 4 axes définis par les élus.
 - dans les sous-axes proposés par les élus avec l'option « Autre » qui donnait la possibilité aux acteurs de faire des propositions de sous-axes.
- ▶ Sonder les acteurs sur leur niveau de participation au PEDT pour définir des pistes de fonctionnement de gouvernance partagée.

Le questionnaire et son analyse sont disponibles en annexe du présent dossier.

// Commissions PEDT

Suite à la validation du dossier PEDT-PlanMercredi de la Ville de Saint-Priest par le groupe d'Appui Départemental en novembre 2021, des temps de commissions de travail collectif ont été planifiés.

L'objectif des temps de commissions est de mener un travail collectif et participatif avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire pour co-écrire et co-mener le PEDT-PlanMercredi. L'objectif premier est de proposer un temps d'échange entre tous les acteurs éducatifs pour favoriser l'interconnaissance et l'établissement d'un diagnostic partagé du territoire et la définition des sous-axes et objectifs opérationnels des 4 axes définis préalablement par l'équipe municipale. Cette première étape de travail permet ensuite d'écrire des « fiches actions » qui sont la feuille de route des acteurs du territoire pour notamment de leur côté construire leur projet pédagogique de structure et s'inscrire dans une dynamique territoriale.

Au final 12 commissions ont eu lieu, soit 3 temps de réunion de 2h pour chaque axe :

- ▶ Du 26 novembre au 17 décembre 2021, 8 commissions. Le premier temps de commission était dédié au diagnostic partagé du territoire. Le 2eme temps était dédié à l'écriture des fiches action par sous axe afin de définir des objectifs communs opérationnels.
- ▶ Du 1^{er} au 8 février 2022, 4 commissions. En accord avec les partenaires, il a été acté de faire un 3eme temps de commission pour continuer l'écriture des Fiches action.

Les Commissions PEDT c'est :

- ▶ 12 temps de travail collectif de 2h ;
- ▶ 20-30 participants en moyenne pour chaque commission ;
- ▶ Hétérogénéité des acteurs éducatifs ;
- ▶ 13 élus mobilisés ;
- ▶ Environ 80 acteurs du territoire sollicités (services villes-CCAS + partenaires du territoire) dont environ 40 ont pu participer au moins une fois aux commissions.

En termes de méthodologie d'animation de travail collectif, plusieurs outils ont été proposés.

- ▶ Le MANDALA : support visuel constitué de plusieurs strates sphériques pour amener les participants à échanger et partager sur des éléments de diagnostic en faisant un état des lieux du territoire en termes d'ATOUTS ; BESOINS ; FREINS ; LEVIERS ; actions existantes et qui tendent vers des objectifs communs.
- ▶ Le POSTIT pour définir en 1 mot « le PEDT à Saint-Priest » ce qui donna alors un nuage de mot représentatif de la vision et des attentes des acteurs de ce que doit être le PEDT pour la Ville de Saint-Priest
- ▶ La carte IMAGE qui représente « Le PEDT et MOI ». Au 1^{er} temps de commission de chaque axe, les participants ont choisi une image, issue du jeu *DIXIT*, qui représente de manière imagée le PEDT et eux, c'est-à-dire selon leur « typologie » d'acteur (élus, agent de la collectivité, gestionnaire privé, associatif), les missions et objectifs propres à leur structure, leur intervention sur le territoire et auprès des publics...
- ▶ Toutes les réunions ont débuté par un temps d'informations/d'échanges en plénières et ensuite tout le travail mené a été réalisé en sous-groupe de 5 à 10 participants. Le travail en sous-groupe permet vraiment d'approfondir les échanges et donne un cadre plus favorable à la prise de parole de tous les participants.

Le bilan synthétique des 12 commissions de PEDT est :

- ▶ Une forte participation des acteurs du PEDT.
- ▶ Une implication des élus.
- ▶ Une envie partagée de travailler collectivement, de créer des passerelles entre les actions, les différents types de partenaires.
- ▶ Des acteurs du territoire se sont rencontrés pour la première fois car ils interviennent auprès de public différent et pourtant ont des problématiques communes.
- ▶ Le besoin et la nécessité de se rencontrer régulièrement pour favoriser l'interconnaissance et le maillage partenarial dans un contexte « informel ».

Dans la partie « Annexes » du présent document, vous trouverez le détail de la méthodologie d'animation de réunion des commissions ainsi que la restitution du travail collégial des acteurs du PEDT.

Un nombre de commission a été réalisé dans un délai restreint pour avancer collectivement sur la définition et l'écriture du PEDT. Mais les commissions en elle-même n'ont pas d'intérêt à être récurrentes. Pour rappel le PEDT est un outil de mise en œuvre des thématiques petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité de la CTG, dont l'un des principes est de ne pas créer de nouvelles instances partenariales mais au contraire de s'appuyer sur l'existant. De fait, un état des lieux de l'ensemble des coordinations existantes permet d'identifier les espaces de rencontres partenariales pour travailler les objectifs du PEDT avec les acteurs du PEDT et si besoin créer de nouvelles coordinations.

// Les « Petits Dej du PEDT »

Au moment de clôturer les derniers temps de commissions, l'ensemble des acteurs du PEDT ont fait part de leur envie partagée de pouvoir se rencontrer régulièrement dans un contexte « informel » c'est-à-dire en dehors de temps de réunion partenarial portant sur des sujets particuliers avec des objectifs bien définis. De plus, des acteurs du territoire se sont rencontrés pour la première fois dans le cadre des commissions car ils interviennent auprès de public différent et pourtant ont des problématiques communes.

Il a été validé collectivement d'expérimenter le format des « Petits Dej du PEDT ».

- ▶ Le principe est d'inviter les acteurs du PEDT

à se retrouver en début de matinée autour d'un café/thé et d'une collation afin de faciliter les échanges informels, l'interconnaissance, les échanges de pratiques et des actions communes.

- ▶ Quand : une fois par mois en début de matinée (8h30-10h)
- ▶ Où : une structure partenaire du territoire (collège, centre social, RPE...) afin de découvrir les acteurs du territoire au sein de leur équipement.

// La vie du PEDT

Concernant la démarche participative tout au long du PEDT, l'idée est de fonctionner en objectifs par années scolaires :

■ Année scolaire 2021-2022 :

- ▶ Valoriser et consolider l'existant.
- ▶ Amorcer et développer le maillage partenarial (mise en place des commissions + définition plus fine de la gouvernance + ...).
- ▶ Identifier les besoins non pourvus.
- ▶ Définir les instances de gouvernance partenariale.

■ Année scolaire 2022-2023 :

- ▶ Les objectifs et le planning seront définis en concertation avec l'ensemble des partenaires à partir du bilan de la 1ère année. Néanmoins si besoins ce sera le temps de penser à la co-construction de nouvelles actions pour répondre aux besoins non pourvus.

■ Année scolaire 2023-2024 :

- ▶ Les objectifs et le planning seront définis en concertation avec l'ensemble des partenaires.
- ▶ Bilan du PEDT 2021-2024.
- ▶ Temps de travail d'écriture du prochain PEDT (selon les orientations politiques de l'équipe municipale) avec les partenaires.

À chaque fin d'année scolaire un temps de Bilan du PEDT, combiné éventuellement avec un temps de bilan CTG, aura lieu.

L'idée est de faire un temps Bilan « institutionnel » dans le cadre du COPIL suivis de temps fort avec par exemple valorisation de quelques actions marquantes de l'année, un temps d'atelier-débat autour d'une thématique. Le temps fort sera organisé conjointement avec les acteurs du PEDT.

// Rétroplanning prévisionnel / PEDT-PlanMercredi 2021-2024

• Année Scolaire 2021-2022

► Objectifs :

- Valoriser et consolider l'existant
- Amorcer et développer le maillage partenarial (mise en place des commissions + définition plus fine de la gouvernance + ...)
- Identifier les besoins non pourvus

QUAND	QUOI	QUI
Novembre décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> ► 8 commissions soit 2 temps de commissions par axe → Préparation/méthodologie d'animation de réunion partagée avec le cabinet TRAJECTOIRES et le BIJ → Animation = Coordinatrice PEDT en lien avec les 3 services co-pilotes → Objectif : élaboration d'un diagnostic partagé + écriture « Fiche action » 	<ul style="list-style-type: none"> ► Animation Coordinatrice PEDT *13 élus répartis sur les 4 axes *services ville-CCAS *partenaires du territoire (environ 80 sollicités)
Janvier 2022	<ul style="list-style-type: none"> ► Réunion COTECH → point étape de mise en œuvre + ajustement si besoins 	<ul style="list-style-type: none"> ► *Coordinatrice PEDT *3 services co-pilotes *DGA
Février 2022	<ul style="list-style-type: none"> ► 4 commissions soit 1 temps de commission par axe ► Restitution des temps de travail des commissions à M. le Maire ► Début de création des supports de communication 	<ul style="list-style-type: none"> ► Élus + Services ville-CCAS + partenaires ► M. le Maire + 3 Elues + DGS + DGA ► Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> *Coordinatrice PEDT *3 services Co-pilote *service communication *Cabinet du Maire ► Contributeurs : <ul style="list-style-type: none"> *partenaires *Elus *services ville
Mai-juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> ► « Petit Dej du PEDT » 	<ul style="list-style-type: none"> ► Elus + Services ville + partenaires
Juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> ► ½ journée OU 1 Journée → bilan 1^{re} année PEDT [+ bilan mi-parcours CTG] Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ► Faire un bilan ► Valorisation /présentation d'actions ► Idée de Temps fort / de débat/ intervention d'une personne extérieure (?) → cette journée sera discutée et construite avec les partenaires si elle se réalise. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Organisation : coordinatrice PEDT en lien avec 3 services copilote *Le Maire (ou son représentant) + Elus + DGS *services ville/CCAS *IEN / caf du Rhône *Partenaires du territoire

• Année Scolaire 2022-2023

► Objectifs :

- Les objectifs et le planning seront définis en concertation avec l'ensemble des partenaires. Néanmoins si besoins ce sera le temps de penser à la co-construction de nouvelles actions pour répondre aux besoins non pourvus.
- Finaliser l'écriture des fiches action
- Ouvrir la communauté éducative à d'autres acteurs éducatifs

QUAND	QUOI	QUI
Septembre 2022 mai 2023	<ul style="list-style-type: none"> ► 1 « petit Dej du PEDT » par mois ► Réunion COTECH régulièrement et dès que c'est nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> ► Élus + Services ville + partenaires ► *Coordinatrice PEDT ► *3 services co-pilotes ► *DGA
Mai-juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> ► ½ journée OU 1 Journée → bilan 2^e année PEDT [+ bilan CTG] Objectif : <ul style="list-style-type: none"> ► Faire un bilan ► Valorisation /présentation d'actions ► Idée de Temps fort / de débat/intervention d'une personne extérieure (?) → cette journée sera discutée et construite avec les partenaires si elle se réalise. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Organisation : coordinatrice PEDT en lien avec 3 services copilote ► *Le Maire (ou son représentant) + Elus + DGS ► *services ville/CCAS ► *IEN / caf du Rhône ► *Partenaires du territoire

• Année Scolaire 2023-2024

► Objectifs :

- Les objectifs et le planning seront définis en concertation avec l'ensemble des partenaires.
- Bilan du PEDT 2021-2024
- Temps de travail d'écriture du prochain PEDT (si il y a lieu) avec les partenaires.

QUAND	QUOI	QUI
Septembre 2023 mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> ► 1 « petit Dej du PEDT » par mois ► Réunion COTECH régulièrement et dès que c'est nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> ► Élus + Services ville + partenaires ► *Coordinatrice PEDT ► *3 services co-pilotes ► *DGA
Janvier mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> ► Bilan du PEDT 2021-2024. Les médiums à utiliser restent encore à confirmer : réunion / questionnaire / ... 	<ul style="list-style-type: none"> ► Élus + DG + Services ville + partenaires
Mai-juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> ► ½ journée OU 1 Journée → bilan fin du PEDT 2021-2024 [+ bilan fin CTG] Objectif : <ul style="list-style-type: none"> ► Faire un bilan ► Valorisation /présentation d'actions ► Idée de Temps fort / de débat/intervention d'une personne extérieure (?) → cette journée sera discutée et construite avec les partenaires si elle se réalise. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Organisation : coordinatrice PEDT en lien avec 3 services copilote ► *Le Maire (ou son représentant) + Élus + DGS ► *services ville/CCAS ► *IEN / caf du Rhône ► *Partenaires du territoire

À noter que les années sont ponctuées par un nombre important d'instances partenariales existantes coordonnées par la Ville et le CCAS qui permettent de traiter et de mettre en œuvre les objectifs du PEDT, comme par exemple :

- Coordination Enfance et jeunesse environ 5 par an (service enfance-jeunesse)
- Coordination handicap environ 5 par an (CCAS)
- Cellule locale VVV 3 par an (Direction enfance-jeunesse et prévention de la délinquance-CLSPD)
- Cellule locale CLAS REAAP 1 par an (Direction de l'éducation)
- Cellule locale Fonds Public et Territoire 1 par an (Coopératrice CTG)

Une gouvernance de tous les acteurs éducatifs

Le PEDT-PlanMercredi est un outil d'ajustement et de mise en commun des énergies de tous les membres de la communauté éducative du territoire de la Ville de Saint-Priest.

Les différentes instances de gouvernance (cf schéma ci-après) :

- **Le Comité de Pilotage – COFIL**

- **Le Comité technique – COTECH**

- **Les Commissions partenariales** seront co-construites avec les partenaires éducatifs. Elles ont vocation à être des instances de débat, d'échanges de pratiques professionnelles et mener collectivement des actions cohérentes et qualitatives.

Néanmoins nous pouvons d'ores et déjà noter l'envie forte des partenaires d'être partie prenante du PEDT, notamment en participant à des temps de réflexion et à des projets concrets avec d'autres acteurs éducatifs. En effet, dans le cadre du questionnaire envoyé fin juin 2021 aux partenaires pour les concerter sur les axes et sous axes (cf. Partie 3), nous les avons également interrogés sur « la manière dont ils souhaiteraient participer à la vie du PEDT de Saint-Priest ». Cette envie commune d'être partie prenante du PEDT et de travailler collectivement a été confirmée dans les commissions PEDT qui ont eu lieu sur novembre-décembre 2021 et février 2022. Il a été décidé collégialement, d'expérimenter un format « informel » et convivial régulier dénommé « Les Petits Dej du PEDT ». Ce temps de rencontres et d'échanges permettra aux acteurs de se retrouver régulièrement et échanger sur des thématiques variées.

De plus dans chaque fiche action, il sera définis le pilotage et l'instance partenarial de mise en œuvre et de suivis.



// Schéma gouvernance PEDT-PlanMercredi

PORTAGE POLITIQUE →

Le Maire + équipe municipale

Le Maire + 3 élus :

- > Jeunesse et loisirs
- > Éducation
- > Petite enfance

13 élus / conseillers répartis dans les 4 axes

- > Jeunesse et loisirs
- > Éducation
- > Petite Enfance
- > Sports
- > Culture
- > Numérique
- > Handicap
- > Politique de la Ville
- > Tranquillité Publique
- > Développement Durable
- > Emploi
- > Insertion
- > Famille
- > Affaires sociales

PORTAGE TECHNIQUE →

DGS + DGA
Coopératrice
CTG

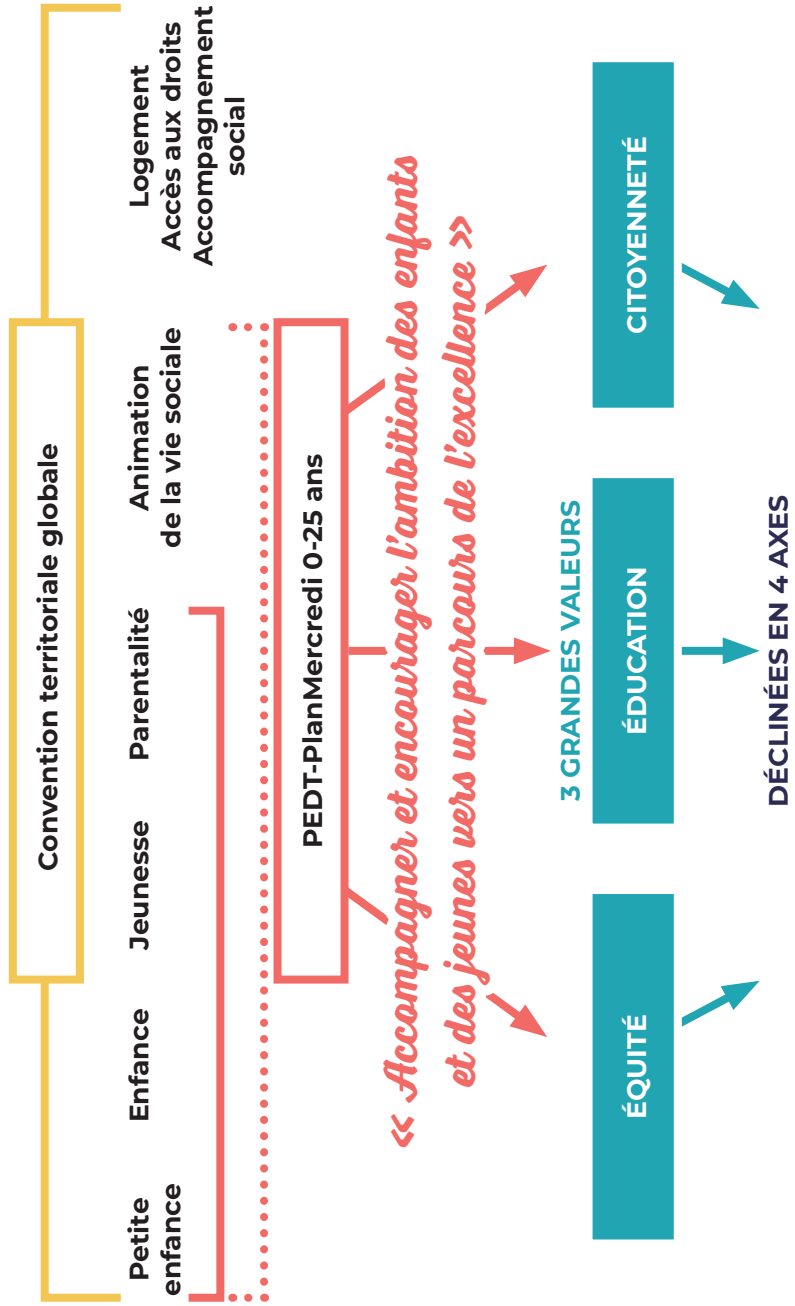
Coordinatrice PEDT + Copilotage 3 services :

- > Jeunesse
- > Éducation
- > Petite enfance

Coordinatrice PEDT + partenaires
(RPE, crèches, Éducation nationale, Structures proximales,...)

+ services Ville répartis dans les 4 axes

- > Jeunesse
- > Éducation
- > Petite Enfance
- > Sports
- > Politique de la Ville
- > Culture
- > Développement Durable
- > CCAS (PRE + HANDICAP + CLS)
- > Emploi
- > Insertion
- *Prévention
- CLSPD



- // Axe 1** – Permettre le développement et l'épanouissement de chaque enfant
- // Axe 2** – Porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes les plus en difficultés et/ou en situation de handicap ou d'exclusion
- // Axe 3** – Participer à la construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité, accompagner l'enfant et le jeune dans son parcours citoyen
- // Axe 4** – Favoriser une cohésion entre tous les acteurs pour permettre une continuité éducative

// Instances de décisions et de mise en œuvre

COPIL INSTITUTIONNEL
(minimum 1 par an)

Qui :

- Le Maire
- Élus
- Préfecture du Rhône
- CAF-Rhône
- Éducation Nationale
- DGS/DGA
- Coordinatrice PEDT/Coopératrice CTG
- Services de la ville
- Représentants Partenaires

Missions :

- Définit les axes du projet éducatif en lien avec les priorités municipales et le projet politique.
- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention.
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes.

COTECH
(minimum 3 par an)

Qui :

- DGA
- Coordinatrice PEDT/Coopératrice CTG
- 3 services Copilote

Missions :

- Propose et met en œuvre les orientations adoptées par le COPIL.
- Réflexion sur la pertinence des actions menées et envisage d'autres actions si nécessaire.
- Assure le bon déroulement des actions.
- Propose des outils/critères d'évaluation et de suivis.
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires.

Commissions
(temporalité => à définir)

Qui :

- Élus (minimum 2)
- Coordinatrice PEDT/Coopératrice CTG
- Service de la ville
- Partenaires

Missions :

- Favorise la transversalité et l'interconnaissance des acteurs et des actions.
- Assure la mise en œuvre opérationnelle des fiches actions.

→ la définition et l'organisation des commissions sera travaillée avec les partenaires.

PILOTAGE/COORDINATION => Coordinatrice PEDT/Coopératrice CTG

► **Garante du maillage transversal :**

- Opérationnel
- De l'animation et mise en œuvre des axes

► **Interlocuteur :**

- Principal du PEDT tant en interne qu'en externe avec les partenaires
- « interface » avec la CAF du Rhône

3 élus et 3 services Co-pilote :

- Direction de l'Éducation
- Service Enfance-jeunesse
- Direction de la Petite Enfance

Coordination générale		Coordinatrice PEDT (Coopératrice CTG – poste transversal au sein de la collectivité)
3 services co-pilotent		<ul style="list-style-type: none"> ■ Service Enfance-Jeunesse ■ Direction de l'Education ■ Direction de la Petite Enfance
Services Ville		<ul style="list-style-type: none"> ■ Politique de la Ville ■ Affaires culturelles ■ Développement durable ■ Prévention délinquance – CLSPD ■ Sports ■ Emploi Insertion
Services CCAS		<ul style="list-style-type: none"> ■ CLS (Contrat Local de Santé) et ASV (Atelier Santé Ville) ■ Coordination handicap ■ PRE (Programme Réussite Éducative)
PETITE ENFANCE	3 RPE – Relais Petite enfance (équipement municipal)	Les Petits Bateaux / Chat perché / Picoti Picota
	4 MPE – Maison de la Petite Enfance (équipement municipal)	Roule Galette / Courte échelle / Château de Sable / 3 Petits Pas
	9 Crèches privés	Léa et Léo / Les Petits Chaperons Rouges / Les Funambules / Les Mascottes / Le Jardin Pom d'Api / Les Lionceaux / Jaune Citron / Le jardin magique / Pic et Colégram
	3 Micro-crèches privés	Trésors de Pirates / Les Lys 1,2,3 / Les Mimidoux / les Woodclub
	Association	Adapei 69
	Métropole	PMI – Protection Maternelle Infantile
ÉDUCATION NATIONALE	16 Groupes scolaires publics (maternelle + élémentaire)	BRENIER / SIGNET / REVAISON / BERLIET / NEDURA / PLAINES DE SAYTHES / MI-PLAINE / HERRIOT / BERLIOZ / MANSART / JAURES / MACE / MARENDEIERS / FERRY / BALZAC / FARRERE
	2 lycées	Lycée Général CONDORCET / Lycée Professionnelle FOREST
	4 collèges publics	COLETTE / BORIS VIAN / GERARD PHILIPPE / SIMONE VEIL
	1 REP – Réseau d'Education prioritaire	REP COLLETTE
ENFANCE JEUNESSE FAMILLE	4 Maison de quartier (marché public gestionnaire LA FOL 69)	Maison de Quartier DIDEROT Maison de Quartier FARRERE Pôle Enfance Famille Pôle Zodiac
	3 centres sociaux	La Carnières / Louis Braille / L'Olivier
	1 MJC	MJC Jean Cocteau
	1 centre d'accueil de loisirs éducatif	CPNG – Comité Pour Nos Gosses
	1 EVS – Espace de Vie Sociale	Le Temps d'une Pause qui comprend la Ludothèque
	2 LAEP – Lieu d'Accueil Parent Enfant	Le jardin des jeudis (service municipal) Le temps des merveilles
	Périscolaire – Direction de l'Education	17 référents périscolaires

Pour la première année du PEDT, seuls les acteurs du territoire cités ci-dessus ont été sollicités à participer au questionnaire en ligne et aux commissions PEDT, soit environ 100 personnes. Les associations de parents d'élèves ont été sollicitées uniquement pour répondre au questionnaire en ligne.

L'objectif de la deuxième et troisième année du PEDT, c'est-à-dire les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 est **d'élargir la communauté éducative à d'autres acteurs :**

- Les parents
- Les enfants et jeunes
- Les associations de parents d'élèves
- Les ATSEM- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- Autres partenaires œuvrant auprès du public du PEDT comme le PAEJ (Point Accueil et Ecoutes Jeunes), les éducateurs spécialisés, les adultes relais, etc...



Un plan de communication adapté et accessible à tous

Un plan de communication a été élaboré en lien avec le cabinet du maire et le service communication de la Ville. L'idée est d'optimiser l'ensemble des supports de communication existants pour partager, diffuser et rendre accessible le projet éducatif à l'ensemble des familles, enfants, jeunes, partenaires, habitants, futurs habitants.

Les partenaires seront associés à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication qui comprend :

■ 1 dossier technique :

- ▶ Transmis aux services de la Ville et aux partenaires
- ▶ Téléchargeable sur le site internet de la Ville

■ 1 document à destination des familles :

- ▶ Diffusé dans les différents lieux publics (Etablissement scolaire, crèche, Espace Jeunesse, structures de proximité, médiathèques, PMI...)
- ▶ Téléchargeable sur le site internet de la Ville

■ 1 page dédiée sur le site internet de la Ville, qui comprendra par exemple :

- ▶ Une Présentation du PEDT = 3 valeurs + 4 Axes
- ▶ La gouvernance
- ▶ Un onglet pour télécharger les documents
- ▶ Une actualisation régulière avec présentation/information d'actions

■ 1 dossier dans le magazine municipal Couleurs

■ Valorisation de certaines actions marquantes au cours des 3 ans du PEDT

- ▶ Sur le site internet / page Facebook / Magazine Couleurs
- ▶ Création d'un bilan annuel fixé sur les années scolaires
- ▶ Communication interne auprès des agents de la Ville (intranet PROXIMA et le journal interne PROXIMAG)
- ▶ Un temps fort pour la signature du PEDT-PlanMercredi 2021-2024 avec invitation de la presse locale

D'autres médiums pourront être envisagés tout au long de la vie du PEDT en concertation avec les partenaires.



Partie 4

Évaluation

Les critères

Objectifs	Ce que l'on veut évaluer	Exemples d'indicateurs quantitatifs	Exemple d'indicateurs qualitatifs
Cohérence et participation des acteurs dans l'écriture du PEDT	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'organisation de l'écriture du PEDT ■ La prise en compte de l'ensemble des acteurs dans l'écriture 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de réunions du comité technique ■ Nombre de temps de concertation des acteurs ■ Nombre d'acteurs ayant participé à l'écriture du PEDT 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Représentation effective de tous les acteurs du PEDT ■ Mise en place de groupe de travail par thématique ■ Satisfaction des acteurs éducatifs sur l'organisation de l'écriture du PEDT ■ Moyens utilisés pour développer une démarche participative
Cohérence et participation des acteurs dans la mise en œuvre du PEDT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contribution des acteurs éducatifs ■ L'existence d'une démarche participative ■ Prise en compte du PEDT dans la contractualisation de nouveaux marchés, conventions, partenariats et autres... 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de réunions du comité technique ■ Nombre de temps de concertation des acteurs ■ Nombre d'acteurs ayant participé à la mise en œuvre du PEDT 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place de groupe de travail par thématique ■ Satisfaction des acteurs éducatifs sur la mise en œuvre du PEDT ■ Moyens utilisés pour développer une démarche participative
Continuité et cohérence entre les différents temps de l'enfant et du jeune (avant / pendant / après l'école)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les différentes étapes de transition (petite-enfance à l'école / passage primaire au collège puis lycée / ...) ■ Prise en compte du PEDT par les acteurs éducatifs dans la définition de leur projet pédagogique = des activités qui s'inscrivent dans un projet éducatif global ■ Focus sur la continuité éducative entre les temps périscolaires et les activités dans le cadre du PlanMercredi ■ Transversalité entre les différents dispositifs existants ■ Qualité des activités ■ Renforcement du partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de réunion du comité technique ■ Nombre de réunion de COPILS ■ Nombre de réunion du comité de suivi/ Commission partenariale ■ Nombre d'acteurs éducatifs participants aux différentes réunions/ dispositifs ■ Nombre d'enfants, jeunes participants/ inscrits 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mutualisation des locaux et matériels dans les écoles ■ Articulation entre les différents projets pédagogiques et acteurs éducatifs ■ Activité qui respecte le rythme des enfants, des jeunes et des familles ■ Adaptabilité des activités à la tranche d'âge et aux besoins spécifiques ■ Accessibilité pour les familles (tarifs, modalités d'inscription, information ...) ■ Accessibilité pour tous les enfants et jeunes (besoins particuliers) ■ Diversité des activités ■ Organisation des espaces ■ Possibilité d'individualisation des parcours de l'enfant ■ Satisfaction des familles, des enfants et des jeunes sur l'offre proposée ■ Évolution du comportement des enfants et des jeunes ■ Satisfaction des acteurs éducatifs

Objectifs	Ce que l'on veut évaluer	Exemples d'indicateurs quantitatifs	Exemple d'indicateurs qualitatifs
Meilleure visibilité et lisibilité des actions éducatives	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pertinence du plan de communication interne et externe ■ L'implication des acteurs éducatifs ■ Renforcement du partenariat et échanges entre les professionnels éducatifs ■ Implication des parents ■ Le réseau des acteurs éducatifs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nb de Support de communication réalisés / distribués ■ Nb de parents impliqués / informés ■ Nb nouveaux partenariats / Acteurs éducatifs / initiatives 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Diversité des supports de communication ■ Satisfaction des acteurs éducatifs et des familles, enfants, jeunes ■ Qualité des partenariats
Accompagner les familles en tant que 1 ^{er} acteur éducatif	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une offre de service adapté aux besoins des familles ■ Cohérence, visibilité et lisibilité des actions ■ La coordination d'un réseau d'acteurs de la parentalité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nb de réunion Conseil Local de la Parentalité ■ Nb d'acteurs de la parentalité ■ Nb de famille/parents contributeurs ■ Nb de demande d'aide/d'accompagnement ■ Nb de famille/parents participants aux actions 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Satisfaction des familles / parents ■ Satisfaction des partenaires



La méthode

La méthode proposée s'appuiera sur la participation des différents acteurs. L'objectif est de proposer à partir de divers axes d'évaluation plusieurs outils qui permettront de collecter des données quantitatives et les perceptions des acteurs depuis l'écriture à la mise en œuvre du PEDT :

- Des enquêtes qualitatives et quantitatives :
 - ▶ Entretiens semi-directifs (parents, enseignants, agents communaux, partenaires associatifs et privés...)
 - ▶ Observations de terrain (lors des COPIL, commissions thématiques, conseil d'école, activités, ...)
- Questionnaires auprès des différents acteurs (parents, enfants, enseignant, agents communaux, partenaires associatifs et privés, ...)
- Tableau de suivis
- Définition d'indicateurs communs

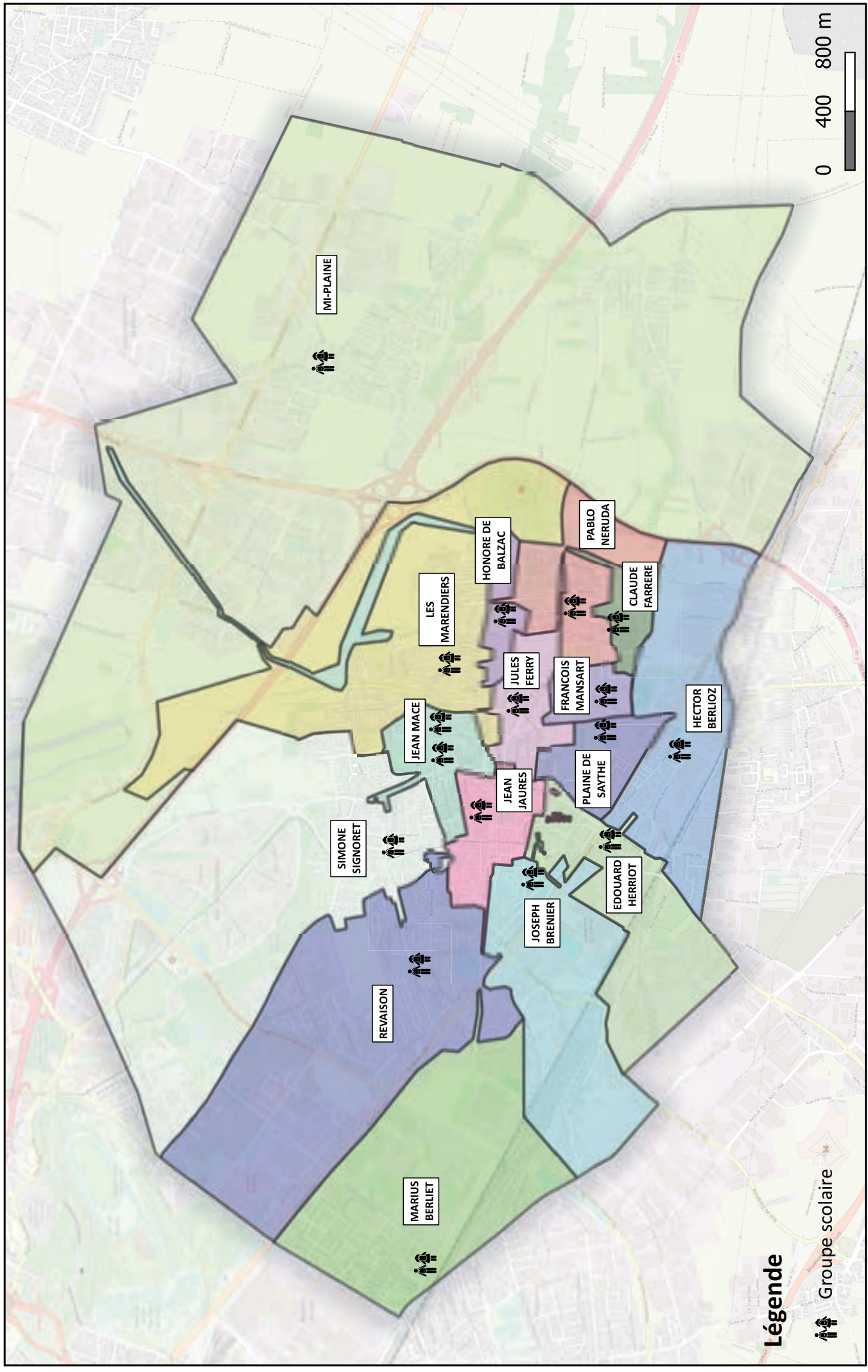
À noter que les critères et la méthode d'évaluation présentés ci-dessus seront discutés et définis avec les partenaires notamment lors de l'élaboration des fiches actions. La phase d'évaluation, bilan sera l'occasion de mettre à jour les éléments de diagnostic.





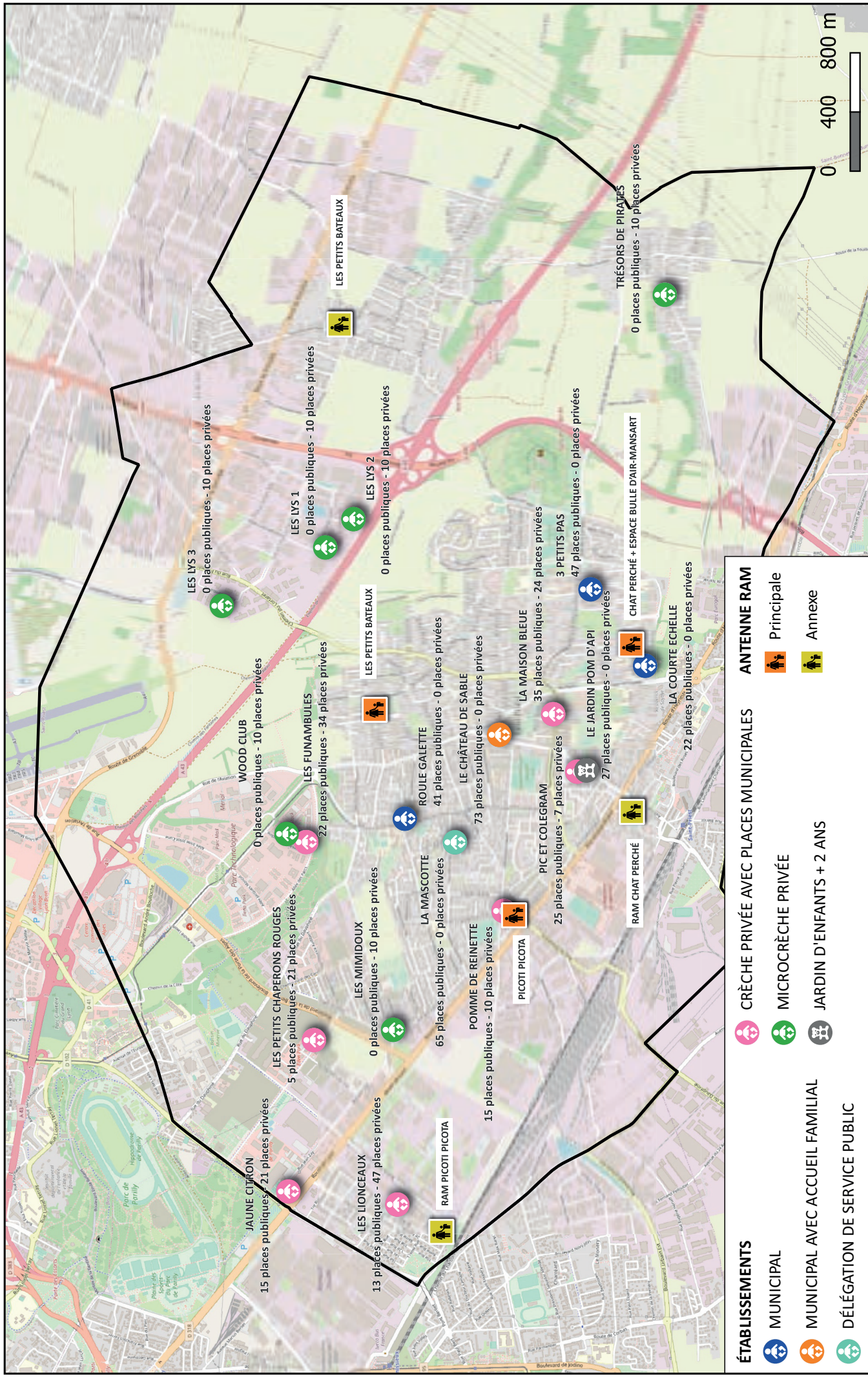
Annexes

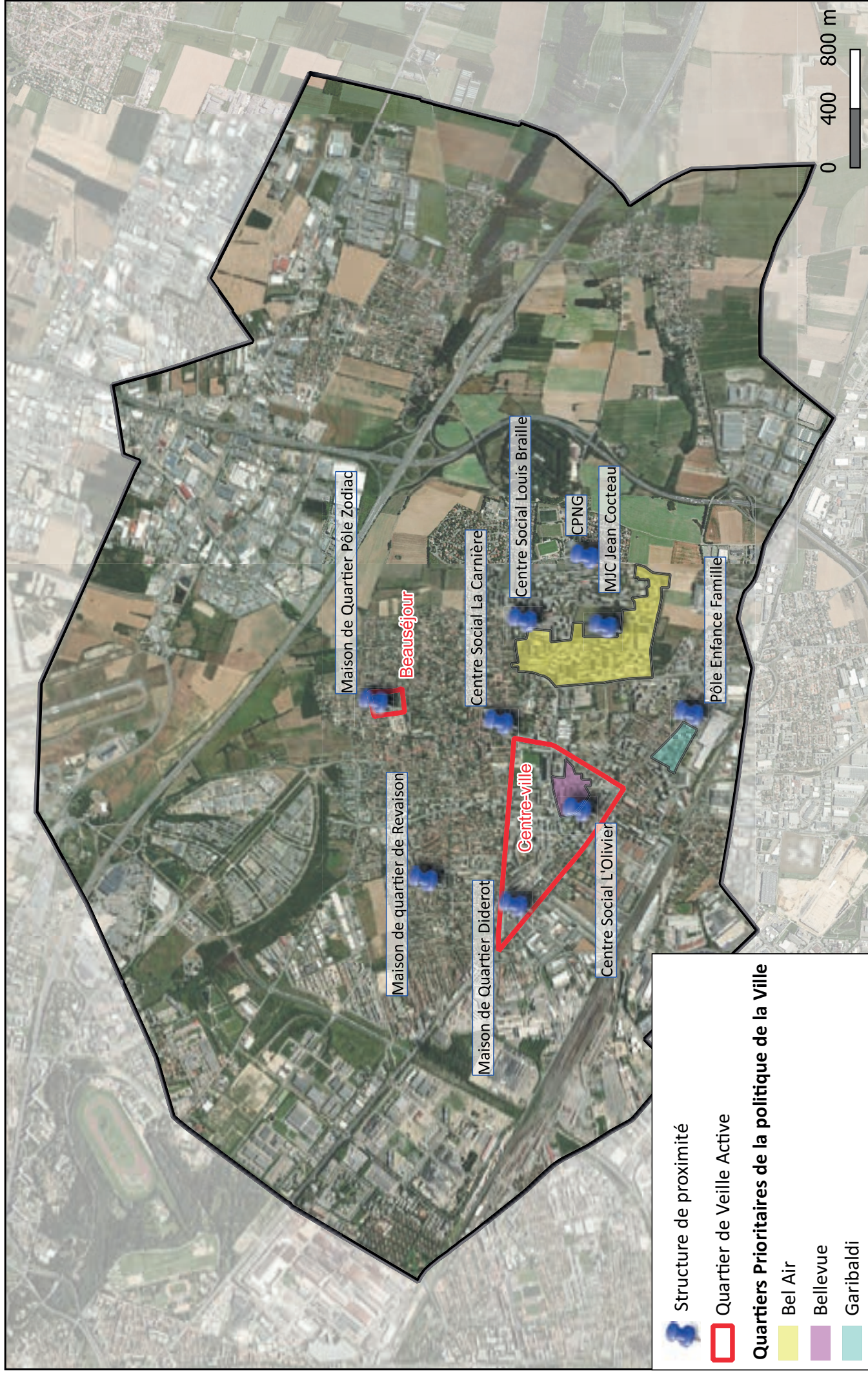
- ▶ **Cartographie périmètre scolaire année 2021-2022**
- ▶ **Cartographie structure petite enfance**
- ▶ **Cartographie Structure proximité**
- ▶ **Bilan PEDT-PlanMercredi 2018-2021**
- ▶ **Réunion Lancement 9 juin 2021**
- ▶ **Résultat questionnaire en ligne**
- ▶ **Méthodologie et restitution des Commissions PEDT**



Légende

 Groupe scolaire





**PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE
PLAN MERCREDI**

2018-2021

BILAN

SOMMAIRE

1) <u>Objectifs et grandes orientations du PEDT-PlanMercredi 2018/2021</u>	p.3
• Axe 1 / Apporter un soutien à l'école dans ses missions durant le temps scolaire	p.3
• Axe 2 / Transmettre aux enfants les valeurs de la République, précisément la citoyenneté, la laïcité et la mixité dans le cadre des temps périscolaires	p.4
• Axe 3 / Fédérer et consolider la communauté éducative autour d'objectifs communs et partagés	p.5
2) <u>L'accueil périscolaire du mercredi / PlanMercredi</u>	p.6
• Etat de l'offre	p.6
• 4 axes du PlanMercredi 2018-2021	p.7
⇒ Axe 1 / Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant	p.7
⇒ Axe 2 / Inclusion et accessibilité de tous les publics, en particulier les enfants en situation de handicap	p.8
⇒ Axe 3 / Inscription des activités et du projet sur le territoire en relation avec les acteurs et les besoins des enfants	p.8
⇒ Axe 4 / Diversité et qualité des activités associées à des sorties éducatives et visant à une réalisation finale	p.8
3) <u>Concertation et pilotage</u>	p.9
• L'écriture du PEDT-Plan mercredi 2018/2021	p.9
• La concertation et le suivi du PEDT-Plan mercredi	p.9
4) <u>Constat général sur le PEDT</u>	p.10
5) <u>Quels objectifs pourraient être visés pour le prochain PEDT-Plan mercredi ?</u>	p.10

La Ville de Saint-Priest située dans le département du Rhône, à l'est de la Métropole de Lyon comprend 46 207 habitants (population en 2017 – source INSEE), dont 23% de la population est âgée de 0 à 14 ans (source INSEE – 2017), ce qui en fait la 5eme commune du département du Rhône et de la Métropole de Lyon en terme de population.

La Ville de Saint-Priest, membre de l'Association internationale des Villes Educatrices (AIVE), est engagée depuis 2015 dans une démarche de Plan éducatif de territoire avec un objectif de mise en cohérence des différents temps de l'enfant tout au long de la journée durant l'ensemble de la semaine.

En 2018, la rédaction du deuxième PEDT a permis d'intégrer à cette démarche les accueils du mercredi dans le cadre du PlanMercredi.

Pour rappel le territoire de Saint-Priest est doté de :

- 16 groupes scolaires publics
- 1 groupe scolaire privé
- 3 collèges publics
- 1 collège privé
- 1 lycée d'enseignement général
- 1 lycée d'enseignement technique et professionnel

→ qui ont accueillis 10 500 élèves pour l'année scolaire 2019-2020.

- 5 Maisons de Quartier
- 1 CPNG
- 2 Centres sociaux

→ qui accueillent en moyenne 2 500 enfants par an âgés de 3 à 17 ans.

1) Objectifs et grandes orientations du PEDT-PlanMercredi 2018/2021

Rappel des orientations principales visées dans le cadre du PEDT- PlanMercredi 2018-2021 :

- **Apporter un soutien à l'école dans ses missions durant le temps scolaire,**
- **Transmettre aux enfants les valeurs de la République, précisément la citoyenneté, la laïcité et la mixité dans le cadre des temps périscolaires,**
- **Fédérer et consolider la communauté éducative autour d'objectifs communs et partagés.**

Il convient de définir comment ces mêmes orientations ont été conduites et partagées par les acteurs éducatifs du territoire.

• Axe 1 / Apporter un soutien à l'école dans ses missions durant le temps scolaire

Les moyens mis à disposition par la collectivité à l'Education nationale précisés ci-dessous ont permis de répondre de façon efficiente à l'objectif fixé en 2018.

⇒ Déploiement de personnels municipaux dans l'ensemble des groupes :

- Une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) par classe en école maternelle soit une moyenne de 95 agents,

- Des agents d'entretien présents tout au long de la journée dans chaque groupe scolaire,
- Un gardien présent dans chaque groupe scolaire.
- ⇒ Présence de responsables de secteurs au sein de la direction de l'Education visant à créer de la proximité et de la réactivité entre les groupes scolaires et les services administratifs.
- ⇒ Un référent présent dans chaque corps de métier et permettant de faciliter le lien entre la collectivité et les équipes enseignantes.
- ⇒ Collaboration constante au sujet des ouvertures de classes notamment dans les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire (dédoublage des classes de CP et CE1).
- ⇒ Financement d'actions pédagogiques conduites par les écoles primaires en lien avec l'Inspection d'Education nationale de la circonscription (Projets culturels, scientifiques, artistiques, développement durable).
- ⇒ Financement d'actions pédagogiques menées par les collèges et lycées situés sur le territoire communal.
- ⇒ Financement de transports scolaires afin de faciliter le déplacement des écoles excentrées de la commune vers les lieux ressources du territoire (centre nautique, médiathèque, théâtre...).
- ⇒ Déploiement de salles informatiques, de vidéo projecteurs interactifs dans chaque école afin de permettre l'accès à l'outil numérique à l'ensemble des enfants. Ce sont désormais des classes mobiles informatiques qui sont mises à disposition dans les écoles.

• **Axe 2 / Transmettre aux enfants les valeurs de la République, précisément la citoyenneté, la laïcité et la mixité dans le cadre des temps périscolaires**

Organisation du périscolaire à Saint-Priest :

La ville de Saint-Priest organise à l'attention des enfants et des familles trois temps périscolaires :

- chaque matin de 7h30 à 8h20
- chaque midi de 11h30 à 13h20
- chaque soir de 16h30 à 18h.

Seize référents périscolaires dont quinze recrutés à temps complet (le dernier occupe également les missions de directeur d'une école élémentaire), qualifiés et déclarés comme directeurs d'un accueil collectif de mineurs assurent la coordination des différents temps et veillent au bon fonctionnement des accueils.

Chaque matin avant la classe, les enfants de maternelle et élémentaire sont accueillis par les ATSEM des groupes scolaires dans un temps calme où la mise à disposition de livres, jeux de société et autres espaces permet **une arrivée en douceur et une transition apaisée entre domicile et l'école**.

Chaque pause méridienne, une moyenne de 220 encadrants (ATSEM et animateurs) assurent l'accompagnement des enfants. **Au-delà du temps de repas, différentes activités sont proposées aux enfants tout en préservant la possibilité « de ne rien faire »**. Les enfants scolarisés en école maternelle sont couchés dès 12h30 en fonction des besoins identifiés par les ATSEM en lien avec les enseignantes.

Chaque temps du soir, ce sont environ 130 intervenants (enseignants, animateurs, encadrants thématiques, éducateurs sportifs...) qui sont présents afin de proposer **une aide aux leçons mais également des temps d'animation par cycles évolutifs menés par des personnels qualifiés**.

Projet pédagogique et objectifs des temps périscolaire :

Un projet pédagogique propre à chacun des accueils est rédigé par le référent périscolaire en lien avec son équipe d'animation afin de permettre la mise en place d'activités qui correspondent aux valeurs et compétences portées par l'ensemble des équipes. **Une trame commune aux 16 accueils** apparaît toutefois et permet de valoriser des thématiques liées au vivre ensemble, à la citoyenneté, la mixité...

Les accueils sont conçus afin de **respecter les rythmes et besoins des enfants, de favoriser l'ouverture à des thématiques nouvelles, innovantes ou méconnues** (calligraphie, théâtre, stand up, activités sportives autres que le football, activités scientifiques...). Par ailleurs, les actions inter écoles sont encouragées afin de permettre aux enfants de découvrir d'autres lieux, d'autres publics.

Enfin, **en 2020, la Ville de Saint-Priest a engagé ses seize accueils périscolaires dans une action en lien avec le 30ème anniversaire des Villes Educatrices (AIVE)**. Chacun des groupes scolaires s'est emparé d'un thème (les loisirs pour tous, le recyclage, la mixité dans le sport, les bonnes habitudes alimentaires, les relations inter générationnelles...) afin de mener des actions et d'initier des débats avec les enfants en concluant ces séances par une production réalisée par les enfants.

Le référent périscolaire, de par sa présence tout au long de la journée au sein du groupe scolaire, est l'interlocuteur privilégié de l'Education nationale et est en lien constant avec l'équipe enseignante. Les parents d'élèves sont rencontrés à chacune de leurs demandes afin d'échanger sur le contenu, l'organisation et toutes questions en lien avec les temps périscolaires proposés par la collectivité.

Les retours recueillis en conseil d'école font état d'une satisfaction générale. Toutefois, la collectivité vise à développer davantage encore les propositions faites aux enfants des écoles maternelles dans les prochaines années.

Dans les groupes scolaires où ont lieu les ACM les mercredis et vacances scolaires, **l'équipe de l'ACM est en lien avec le référent scolaire pour favoriser la mutualisation des espaces et créer des passerelles, liens entre les projets pédagogiques de chacun.**

→ Les interactions entre référent périscolaire, équipe enseignante et équipe ACM sont amenées à se développer et se renforcer dans le cadre du prochain PEDT-PlanMercredi.

• **Axe 3 : Fédérer et consolider la communauté éducative autour d'objectifs communs et partagés**

La collaboration entre acteurs éducatifs du territoire existe sous différentes formes :

- ⇒ Projets partagés sur quelques groupes scolaires entre le temps périscolaire et le temps ACM
- ⇒ Mutualisation des locaux et matériels : mise en place d'une convention et d'une charte dans l'objectif de favoriser la mutualisation des espaces et matériels similaires entre les différents temps de l'enfant, dans l'intérêt de ce dernier.
- ⇒ Réunions partenariales pour échanger sur les pratiques, fonctionnements, projets, problématiques rencontrées avec les enfants (périscolaire – ACM) afin de favoriser l'interconnaissance et les passerelles non existantes sur certains groupes scolaires.

Certaines de ces orientations pourraient être reconduites dans le cadre du prochain PEDT-PlanMercredi. Des pistes émergent déjà avec la poursuite du travail mené dans le cadre du 30^{ème} anniversaire des Villes éducatrices et via un projet de lutte contre le harcèlement scolaire qui sera déployé à compter de 2021.

2) L'accueil périscolaire du mercredi / Plan-Mercredi

L'objectif du **Plan Mercredi 2018-2021** est d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs le mercredi, en cohérence avec les enseignements scolaires

Dans ce cadre, **l'accueil périscolaire du mercredi est intégré au projet éducatif territorial** et chacune des structures proposant cet accueil a inscrit dans son projet éducatif de veiller au respect des rythmes de vie des enfants et à leurs envies en proposant des activités de loisirs et de découvertes diversifiées.

La collectivité, au travers de son service jeunesse, assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et met à disposition différents moyens de fonctionnement (soutien financier, mises à disposition de locaux, fourniture des repas, etc.).

Les ACM sont des espaces de loisirs et de détente où sont privilégiées les activités de découverte, ludiques, sportives et de plein air, ainsi que les pratiques artistiques.

• Etat de l'offre

Nombre d'Accueil Collectif de Mineurs : 21 périscolaires et 13 extrascolaires

- dont 5 en Quartiers Prioritaires
- dont 18 autres activités situées à moins de 600m du QPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville)

Actes réalisés (Périscolaires)
891 473

Actes réalisés (Extrascolaires)
415 820

Les enfants âgés de 3 à 17 ans, font l'expérience de l'altérité et ont besoin de collectif et de vivre ensemble des expériences diverses et riches ; dans ce sens, la ville soutien et développe **une offre d'accès aux loisirs pour tous.**

La ville de Saint-Priest poursuit l'objectif de **favoriser l'accès aux loisirs éducatifs de qualité au plus grand nombre au moyen de :**

- Tarifs accessibles , au QF et la recherche d'homogénéité sur le territoire,
- Augmentation des capacités d'accueil pour les **3-17 ans** pendant les temps péri et extrascolaires (mercredis et vacances scolaires), notamment pour les 3-11 ans,
- Amplitude d'accueil adaptée aux besoins de garde des familles sur la journée avec ou sans repas et toute l'année,
- Activités de loisirs variées et adaptées aux besoins des enfants selon les tranches.

Les accueils de loisirs fonctionnent tous les mercredis de l'année scolaire et durant les vacances scolaires de 7h30 ou 8h30 à 18h00 selon les accueils (*support de communication commun aux 9 accueils conçu par la ville*).

2 500 enfants différents, âgés de 3 à 17 ans inscrits en moyenne par an, soit 20% de la tranche d'âge.

On constate que **la mixité des publics se maintient dans les ACM**, ce qui confirme que ces structures sont des équipements de proximité ouverts à l'ensemble des familles de la commune et répondent aux besoins des populations les plus en difficultés.

A noter que c'est le développement d'une offre d'accueil adaptée aux besoins des familles, qui a permis le développement de cette mixité : répondant aussi bien aux besoins de modes de garde pour les parents qui travaillent mais aussi aux besoins d'accès aux loisirs et d'ouverture culturelle.

CAPACITES MERCREDI	3-5 ans	6-11 ans
	298	349

Le travail de prospective scolaire en cours au sein de la collectivité est exploité en vue d'anticiper les besoins extra scolaire.

- [4 axes du PlanMercredi 2018-2021](#)

Les actions et projets développés au sein des ACM du mercredi sont organisés autour des 4 axes du PlanMercredi :

- **Axe 1 / Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**
- **Axe 2 / Inclusion et accessibilité de tous les publics, en particulier les enfants en situation de handicap**
- **Axe 3 / Inscription des activités et du projet sur le territoire en relation avec les acteurs et les besoins des enfants**
- **Axe 4 / Diversité et qualité des activités associées à des sorties éducatives et visant à une réalisation finale**

⇒ [Axe 1 / Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant](#)

Il n'y a pas encore de déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires, toutefois 5 ACM maternelles sur 9 sont domiciliés au sein de locaux scolaires, dans ce cadre les espaces sont mutualisés et font l'objet de rencontres régulières entre les différentes équipes scolaires, périscolaires et accueil de loisirs pour organiser au mieux les espaces et les échanges entre professionnels dans l'intérêt des enfants : aménagement des locaux, mutualisation des espaces et du matériel pédagogique, espaces d'affichage et de valorisation des travaux des enfants pensés ensemble...

Actuellement, 9 Groupes Scolaires sur 16 hébergent des accueils de loisirs de la ville dans le cadre de la mise à disposition des locaux. Pour formaliser le partage des espaces et définir l'engagement de chacun, **une charte et une convention** ont été créées et sont signés par l'éducation Nationale (Directeur-Directrice du groupe scolaire), la structure gérante de l'ACM et la Ville de Saint-Priest.

L'offre de loisirs et ses développements induisent, pour le service Education de la ville, des coûts, la mise à disposition de moyens humains pour la restauration et l'entretien des locaux, la mise à disposition de locaux, mais aussi la nécessité pour le service Education, le service Jeunesse et les structures de se coordonner.

⇒ Axe 2 / Inclusion et accessibilité de tous les publics, en particulier les enfants en situation de handicap

Quatre des 8 équipements de proximité sont implantés sur **3 quartiers QPV** : ils sont un **outil de lutte contre les exclusions** dans le cadre d'un développement social ciblé des territoires les plus fragiles de la commune.

L'animation de proximité proposée notamment dans le cadre des ACM, contribue à réduire certains écarts, en favorisant l'accès aux loisirs, le partage de temps et de règles collectives, l'accès au sport, à la culture, au moyen d'une offre de qualité et diversifiée, accessible, mais aussi grâce aux liens tissés par les équipes de proximité avec les familles.

→ Le développement d'une offre d'accueil adaptée aux besoins des familles a permis de répondre aussi bien aux besoins des modes de garde pour les parents qui travaillent mais aussi aux besoins d'accès aux loisirs.

Enfin, La ville de Saint-Priest soutient les structures en tant que **lieux de citoyenneté partagée et d'inclusion sociale** pour développer l'accueil des enfants en situation de handicap grâce notamment au soutien financier de la Ville au CS Louis Braille et au CPNG. De plus en partenariat avec la coordination Handicap « Activité extrascolaire » du CCAS, le service jeunesse a obtenu en 2020 et 2021 le soutien financier de la CAF du Rhône dans le cadre du Fonds Public et Territoire. Ces financements complémentaires permettant de développer le soutien à d'autres structures, la formation des équipes ACM, à acheter du matériels pédagogiques spécifiques... A noter qu'en 2019, une quarantaine d'enfants porteurs de handicap ont été accueillis en 2019.

⇒ Axe 3 / Inscription des activités et du projet sur le territoire en relation avec les acteurs et les besoins des enfants

Les Accueils Collectifs de Mineurs du territoire, ont développé plusieurs types d'outils pour développer les actions de coéducation et répondre au plus près des besoins des enfants pour favoriser leur réussite éducative :

- **Intégration des parents dans le CA** du CPNG, **implication des parents** dans les actions d'animation des maisons de quartier.
- **Développement des projets d'accompagnement à la scolarité dans le cadre du CLAS.**
- Développement **d'ateliers parents-enfants**, les samedis, avant et après les temps d'accueil.

⇒ Axe 4 / Diversité et qualité des activités associées à des sorties éducatives et visant à une réalisation finale

- Chaque projet pédagogique lié au temps du mercredi, en tant que **temps libre**, aura pour but de permettre aux enfants **d'inventer, d'innover, de se tromper, d'essayer, de faire, d'expérimenter des espaces d'expression libre...**
- Un certain nombre d'ACM s'organisent en sous-groupes : 3-4 ans, 5-6 ans, 7-9 et 10-12, ce qui permet de s'adapter selon les activités proposées au rythme et aux capacités des enfants.
- Pour que les enfants apprennent à agir de manière autonome, il s'agit pour les équipes des ACM :
 - de proposer un cadre qui assure la sécurité de l'enfant
 - et parallèlement d'accompagner l'enfant pour qu'il se déploie dans ce cadre, qu'il ose.

- Les enfants qui s'inscrivent sur le temps du mercredi pour une période qui va des vacances scolaires à une autre, ce qui permet d'**organiser les programmes d'activités par cycle** avec un thème assorti d'une création, spectacle, objet, jeu ou sortie à l'issue du cycle:
- Plus particulièrement pour les 3-5 ans, le temps du mercredi doit leur permettre de se reposer tout en favorisant l'ouverture et la découverte de nouvelles activités (sous forme d'un thème sur 7 mercredis).
 - Pour les 6-12 ans, dans le sens du **libre choix de l'enfant**, le CPNG propose plusieurs ateliers l'après-midi dans lesquels les enfants choisissent de s'inscrire (atelier menuiserie, danse ou découverte d'activités sportives en partenariat avec le service des sports) tandis que le matin est consacré à la thématique du cycle en cours (7 mercredis), par exemple le développement durable avec des activités liées aux déplacements doux, au tri des déchets, à la fabrication d'un composteur, jardin pédagogique, randonnée, etc...
 - Le centre social La Carnière qui possède un Pôle multimédia avec un animateur spécialisé et dédié, a proposé aux enfants accueillis le mercredi un cycle destiné à créer des jeux par le biais d'un logiciel libre « Scratch », les enfants ont ensuite proposé des démonstrations au public de l'exposition «Laboratoire(s)» dédiée à la robotique.

A noter, la période de crise sanitaire que nous avons traversé au cours de ce PlanMercredi qui s'achève, nous a permis de constater plusieurs points importants :

- Une véritable collaboration efficace des services éducation et jeunesse pour la mise en place d'un SMA (service minimum d'accueil) lors des périodes de confinement.
- La crise a obligé les acteurs à dédier plus d'espace d'accueil aux enfants, à constituer des petits groupes d'activité ; la qualité pédagogique des actions s'en est trouvée améliorée.
- Enfin, les différentes aides exceptionnelles auront aussi permis d'étoffer les programmes d'activité.

3) Concertation et pilotage :

- L'écriture du PEDT-Plan mercredi 2018/2021 :

A l'heure de dresser un bilan du projet éducatif de territoire, il apparaît nécessaire de retenir comme axe d'amélioration du prochain PEDT-PlanMercredi une implication pleine de l'ensemble des acteurs éducatifs à cette étape de réflexion et de co-écriture.

Les partenaires n'avaient que trop peu été mobilisés dans la définition d'un bilan du précédent PEDT (rédigé en 2015) et pour réfléchir avec la Ville aux orientations à fixer sur le futur PEDT.

- La concertation et le suivi du PEDT-Plan mercredi :

Après validation du PEDT-PlanMercredi 2018-2021 par le Groupe d'Appui Départemental (GAD), la collectivité a engagé plusieurs temps d'échanges avec les partenaires, essentiellement, associatifs et d'éducation populaire (Centres sociaux, maisons de quartier...).

Les différentes rencontres ont permis de :

- Présenter le PEDT-Plan mercredi et d'en partager les axes.
- Réfléchir ensemble à la façon dont cet outil doit permettre de consolider une cohérence dans les actions menées et une cohérence d'objectifs.
- Renforcer l'inter connaissance entre la Ville et ses partenaires (en associant les référents périscolaires) mais également entre les partenaires.
- Mettre en place des groupes de travail sur les problématiques du quotidien.

Cette démarche a été mise à mal par le contexte sanitaire et le travail entamé n'a pu être finalisé. Le bénéfice étant réel pour tous, elle sera relancée dès que les conditions le permettront.

4) Constat général sur le PEDT

Points de satisfactions	Points d'insatisfactions
<p>⇒ Le PEDT – PlanMercredi a permis d'enclencher un travail avec les acteurs proposant des accueils collectifs de mineurs même si celui-ci reste à améliorer.</p> <p>⇒ Les temps périscolaires hors mercredi sont appréciés des enfants et de leurs familles. Les orientations visées ont été atteintes par le biais des actions diversifiées proposées au quotidien.</p> <p>⇒ La transversalité entre les services enfance-jeunesse et service Education a été renforcée.</p> <p>⇒ Une amorce de démarche collaborative avec les partenaires du territoire a été initiée. Ils ont tous répondu présents et souhaitent que cette collaboration perdure.</p>	<p>⇒ Trop peu de concertation au début de ce nouveau PEDT pour décliner une réflexion commune avec les partenaires locaux.</p> <p>⇒ Comme indiqué dans les points de satisfaction, un travail d'inter connaissances, de partages d'informations a été initié au cours des trois dernières années. Celui-ci doit toutefois être renforcé car la démarche a dû être stoppée du fait du contexte sanitaire ne permettant plus les temps d'échanges communs.</p> <p>⇒ Des interactions existent entre le temps périscolaire porté par la direction de l'éducation et le temps périscolaire du mercredi portés par la structure gérantes des ACM, mais elles ne sont pas suffisantes.</p>

5) Quels objectifs pourraient être visés pour le prochain PEDT-Plan mercredi ?

La Ville de Saint-Priest a signé en décembre 2020 une Convention Territoriale Globale-CTG avec la Caf du Rhône pour une durée de 5 ans. La CTG est une convention de partenariat qui définit les objectifs communs et la complémentarité entre les orientations politiques de la Ville et les missions de la branche famille de la Caf sur les thématiques de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, le logement, l'accompagnement social, l'accès aux droits et la vie sociale pour répondre avec cohérence aux besoins des familles. L'objectif est donc de conduire conjointement un projet social de territoire en favorisant la transversalité. Le prochain PEDT-PlanMercredi s'inscrit pleinement dans cette démarche de co-construction, de mutualisation des ressources du territoire pour construire ensemble un parcours de l'enfant de 0 à 25 ans. En effet le PEDT-PlanMercredi 2021-2024 est un outil de mise en œuvre de la CTG pour valoriser l'existant avec cohérence et co-concevoir si nécessaire de nouvelles actions pour répondre aux besoins non pourvus du territoire.

Modalités prévisionnelles de mise en œuvre tenant compte des manques et faiblesses identifiées

- ≡ Coordination des acteurs périscolaires et extrascolaires à animer
- ≡ Valorisation des actions existantes qui concourent à un rapprochement des acteurs entre le temps périscolaire du mercredi et les autres temps périscolaires,
- ≡ Travail à de nouvelles collaborations relevant du référent périscolaire et des directeurs d'ACM

Actions envisagées dans le cadre du nouveau PEDT-Plan Mercredi 2021-2024	Échéance
Diagnostic de l'état de l'offre et des besoins : mandatement sur cette question du Cabinet Trajectoires Réflexe.	2 ^{ème} semestre 2021
Remettre en place une COORDINATION ENFANCE (comme cela se faisait dans le cadre du CEJ) avec 2 objectifs principaux : → disposer d'un observatoire de l'évolution de la demande et de l'adaptation de l'offre (quantitative et qualitative), → développer la coordination et le travail en réseau, pour structurer mieux l'offre (plus de lisibilité), développer des projets plus transversaux et harmoniser les pratiques	2 ^{ème} trimestre 2021
Renforcer le pilotage du nouveau PEDT : ⇒ Un portage politique fort par M. le Maire et 3 Adjointes élues à la jeunesse, à l'éducation et à la petite enfance. ⇒ 1 Coordinatrice PEDT qui est également Coopératrice CTG = Poste transversal au sein de la collectivité rattaché directement au DGA – Directions Services à la population ⇒ 3 services co-pilotes : Service Petite-Enfance / Service enfance-jeunesse / Direction de l'Education	2021-2024
L'objectif du nouveau PEDT: mieux connaître, coordonner et rendre plus lisible les actions éducatives conduites par la ville. Le nouveau PEDT doit permettre de mieux valoriser les compétences éducatives de la ville auprès des familles et des citoyens san-priots. Il proposera des actions pour établir davantage de liens entre tous les acteurs mobilisés pour l'éducation pour proposer par exemple entre temps péri et extra scolaire : des forums d'enfants (valorisation de leur parole), des projets thématiques communs déclinés sur un trimestre, etc..	1 ^{er} semestre 2022
Accueil d'enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire : poursuivre le soutien aux structures, la formation des équipes, la coordination d'un réseau de professionnels → un réseau destiné à permettre les échanges de pratiques et le lien avec les familles (<u>temps péri et extra scolaire</u>). En partenariat avec la Coordination Handicap du CCAS.	2 ^{ème} trimestre 2021
Développement de sessions de formation thématiques et d'accompagnement des professionnels ciblant les équipes d'animateurs périscolaires et extrascolaires (thématiques types PPMS, esprit critique, laïcité, parentalité, l'enfance, etc.) Afin de permettre aux professionnels de gagner en compétence pour toujours améliorer la qualité du service et développer une culture commune, une interconnaissance.	2 ^{ème} semestre 2021
Développer un plan de communication adapté aux services de la Ville-CCAS, aux partenaires et aux familles => favoriser le partage d'information, la cohérence sur le territoire, valoriser l'existant → Une communication pour que le nouveau PEDT soit un outil partagé et approprié par et pour tous les acteurs éducatifs du territoire.	2 ^{ème} semestre 2021
Envisager de nouveaux développements de l'offre ACM car, compte-tenu de l'augmentation de sa population, Saint-Priest est encore sous-dotée en places ALSH compte-tenu de l'offre d'autres villes comparables de la Métropole. Développement d'une véritable offre de séjours à destination des 8-12 ans, dans l'objectif pour chaque enfant d'expérimenter : → La vie en collectivité → La découverte d'un environnement proche, naturel et préservé (moyenne montagne) → Les activités de pleine nature <i>Pratiquer une activité physique en extérieur permet d'associer les effets bénéfiques de l'exercice avec le contact de la nature. Les activités de plein air sont bonnes pour le corps comme pour l'esprit.</i>	2021-2023

Réunion lancement du Projet Educatif De Territoire

**PEDT-PlanMercredi 2021-2024
De la Ville de Saint-Priest**



Mercredi 9 juin 2021

L'engagement de la Ville de Saint-Priest

Discours de M. le Maire

Un PEDT inscrit dans la CTG

Convention Territoriale Globale

Présentation de la CTG

- **POURQUOI ?**
 - ➔ Fin du CEJ au 31/12/2019
 - ➔ Complémentarité des dispositifs.
 - ➔ Volonté de la CAF de renforcer la LISIBILITE et la COHERENCE de ses interventions sur le territoire.
- **OBJECTIFS**
 - ➔ TERRITORIALISATION de l'offre globale de service BRANCHE FAMILLE en complémentarité des politiques publiques de la Ville de Saint-Priest.
 - ➔ Outil de pilotage et de cohérence pour les acteurs du territoire.
 - ➔ Maintenir et valoriser l'existant.
 - ➔ SIMPLIFICATION des modalités et outils de suivis administratifs et financiers = un cadre politique et stratégique séparé du cadre de financement.
 - ➔ Une lisibilité et un partenariat, à l'échelon pertinent.
- **PUBLIC**
 - ➔ Habitants de Saint-Priest bénéficiant ou peut prétendre à bénéficier aux prestations de la Branche Famille de la Caf = Allocataires San-Priods de la Caf.

- Comment ?

Signature CTG decembre 2020 = Cadre de référence entre la Caf et la Ville qui définit les modalités de partenariat pour une **COMPLEMENTARITE des interventions Caf-Ville sur le territoire**

ANIMATION de la VIE SOCIALE

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

DIAGNOSTIC PARTAGE DE TERRITOIRE en 2 phases (2020 et 2021)

ACCES AUX DROITS

PETITE ENFANCE

PARENTALITE

ENFANCE

PRIORITES

MOYENS / RESSOURCES

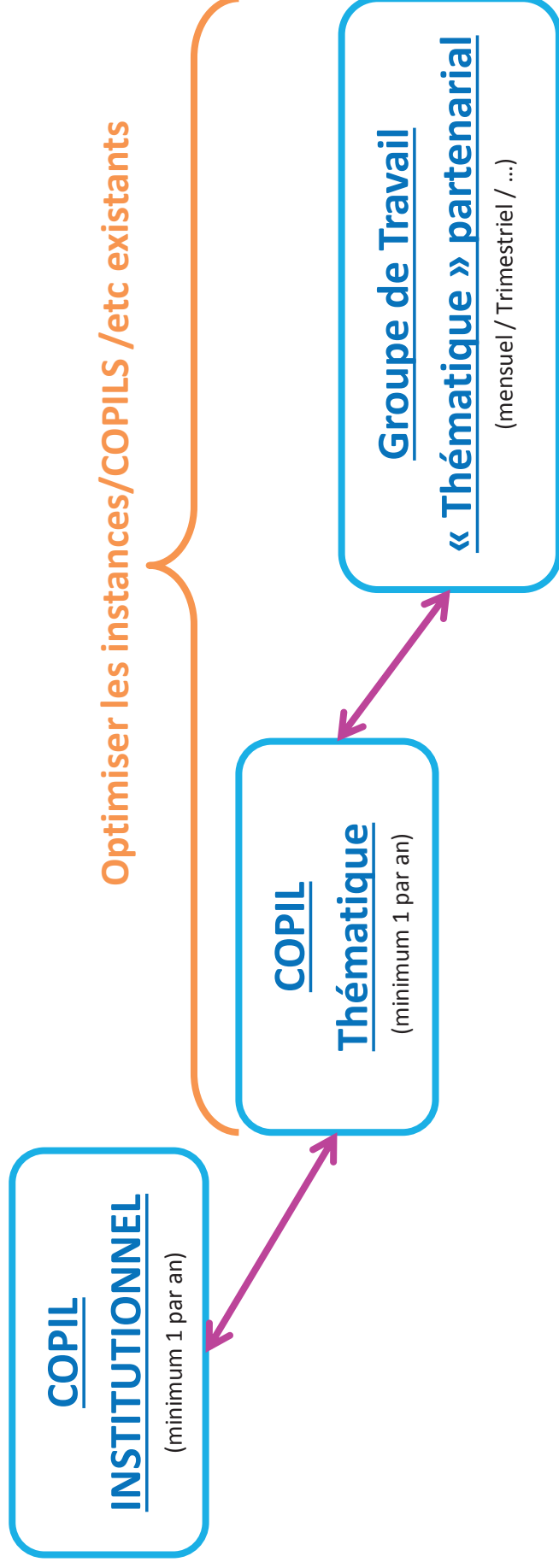
Plan d'action adapté

→ **PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE**

LOGEMENT

JEUNESSE

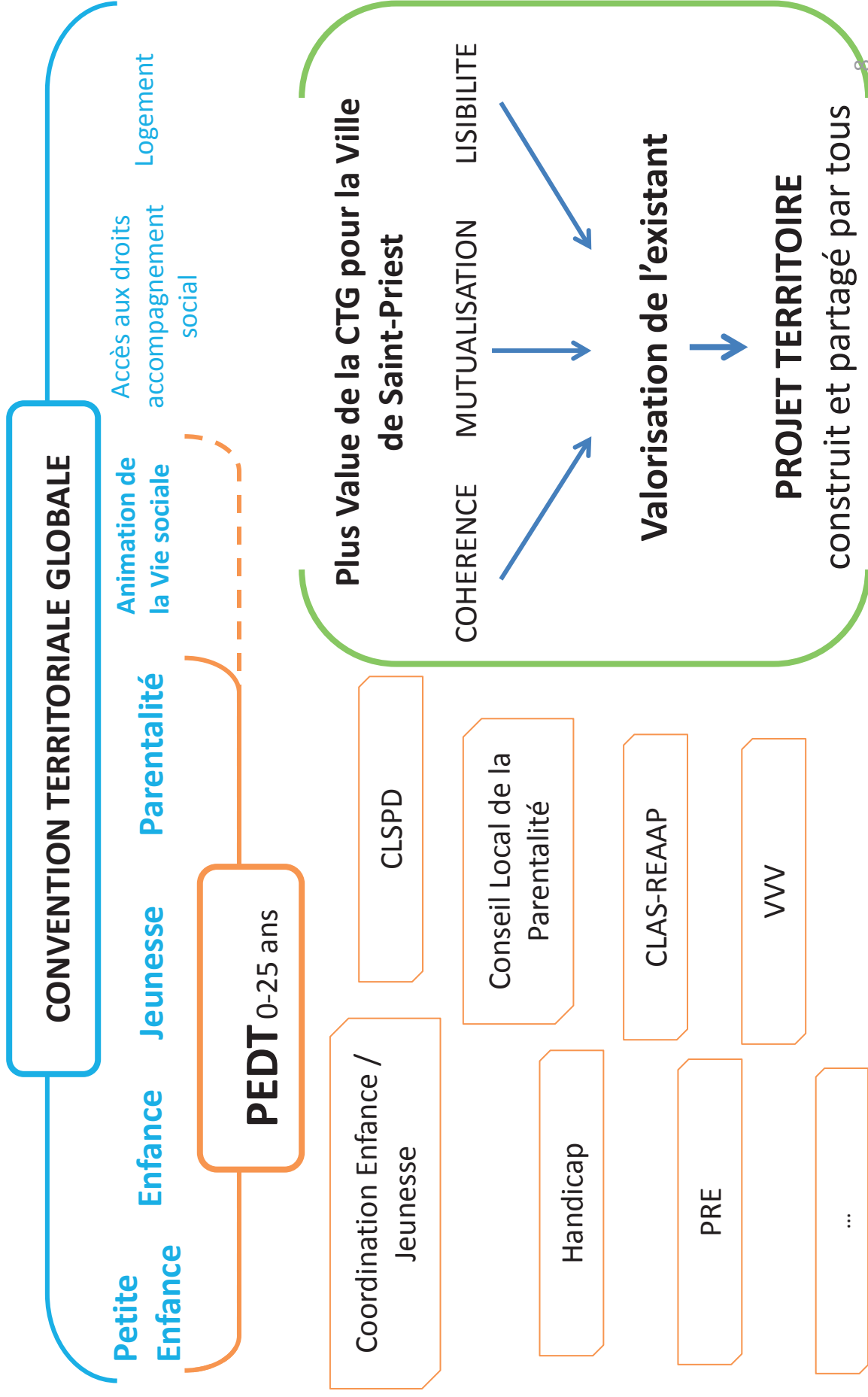
Instances de décisions et de mise en œuvre



PILOTAGE/COORDINATION => Coopérateur CTG (rattaché directement au DGA)

- ⇒ Garant du maillage transversal :
 - Opérationnel
 - De l'animation et mise en œuvre des axes prioritaires du diagnostic partagé avec les acteurs
- ⇒ Interlocuteur :
 - Principal de la CTG tant en interne qu'en externe avec les partenaires
 - « interface » avec la CAF / Copilotage

Le PEDT = un outil de mise en œuvre de la CTG



Bilan PEDT-PlanMercredi 2018-2021

PEDT 2018-2021

- Démarche initiée en 2015
- Signature du PEDT en 2018 en intégrant le Plan-Mercredi
- Public: **3-17 ans**
- 16 GS / 1 Ecole privée / 3 Collèges / 2 lycées

➔ orientations principales du PEDT:

Axe 1 : Apporter un soutien à l'école dans ses missions sur le temps scolaire

Axe 2 : Transmettre aux enfants les valeurs de la République, précisément la citoyenneté, la laïcité et la mixité dans le cadre des temps périscolaires

Axe3: Fédérer et consolider la communauté éducative autour d'objectifs communs partagés

- Partenaires principaux = Structures qui ont un ACM
 - Les Centres sociaux
 - Les Maisons de Quartiers
 - CPNG

Evaluation des 3 axes du PlanMercredi précédent

Axe 1 / Apporter un soutien à l'école dans ses missions durant le temps scolaire:

- ⇒ Déploiement de personnels municipaux dans l'ensemble des groupes:
 - 1 ATSEM / classe/Ecole maternelle
 - Des agents d'entretien
 - 1 gardien présent/GS
- ⇒ Financement d'actions pédagogiques menées par les écoles primaires et collèges
- ⇒ Déploiement de classes mobiles informatique pour favoriser l'accès au numérique à l'ensemble des enfants.

Axe 2 / Transmettre aux enfants les valeurs de la République, précisément la citoyenneté, la laïcité et la mixité dans le cadre des temps périscolaires

- ⇒ Organisation du Périscolaire en 3 temps: 7h30-8h20 / 11h30-13h20 / 16h30-18h
- ⇒ Libre choix de l'enfant = Proposition de temps calme et d'activités
- ⇒ Un projet pédagogique propre à chaque GS

Axe 3 / Fédérer et consolider la communauté éducative autour d'objectifs communs et partagés

- ⇒ Un référent périscolaire par GS en lien avec l'équipe enseignante et des ACM
- ⇒ Mutualisation des espaces
- ⇒ Réunions partenariales

Plan-Mercredi 2018-2021

Objectif → Offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs le mercredi, en cohérence avec les enseignements scolaires

- ⇒ Dans ce cadre, le respect des rythmes de vie des enfants est inscrit dans les projets éducatifs de l'ensemble des ACM de la ville;
- ⇒ Les enfants de 3 à 12 ans ayant besoin de collectif et de vivre des expériences diverses et riches, dans ce sens, la ville de Saint-Priest soutient et développe une offre d'accès aux loisirs pour tous.

Le Plan-Mercredi => une offre ACM pour répondre à la demande

→ Etat de l'offre:

Nb d'Accueil Collectif de Mineurs

- => 21 périscolaires / 13 extrascolaires
- dont 5 en Quartiers Prioritaires
- dont 18 autres activités situées à moins de 600m du QPV

CAPACITES DU MERCREDI

3-5 ans	6-11 ans
298 enfants	349 enfants

2 500 enfants différents, âgés de 3 à 17 ans inscrits en moyenne par an, soit 20% de la tranche d'âge.

→ Développement de l'offre:

La ville de Saint-Priest poursuit l'objectif de **favoriser l'accès aux loisirs éducatifs de qualité au plus grand nombre au moyen de :**

- Tarifs accessibles + QF + recherche d'homogénéité sur le territoire
- Augmentation des capacités d'accueil pour les **3-17 ans** pendant les temps péri et extrascolaires (mercredis et vacances scolaires), notamment pour les 3-11 ans
- Amplitude d'accueil adaptée aux besoins de garde des familles sur la journée avec ou sans repas et toute l'année
- Activités de loisirs variées et adaptées aux besoins des enfants selon les tranches

→ **Le développement de l'offre d'accueil adaptée aux besoins des familles a permis de répondre aussi bien aux besoins de modes de garde pour les parents qui travaillent qu'aux besoins d'accès aux loisirs et d'ouverture culturelle des enfants des quartiers.**

Evaluation des 4 axes du Plan mercredi précédent

Axe 1/ Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- ➔ pas encore de déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires, toutefois 8 ACM maternelles sur 9 sont domiciliés au sein de locaux scolaires.
- ⇒ Rencontres régulières entre les différentes équipes scolaires, périscolaires et accueil de loisirs
 - Mutualisation des espaces
 - Projets menés par chaque acteur éducatif

Axe 2 : L'inclusion et l'accessibilité des publics

- Les ACM sont **un outil de lutte contre les exclusions dans le cadre d'un développement social ciblé** des territoires les plus fragiles de la commune.
- L'animation de proximité et les liens tissés par les équipes des ACM contribuent à réduire certains écarts, en favorisant l'accès aux loisirs, le partage de temps et de règles collectives, l'accès au sport, à la culture.
- La ville de Saint-Priest soutient les structures en tant que **lieux de citoyenneté partagée et d'inclusion sociale** pour développer l'accueil des enfants en situation de handicap (*40 enfants porteurs de handicap accueillis en 2019*).

Axe 3 / les Accueils Collectifs de Mineurs du territoire, ont développé plusieurs types d'outils pour développer les actions de coéducation et répondre au plus près des besoins des enfants pour favoriser leur réussite éducative

- **Intégration des parents dans certains CA, implication des parents dans les actions d'animation des maisons de quartier.**
- **Développement des projets d'accompagnement à la scolarité dans le cadre du CLAS**
- Développement d'ateliers parents-enfants, les samedis, avant et après les temps d'accueil

Axe 4 / Diversité et qualité des activités

- Un certain nombre d'ACM s'organisent en sous-groupes => **adapter les activités au rythme et aux capacités des enfants.**
- **Le temps du mercredi** = les enfants sont inscrits sur une période entre 2 vacances scolaires
- ➔ organisation des programmes d'activités thématique par cycle assorti d'une restitution collective (création, spectacle, objet, jeu ou)
 - **Pour les 3-5 ans => Temps de repos tout en favorisant l'ouverture et la découverte de nouvelles activités** (sous forme d'un thème sur 7 mercredis).
 - **Pour les 6-12 ans => libre choix de l'enfant** = proposition d'activités dans lesquelles l'enfant a le choix de s'inscrire + un cycle thématique commun à tous.
- **Accompagner l'enfant vers l'autonomie** en proposant un cadre sécurisé dans lequel il ose s'exprimer et expérimenter.

Bilan PEDT-PlanMercredi 2018-2021

Axes d'évolution à intégrer dans le PEDT-PlanMercredi 2021-2024

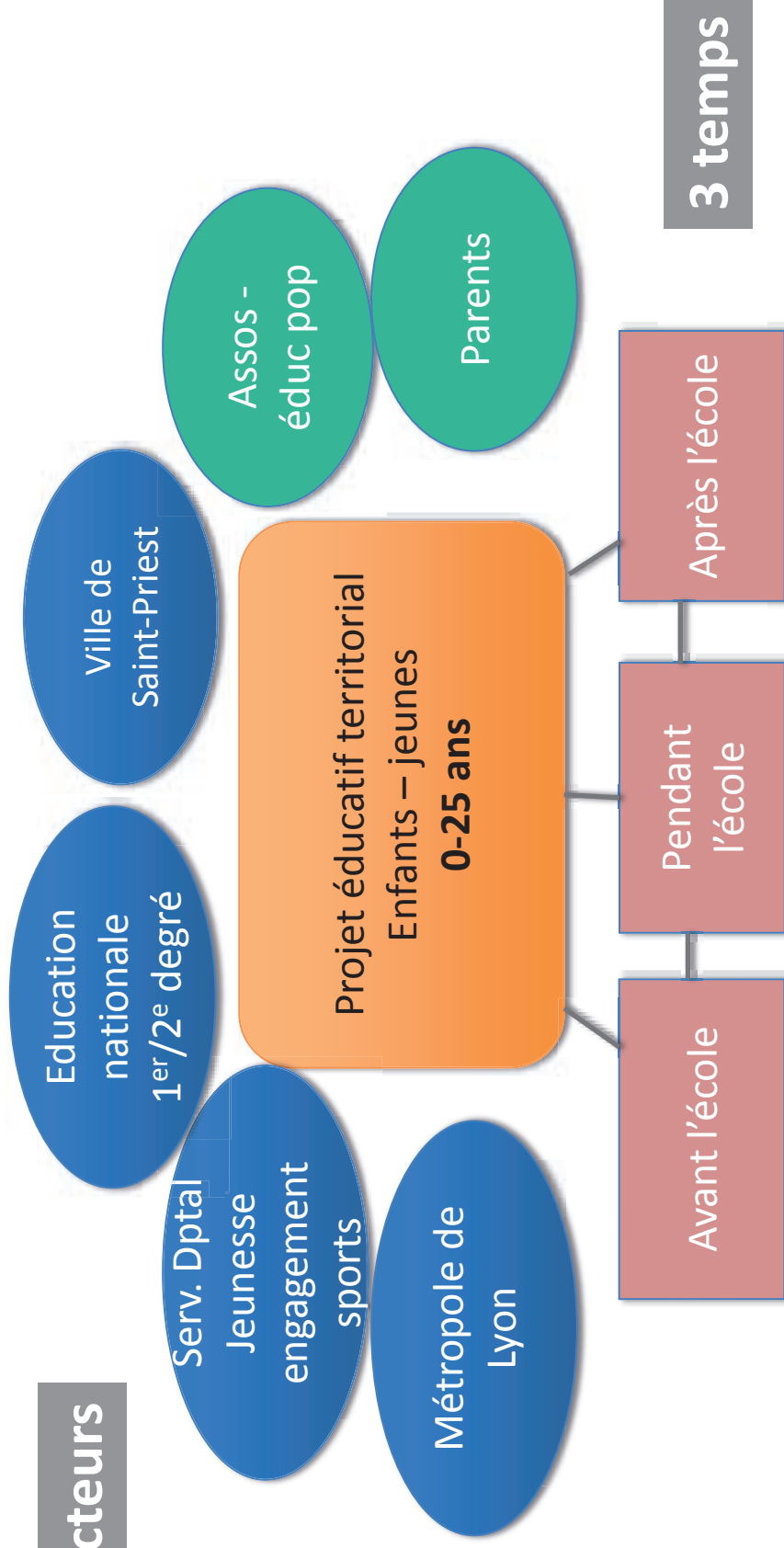
- **Poursuivre le travail collaboratif** avec l'ensemble des partenaires locaux dans **la rédaction, le suivi et la vie du futur projet éducatif.**
- Continuer à **renforcer la transversalité** en interne (services de la Villes et CCAS) / entre la Ville et les partenaires / entres acteurs du territoire.
- **Valorisation des actions existantes** qui concourent à un rapprochement des actions entre les différents temps de l'enfant et répondre aux besoins des familles, des enfants et des jeunes.
- **Développer de nouvelles collaborations** pour répondre aux besoins des familles en mutualisant les ressources du territoire

PEDT-PlanMercredi 2021-2024

C'est quoi un PEDT ?




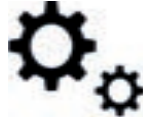
Le **projet éducatif territorial** est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité **territoriale**, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (circulaire du 21/03/13).

Acteurs



Quels enjeux pour Saint-Priest ?

Un PEDT permet de :

-  ✓ **Se donner un cap commun** : que veut-on pour les enfants et les parents de demain sur Saint-Priest ?
-  ✓ **Définir à qui l'on s'adresse** : quels enfants, quelles familles, quelles difficultés prioriser, et pour quel projets, demain ?
-  ✓ **Répondre aux besoins observés de la population** : un PEDT n'est jamais le même d'une commune à l'autre.
-  ✓ **Coordonner les acteurs du territoire**. Faire en sorte qu'à partir du cap défini, des populations ciblées et des besoins observés, chaque acteur du territoire soit porteur d'actions en cohérence avec le projet.

Sur quoi s'appuie le diagnostic du projet à Saint-Priest?

La phase diagnostic du projet s'appuie sur les différentes analyses déjà produites pour le territoire de Saint-Priest :

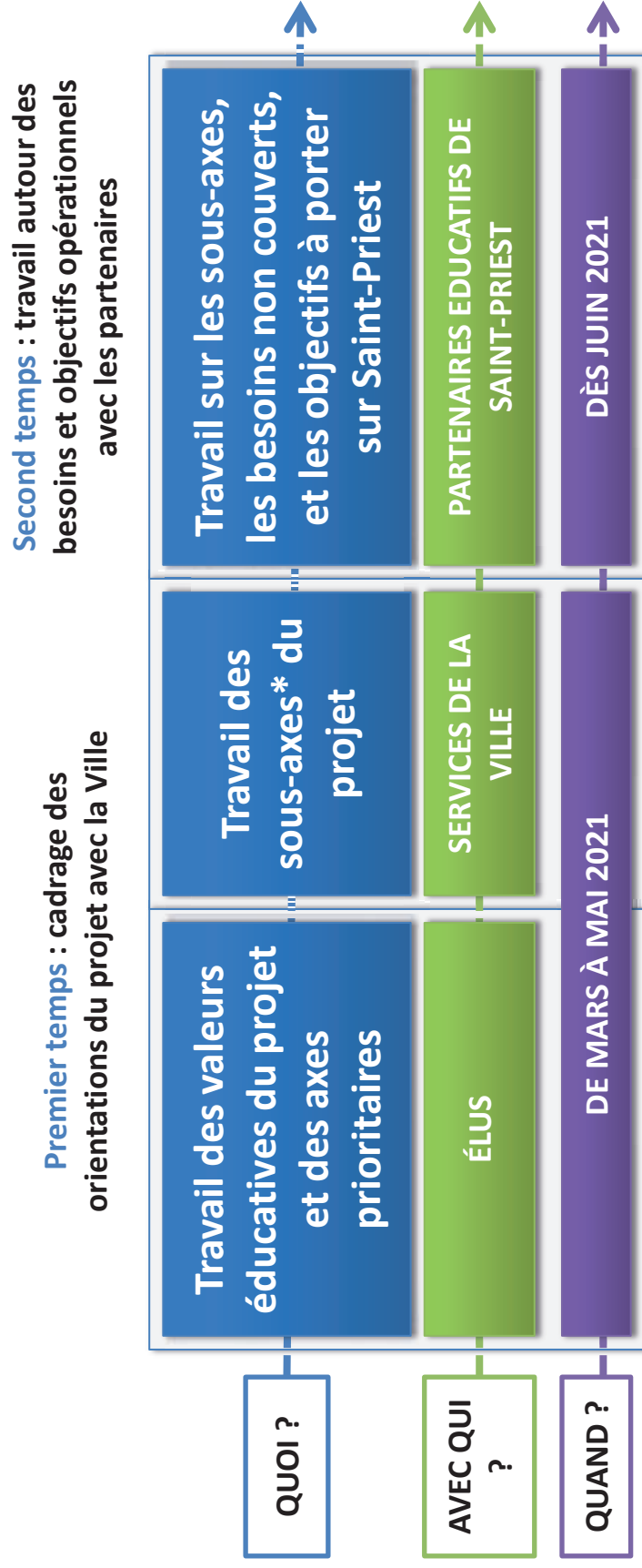
Diagnostic CTG
(2020)

Analyse des
besoins sociaux
(2020)

... Ainsi que sur une analyse socio-démographique (INSEE) du territoire, et une enquête auprès des accueils collectifs de mineurs à venir.

Démarche de co-construction

Objectif : concerter l'ensemble des partenaires pour co-construire un projet partagé, autour d'une dynamique partenariale



**Les sous axes pointés par la Ville sont des propositions: ils sont évolutifs vous serez amenés à les compléter, les affiner, en fonction des besoins que vous observez sur le territoire.*



Comment faire en sorte que ce projet soit co-construit et partagé ? Une concertation en 2 temps

1er temps : Les grandes orientations du projet, avec la Ville

3 valeurs qui guident le projet

Ces valeurs sont énoncées en direction de tous les enfants et jeunes : il s'agit de valoriser l'accompagnement de ces derniers, et encourager l'ambition, ainsi que les parcours d'excellence sur le territoire.

- ✓ **Citoyenneté** : *l'empowerment*, (re)gagner en confiance, en autonomie, et « faire avec », pour préparer la vie en société.
- ✓ **Équité** : **assurer les conditions de réussite pour chaque enfant**, qu'il soit défavorisé ou non, **au delà des freins auxquels il peut être confronté.**
- ✓ **Éducation** : reconnaître le rôle central du parent comme premier éducateur, autour duquel doivent s'articuler l'ensemble des acteurs éducatifs des différents temps de l'enfant : éducation scolaire, éducation populaire, etc...

Un projet décliné en 4 thématiques fortes

Les élus se sont accordés autour de 4 axes forts pour le projet éducatif de Saint-Priest :

4 axes prioritaires

De la même manière que les valeurs, les axes pointés sont dirigés vers l'ensemble des enfants et jeunes du territoire, en difficulté ou non, dans la perspective de créer les conditions favorables à des parcours éducatifs d'excellence à Saint-Priest

- ✓ **Axe 1** : Permettre le **développement** et l'**épanouissement** de chaque enfant
- ✓ **Axe 2** : Porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes **les plus en difficulté** et/ou en situation de **handicap** ou **d'exclusion**
- ✓ **Axe 3** : Participer à la **construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité**, accompagner l'enfant et le jeune dans son parcours citoyen
- ✓ **Axe 4** : Favoriser une **cohésion entre tous les acteurs** pour permettre une **continuité éducative**

2eme Temps : Désormais, vous allez être sollicités pour co-construire le projet

Quels objectifs ? 4 grands points

À partir des axes prioritaires et des actions existantes sur le territoire, nous souhaitons avoir votre avis et votre contribution sur les grands points du PEDT :

- ✓ **Les sous-axes** : ils ne sont pas figés et devront être co-construits à partir de vos retours, et des besoins que vous observez sur le territoire
- ✓ **Les actions phares déjà existantes** répondant à chaque axe et sous-axe
- ✓ **Les besoins non couverts sur le territoire** pour chaque axe et sous-axe
- ✓ **Les objectifs à se fixer** dans le cadre du projet éducatif
- ✓ **Recueillir la manière avec laquelle vous souhaitez contribuer par la suite et faire vivre le PEDT**

Zeme Temps : Comment allez-vous être sollicités?

Un questionnaire en ligne



Un **questionnaire en ligne** reprenant ces 5 grands points vous sera prochainement transmis et vous permettra de nourrir la construction du projet.

Et après ?

- ✓ **Des temps de travail à la rentrée** : pour approfondir vos contributions, et poursuivre la co-construction du projet.
- ✓ **Des instances de suivi régulières pour la construction, le suivi et l'évaluation du projet**, dont les modalités précises seront figées prochainement

PORTAGE POLITIQUE

LE MAIRE
+ Equipe municipale

Le Maire
+ 3 ELUES :
Jeunesse et loisirs
Education
Petite Enfance

**13 ELU-E-S /
Conseillers-eres**
répartis dans les 4
axes :

- * Jeunesse et loisirs
- * Education
- * Petite Enfance
- * Sports
- * Culture
- * **Numerique**
- * Handicap
- * Politique de la Ville
- * **Tranquillité**
Publique
- * **Deve.loppement**
Durable
- * Emploi Insertion

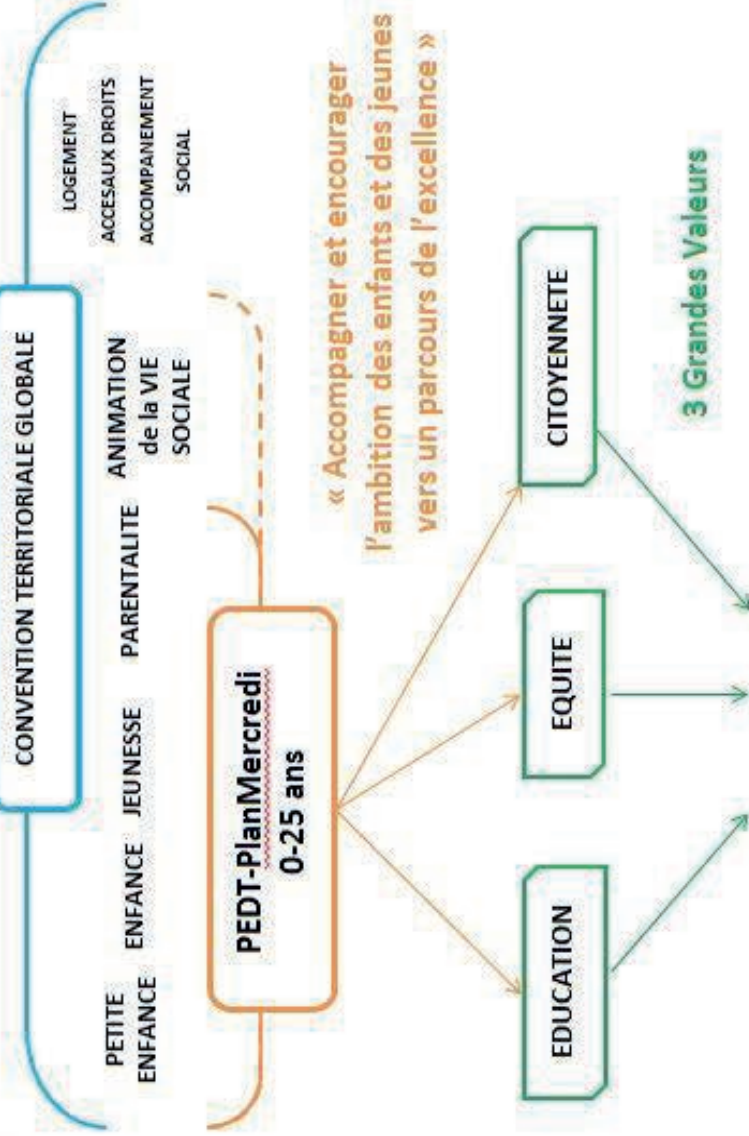
PORTAGE TECHNIQUE

DGS + DGA
Coopératrice CTG

Coopératrice PEDT
+ **Copilotage 3**
services :
Jeunesse
Education
Petite Enfance

Coopératrice PEDT
+ **PARTENAIRES**
+ Services Ville répartis
dans les 4 axes

- * Jeunesse
- * Education
- * Petite Enfance
- * Sports
- * Politique de la Ville
- * Culture
- * **Deve.loppement**
Durable
- * CCAS (PRE +
HANDICAP + CLS)
- * Emploi Insertion
- * Prévention CLSPD



Déclinées en 4 Axes

- AXE 1 / Permettre le développement et l'épanouissement de chaque enfant
- AXE 2 / Porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes les plus en difficultés et/ou en situation de handicap
- AXE 3 / Participer à la construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité, accompagner l'enfant et le jeune dans son parcours citoyen
- AXE 4 / Favoriser une cohésion entre tous les acteurs pour favoriser une continuité éducative

Un PEDT-PlanMercredi partagé

Un Plan de communication adapté et accessible à tous

- ⇒ **1 Dossier technique:**
 - Transmis aux services de la Ville et aux partenaires du territoire
 - Téléchargeable sur le site internet de la Ville
- ⇒ **1 Document à destination des familles**
 - Diffusé dans les différents lieux publics (Etablissement scolaire, crèche, Espace Jeunesse, structures de proximité, médiathèque, etc...)
 - Disponible sur le site internet de la Ville
- ⇒ **1 Page dédié sur le site internet de la Ville**
- ⇒ **1 dossier dans le magazine Couleur**
- ⇒ **Valorisation de certaines actions « Phares » au cours des 3 ans de durée du PEDT**
 - Sur le site internet / la page Facebook / le Magazine Couleurs
 - Création d'un bilan annuel pour chaque année scolaire
 - Communication interne auprès des agents de la Ville (Proxima et journal interne)
- ⇒ **Démarche auprès de la presse local** lors de la signature de la convention

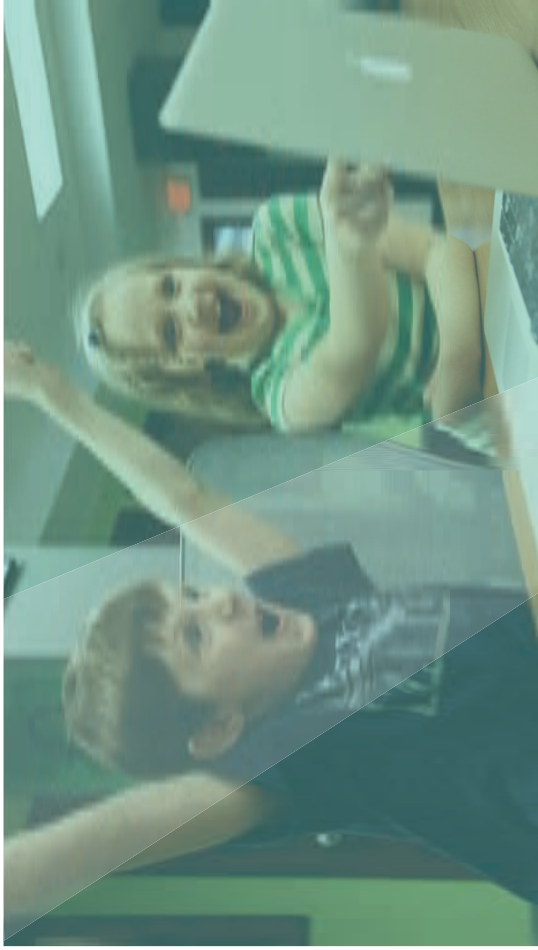
RETROPLANNING

- Juin 2021 => Envoie du questionnaire aux partenaires
- Juin-septembre 2021 => Ecriture du Dossier PEDT-PlanMercredi
- 15 septembre 2021 => Envoi du Dossier PEDT
- Octobre 2021 => Lancement des réunions partenariales
- Mi-octobre 2021 => Commission GAD pour signature de la convention PEDT-PlanMercredi
- Octobre-Décembre 2021 => mise en œuvre du Plan de Communication

A vos Questions !

**Merci pour votre écoute et au plaisir
de travailler ensemble**





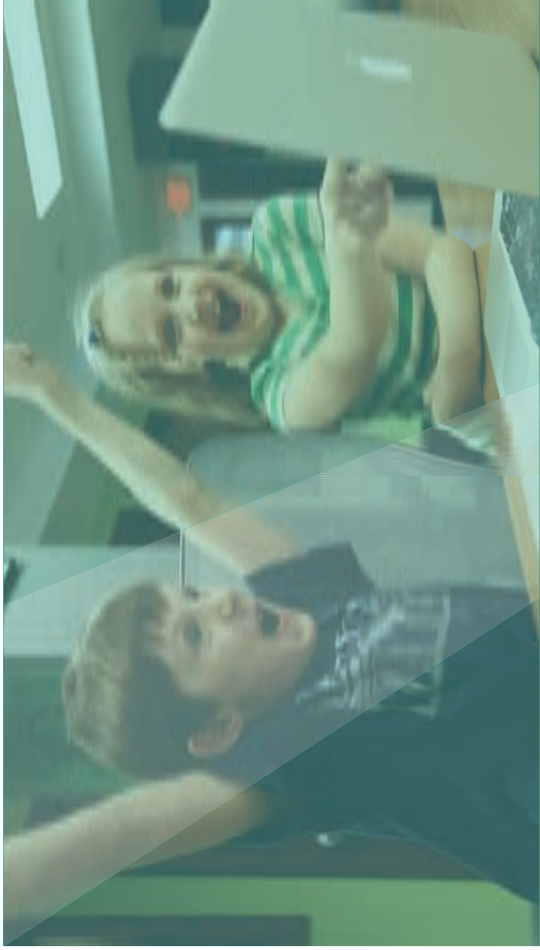
Retours du questionnaire relatif aux axes du PEDT de Saint-Priest



Document intermédiaire 2021



VILLE DE
SAINT-PIREST 



1. Rappel du contexte



2. Résultats du questionnaire



3. À venir

1. Rappel du contexte



- ✓ Dans le cadre de la **co-construction du nouveau PEDT** la Ville accompagnée par le bureau d'études Trajectoires-Reflex a sollicité la participation des **acteurs éducatifs du territoire**, dans la définition des **sous-axes prioritaires du projet**.



- ✓ Un **questionnaire en ligne** a été diffusé en juin 2021 aux partenaires pour solliciter leur contribution afin de lister **les actions phares** portées sur le territoire et les **besoins identifiés par axes et sous-axes** (existants ou complémentaires).



- ✓ Ce travail s'inscrit dans la perspective de préparation de **commissions thématiques** au sein desquelles les partenaires partageront pour chaque axes et sous-axes leurs **lectures des besoins et des objectifs éducatifs à poursuivre sur la commune**.

1. Rappel du contexte

Rappel : 4 axes prioritaires du PEDT, déclinés en sous-axes à construire, à destination des 0-25 ans

Les axes pointés sont dirigés vers l'ensemble des enfants et jeunes du territoire, en difficulté ou non, dans la perspective de créer les conditions favorables à des parcours éducatifs d'excellence à Saint-Priest.

- ✓ **Axe 1** : Permettre le **développement** et **l'épanouissement** de chaque enfant
- ✓ **Axe 2** : Porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes **les plus en difficulté** et/ou en situation de **handicap** ou **d'exclusion**
- ✓ **Axe 3** : Participer à la **construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité**, accompagner l'enfant et le jeune dans son parcours citoyen
- ✓ **Axe 4** : Favoriser une **cohésion** entre **tous les acteurs** pour permettre une **continuité éducative**

1. Rappel du contexte

Une première sollicitation des partenaires pour co-construire le PEDT

À partir des axes prioritaires et des actions existantes sur le territoire, recueillir les avis et les contributions sur les grands points du PEDT :

- ✓ **Les sous-axes** : ils ne sont pas figés et devront être co-construits à partir des retours, et des besoins observés sur le territoire
- ✓ **Les actions phares déjà existantes** répondant à chaque axe et sous-axe
- ✓ **Les besoins non couverts sur le territoire** pour chaque axe et sous-axe
- ✓ **Les objectifs à se fixer** dans le cadre du projet éducatif
- ✓ Recueillir la manière avec laquelle les partenaires souhaitent contribuer par la suite et faire vivre le PEDT

10 services de la Ville ont également été sollicités début juin, et se sont positionnés sur les axes et sous-axes proposés.

1. Rappel du contexte

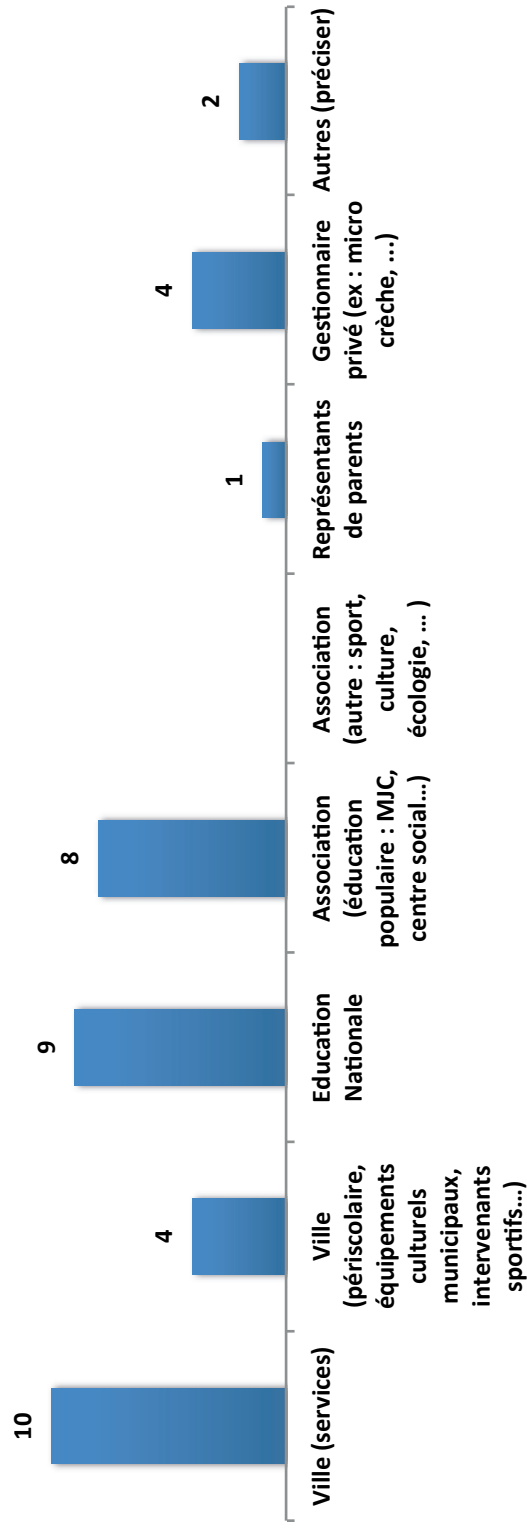
Passation du questionnaire

- ✓ **Diffusé à 83 partenaires :**
 - Ville (périscolaire, équipements culturels municipaux, intervenants sportifs...)
 - Education Nationale
 - Association (éducation populaire : MJC, centre social...)
 - Association (autre : sport, culture, écologie...)
 - Représentants de parents
 - Gestionnaire privé (ex : micro crèche, ...)
- + 10 services de la Ville début juin.
- ✓ **Passation du 22 juin au 5 juillet**

2. Résultats du questionnaire

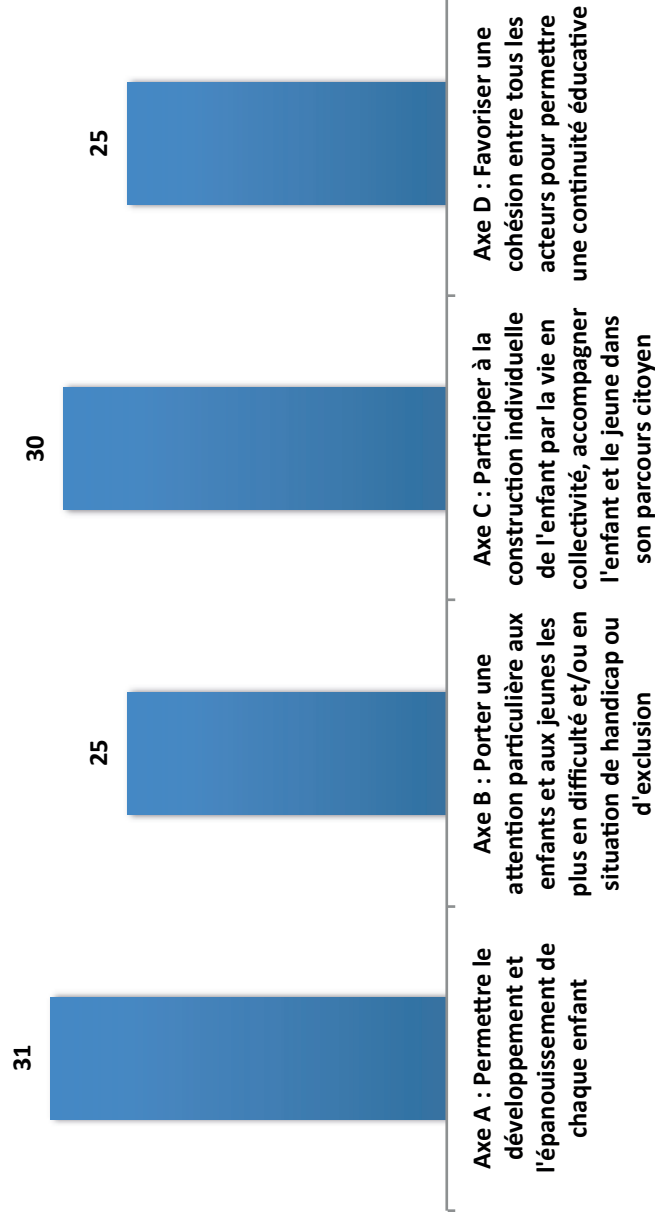
Le questionnaire en ligne

✓ 38 répondants au total (services + partenaires)



2. Résultats du questionnaire

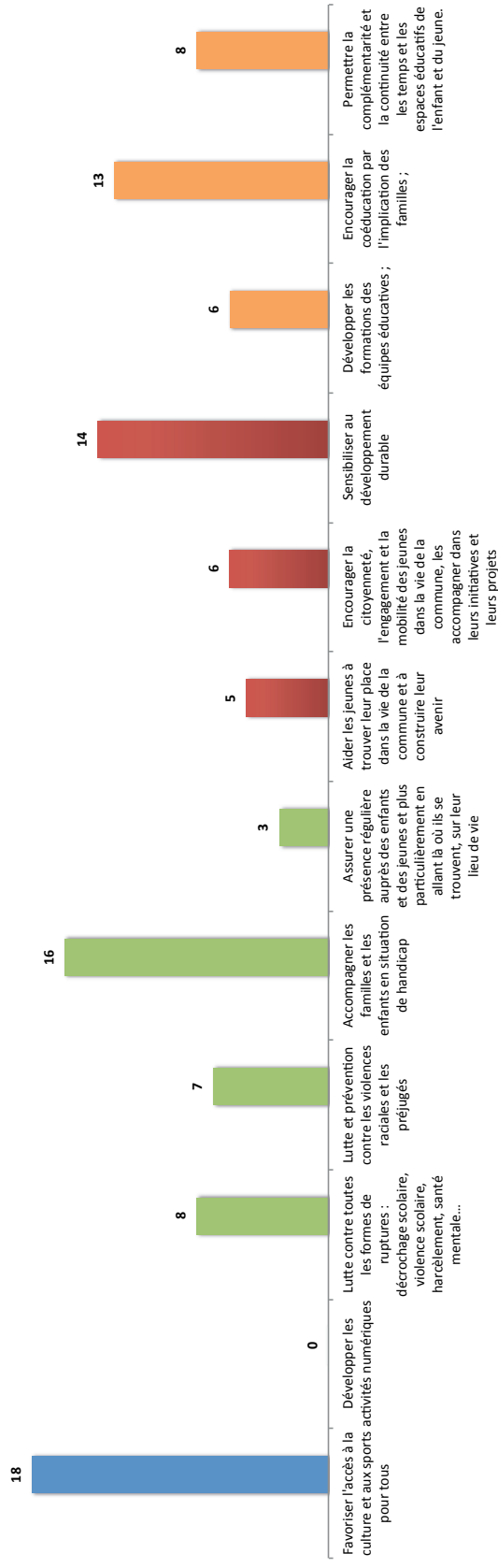
Répartition des réponses par axe choisi



Près de 3 axes choisis par répondant, et aucune non-réponse : les partenaires et les services sollicités se reconnaissent bien au sein des axes proposés.

2. Résultats du questionnaire

Répartition des actions phares citées par les partenaires par axes et sous-axes proposés par les élus



A : Permettre le **développement** et **l'épanouissement** de chaque enfant : **18 actions**

B : Porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes **les plus en difficulté** et/ou en situation de **handicap** ou **d'exclusion** : **34 actions**

C : Participer à la **construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité**, accompagner l'enfant et le jeune dans son parcours citoyen : **25 actions**

D : Favoriser une **cohésion** entre tous les acteurs pour permettre une **continuité éducative** : **27 actions**

2. Résultats du questionnaire

AXE A Permettre le développement et l'épanouissement de chaque enfant : par une offre de loisirs diversifiée et adaptée pour tous les publics dès le plus jeune âge

Sous-axe pointés par les élus

- Favoriser l'accès à la culture et aux sports pour tous
- Développer les activités numériques.

Grands enjeux pointés par les partenaires

- Développement **personnel et individuel**
- La ludothèque est un lieu social où enfants, adultes, collectivités peuvent se retrouver pour **partager un jeu**
- Favoriser le développement des enfants à **l'extérieur**, en leur proposant un **environnement ludique**.
- Développement du **jeune enfant**
- Apporter une bienveillance pour l'enfant, lui offrir un **cadre rassurant** pour s'épanouir (**règles claires** qui ne change pas tout les jours)
- Accompagnement de la **parentalité**
- **Socialisation précoce** et sociabilité.
- **Eveil culturel, artistique**
- Maintien de la qualité d'accueil
- Favoriser l'accès aux **jeux comme support de l'éveil** notamment du **jeune enfant**

2. Résultats du questionnaire

AXE A Permettre le développement et l'épanouissement de chaque enfant : par une offre de loisirs diversifiée et adaptée pour tous les publics dès le plus jeune âge

**Sous-axe pointés
par les élus**

- Favoriser l'accès à la culture et aux sports pour tous
- Développer les activités numériques.

Proposition de sous axes complémentaires à partir des retours des questionnaires

- Favoriser le développement personnel, culturel et social, en particulier chez les jeunes enfants
- Construire un cadre continu et bienveillant sur les différents temps de l'enfant

2. Résultats du questionnaire

AXE B Porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes les plus en difficulté et/ou en situation de handicap ou d'exclusion

Sous-axe pointés
par les élus

- Lutte contre toutes les formes de ruptures : décrochage scolaire, violence scolaire, harcèlement, santé mentale... ;
- Lutte et prévention contre les violences raciales et les préjugés ;
- Accompagner les familles et les enfants en situation de handicap ;
- Assurer une présence régulière auprès des enfants et des jeunes et plus particulièrement en allant là où ils se trouvent, sur leur lieu de vie.

Grands enjeux
pointés par les
partenaires

- Accompagnement à la **parentalité**
- Accompagner les **passages transversaux** à l'âge de l'enfant pour **éviter les ruptures** (exemple passage crèche/école...)
- Prendre en compte la **pauvreté** comme risque majeur de l'exclusion
- Lutter contre les **addictions**, notamment aux écrans et réseaux sociaux Internet

2. Résultats du questionnaire

AXE B Porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes les plus en difficulté et/ou en situation de handicap ou d'exclusion

Sous-axe pointés par les élus

Proposition de compléments à partir des retours des questionnaires

- **Lutte contre toutes les formes de ruptures : décrochage scolaire, situations de précarité, violence scolaire, harcèlement, santé mentale, addictions, transitions dans le parcours de l'enfant... ;**
- **Lutte et prévention contre les violences raciales et les préjugés ;**
- **Accompagner les familles et les enfants en situation de handicap ;**
- **Assurer une présence régulière auprès des enfants et des jeunes et plus particulièrement en allant là où ils se trouvent, sur leur lieu de vie.**

2. Résultats du questionnaire

AXE C Participer à la construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité, accompagner l'enfant et le jeune dans son parcours citoyen

Sous-axe pointés
par les élus

- Aider les jeunes à trouver leur place dans la vie de la commune et à construire leur avenir ;
- Encourager la citoyenneté, l'engagement et la mobilité des jeunes dans la vie de la commune, les accompagner dans leurs initiatives et leurs projets ;
- Sensibiliser au développement durable.

Grands enjeux
pointés par les
partenaires

- Proposer de l'accueil en occasionnel pour les familles.
- Trouver sa place au sein d'un groupe
- Dès le plus jeune âge construire une culture commune citoyenne en impliquant les parents notamment dans la vie des structures

2. Résultats du questionnaire

AXE C Participer à la construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité, accompagner l'enfant et le jeune dans son parcours citoyen

Sous-axe pointés par les élus

- **Aider les jeunes à trouver leur place dans la vie de la commune et à construire leur avenir ;**
- **Encourager la citoyenneté, l'engagement et la mobilité des jeunes dans la vie de la commune, les accompagner dans leurs initiatives et leurs projets ;**
- **Sensibiliser au développement durable.**

Proposition de sous axe complémentaire à partir des retours des questionnaires

- **Construire une culture commune entre acteurs éducatifs et parents autour de l'enfant**

2. Résultats du questionnaire

AXE D Favoriser une cohésion entre tous les acteurs pour favoriser une continuité éducative

Sous-axe pointés par les élus

- Développer les formations des équipes éducatives ;
- Encourager la coéducation par l'implication des familles ;
- Permettre la complémentarité et la continuité entre les temps et les espaces éducatifs de l'enfant et du jeune.

Grands enjeux pointés par les partenaires

- Accompagner et soutenir la parentalité, lutter contre l'isolement des familles par la **mise en liens des parents entre eux**, lieu petite enfance ressource
- **Favoriser les liens entre parents et entre les parents et les professionnel.l.e.s** intervenant au sein de l'école. Aider les **parents à trouver leur place dans l'école.**
- Développer et soutenir le **travail partenarial transversal par la culture du projet** et l'approche complexe (par exemple à l'image du travail effectué par la politique de la ville)

2. Résultats du questionnaire

AXE D Favoriser une cohésion entre tous les acteurs pour favoriser une continuité éducative

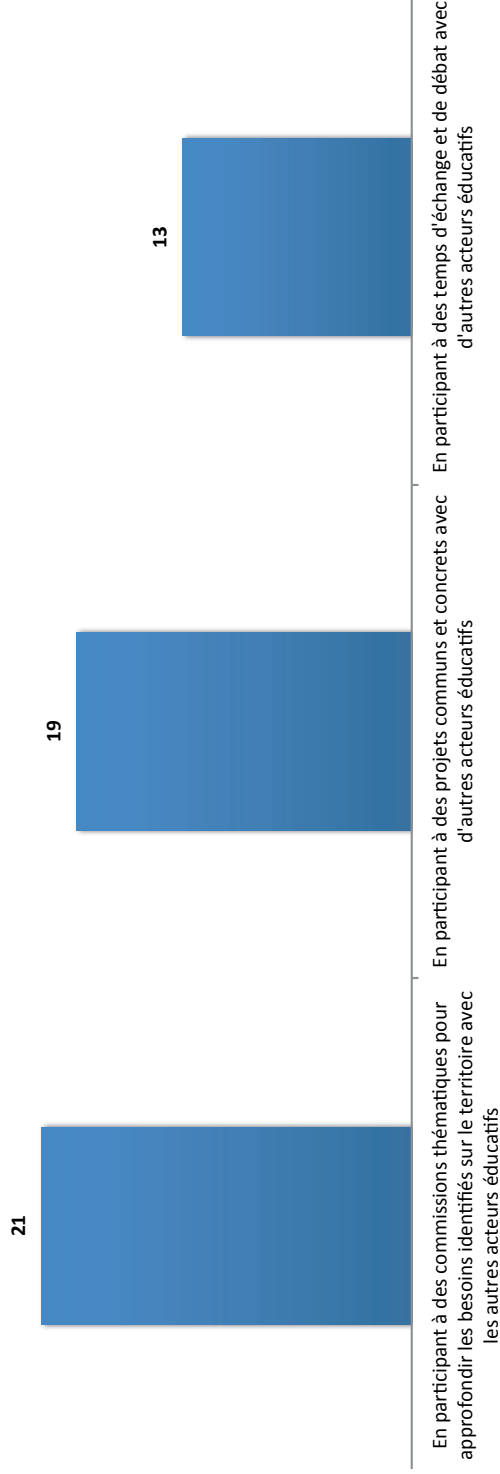
Sous-axe pointés par les élus

- Développer les formations des équipes éducatives ;
- Encourager la coéducation par l'implication des familles, la mise en lien des parents entre eux et avec les partenaires ;
- Permettre la complémentarité et la continuité entre les temps et les espaces éducatifs de l'enfant et du jeune.

Proposition de compléments à partir des retours des questionnaires

2. Résultats du questionnaire

« De quelle(s) manière(s) souhaiteriez-vous participer à la vie du PEDT de Saint-Priest? »



Près de 2 modes de participation choisis par partenaire répondant, un seul non-répondant : les partenaires témoignent d'une forte envie de participer, notamment en participant à des projets concrets avec d'autres acteurs éducatifs.

3. À venir

Listing des besoins identifiés par axes / sous-axes

- ✓ Plus de 70 contributions réparties sur les 12 sous axes proposés.
- ✓ Une synthèse qualitative à venir

Listing exhaustif des actions phares citées par les partenaires par axes / sous-axes

- ✓ Plus de 100 actions citées : ce listing nourrira les travaux en commissions thématiques à venir à la rentrée

Projet Educatif De Territoire-PlanMercredi 2021-2024

COMMISIONS PEDT – Méthodologie et Bilan

Novembre – décembre 2021 / février 2022

1 - CONTEXTE

Le Projet Educatif de territoire est la formalisation d'un cadre au sein duquel les acteurs intervenant sur le territoire communal s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon complémentaires, cohérentes et coordonnées, dans le respect des compétences de chacun. En ce sens, le Projet Educatif de Territoire est le cadre de référence à partir duquel les projets des différents acteurs éducatifs de la Ville sont établis et partagés afin de servir encore mieux les intérêts des enfants, des jeunes et de leurs familles.

En 2015, la collectivité a signé un Projet Educatif De Territoire (PEDT) pour une période de 3 ans (2015-2018). Le constat partagé faisait état :

- d'une superposition des dispositifs sur le territoire communal
- du manque d'outil de pilotage, de concertation et d'évaluation inter-partenaire

En amont de l'écriture du PEDT-PlanMercredi 2018-2021, une démarche participative a été initiée tout au long de l'année scolaire 2017-2018 sur le retour à la semaine à quatre jours. Néanmoins la concertation des acteurs (ATSEM, 16 GS, 5 équipements sociaux de proximité) s'est limitée à ce sujet. Le contenu pur d'objectifs et d'enjeux communs tant dans l'écriture et la mise en œuvre n'a pas été partagé.

En 2020, la Ville de Saint-Priest a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf du Rhône. La CTG permet de définir un contrat politique d'engagement de décloisonnement de l'action sociale territoriale qui s'appuie sur un diagnostic partagé et un plan d'actions. La ligne directrice de la CTG est d'apporter de la cohérence, de la lisibilité, visibilité et l'optimisation des offres de services existantes sur le territoire pour répondre aux besoins des familles sur 8 champs thématiques : PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE / PARENTALITE / ANIMATION DE LA VIE SOCIALE / LOGEMENT / ACCES AUX DROITS / ACCOMPAGNEMENT SOCIAL.

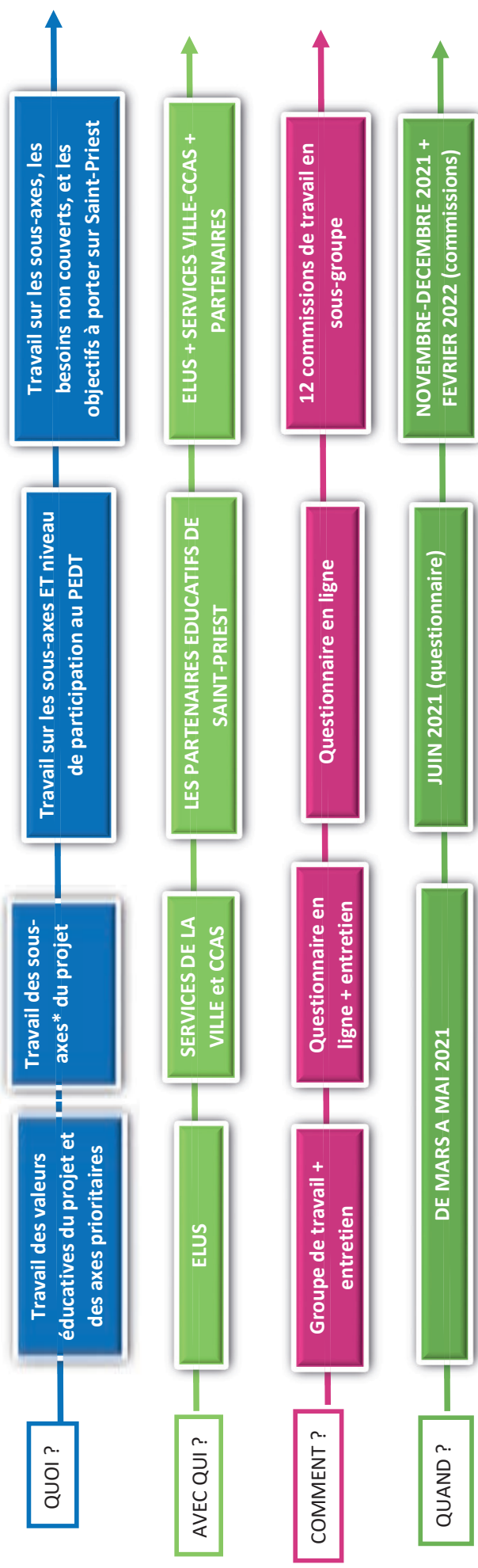
Le PEDT-PlanMercredi est un outil de mise en œuvre des thématiques CTG PETITE-ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE / PARENTALITE.

Le bilan PEDT-PlanMercredi 2018-2021 fait apparaître un axe d'amélioration concernant la démarche partenariale peu participative. Consciente de la demande et de l'envie des acteurs éducatifs d'être impliqués dans l'écriture et la mise en œuvre du nouveau PEDT la Ville a donc la volonté, en lien avec les objectifs de la CTG, de proposer une démarche collaborative aux services et acteurs du territoire.

Cette démarche collaborative s'est déroulée en 2 temps :

Premier temps : cadrage des orientations du projet avec la ville

Second temps : travail autour des besoins et objectifs opérationnels avec les partenaires



*les sous axes pointés par la Ville sont des propositions : ils sont évolutifs et sont complétés et affinés à partir de l'expertise des acteurs éducatifs du territoire

En résumé les commissions PEDT c'est :

- ⇒ 12 commissions au total, soit 3 temps de réunion par Axe :
 - 8 commissions entre le 26 novembre et le 17 décembre 2021
 - 4 commissions entre le 1^{er} et 8 février 2022
- ⇒ 2 heures de travail en sous-groupe
- ⇒ + 100 acteurs invités avec entre 15 à 30 participants par réunion
- ⇒ Hétérogénéité des acteurs : Elus / services Ville et CCAS / Crèches / RPE (relais Petite Enfance) / Gestionnaire ACM (Accueil Collectif de mineur) et structures de proximité (3 centres sociaux / 4 maisons de quartier / 1 CPNG / Education Nationale (16 GS + 2 lycées + 4 collèges) / ...

2 – METHOLOGIE

❖ 3 temps de commission

Les 4 axes ont été travaillé en 3 temps de commission avec des objectifs bien précis :

1^{er} temps :

- Rencontre des différents acteurs.
- Elaboration d'un diagnostic partagé du territoire (ATOUTS / FREINS / LEVIERS / BESOINS).
- Réalisation d'un état des lieux de l'existant = INTERCONNAISSANCE des actions et missions de chacun.
- Définition des sous-axes.

2eme temps :

- Restitution du premier temps de travail.
- Validation du diagnostic partagé et des sous-axes.
- Ecriture des fiches actions afin de définir des objectifs.

3eme temps :

- Finalisation de la rédaction des fiches actions.

❖ Format des commissions

- La durée :

Les commissions durent 2 heures réparties globalement de la sorte :

- 15 minutes : temps d'accueil
- 15 minutes : présentation d'information et restitution des temps de travail précédents
- 50 minutes : travail en sous-groupe
- 10 minutes : bilan de la commission et rappel d'information sur la suite

- Le travail en sous-groupe

Le temps de travail en sous-groupe de 5 à 10 participants a été privilégié. En effet ce format facilite :

- L'interconnaissance des acteurs.
- Une répartition équitable de la prise de parole de chaque participant et donc enrichit la qualité des échanges.
- La prise de parole pour les personnes qui ne sont pas à l'aise à parler en public.

- Les participants

Sur l'ensemble des commissions on comptabilise une moyenne de 20 participants avec un minimum de 11 et un maximum de 30.

On constate une hétérogénéité des acteurs : Elus / Education Nationale (Groupes scolaire + Collèges + lycées) / Services Ville et CCAS / Crèches / RAM / Structures de proximité / Structures ACM.

- ❖ Les outils

- Le nuage de mot

Le nuage de mot permet d'avoir une représentation visuelle d'un contenu intellectuel. En effet il fait apparaître les mots essentiels qui caractérisent une notion, un concept ou le raisonnement développé dans un document. Le nuage de mots est construit à partir de l'occurrence des termes utilisés : plus un terme revient, plus il sera mis en valeur.

2 nuages de mot ont été réalisés lors des premiers temps de commission :

⇒ 1 mot = « Le PEDT à Saint-Priest »

Il a été demandé aux acteurs de définir en un mot « Le PEDT à Saint-Priest » sur un postit à coller au mur.

⇒ 1 Image = « Le PEDT et moi »

Des images issues du jeu DIXIT étaient proposées aux participants. Ils devaient en choisir une qui représente « le PEDT et moi », c'est-à-dire en tant qu'acteur du territoire et les missions et actions menées au sein de ma structure « comment je perçois le PEDT existant et à construire ».

Au moment de faire le tour de table afin d'identifier les différents acteurs présents aux commissions, chacun était invité à se présenter et d'expliquer brièvement pourquoi il avait choisi cette image en lien avec sa perception du PEDT. La coordinatrice PEDT a pris note des propos de chaque participant afin d'en extraire des expressions, mots clés pour créer un nuage de mot.

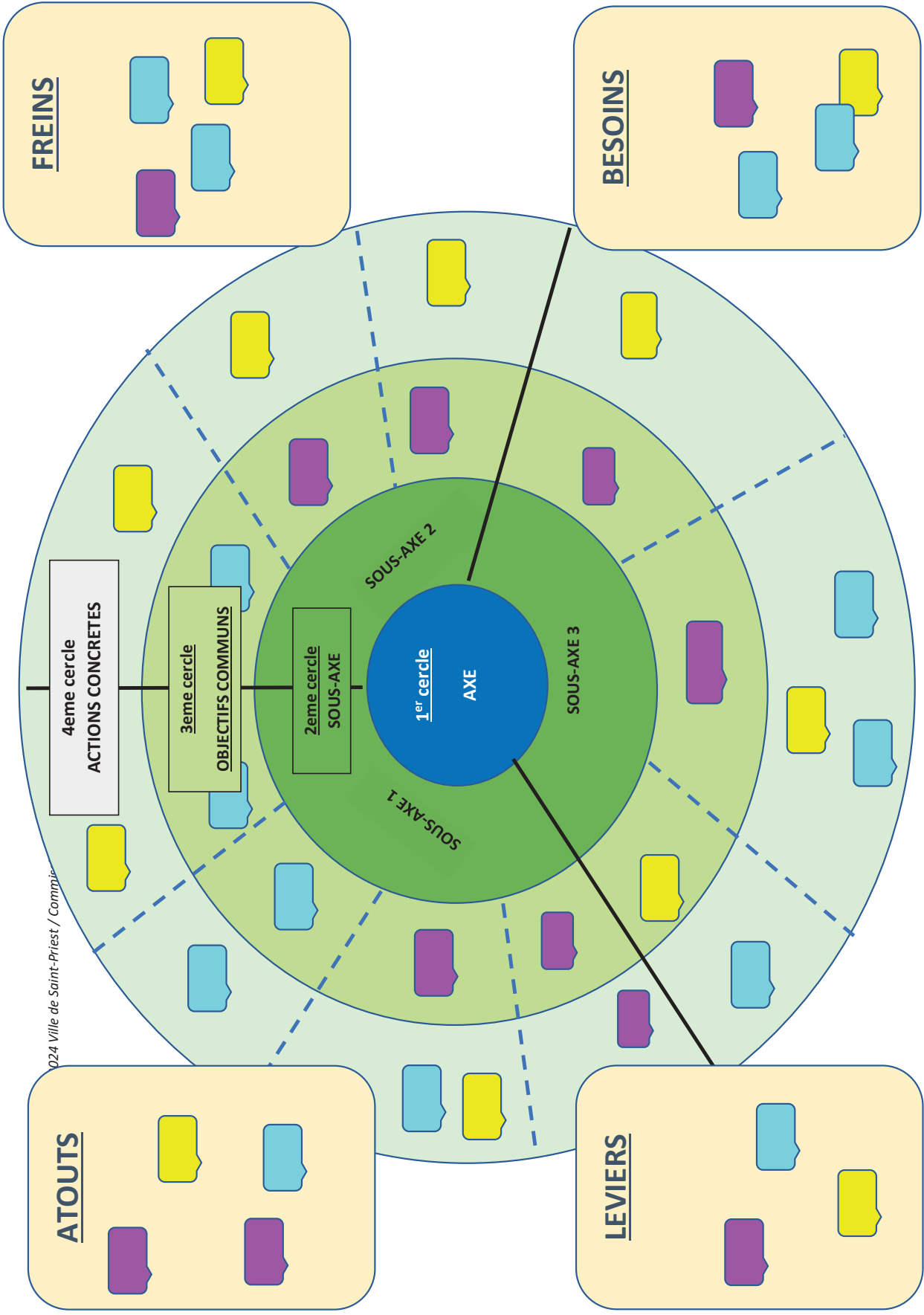
- Le Mandala

Le mandala est un outil d'aide à la construction participative d'une vision commune qui valorise les différents modes d'expression : visuel, oral et kinesthésique. Il permet ainsi à des personnes qui ont des modes de pensées différentes de travailler ensemble et de se comprendre.

Le mandala est un dessin organisé avec des motifs rayonnants autour d'un point central dans un ensemble de flux et de liens. C'est un excellent support visuel pour favoriser les interactions et faciliter la compréhension.

Le mandala permet collectivement de :

- ⇒ Construire une vision claire et large ;
- ⇒ Préciser des directions communes précises ;
- ⇒ Construire le « Nous ». Dans le cadre du PEDT, l'objet est de construire une « communauté éducative » ;
- ⇒ Synthétiser les données.



Dans chaque commission, il a été présenté un mandala où l'axe et les sous-axes étaient inscrits :

- Les axes ont été définis par la collectivité.
- Les sous-axes présentés émanaient des propositions des élus et de la contribution des partenaires via le questionnaire en ligne transmis en juin 2021.

Les acteurs étaient donc invités à compléter les autres parties du mandala dans le travail en sous-groupe de 5 à 10 participants :

- 3eme cercle = Objectifs communs
- 4eme cercle = actions concrètes
- Tableaux : ATOUS / FREINS / LEVIERS / BESOINS

Concernant la méthodologie du mandala, aucune consigne particulière n'a été donnée aux participants. Chaque sous-groupe a défini collectivement un fonctionnement :

- Partir du 1^{er} cercle, c'est-à-dire de l'Axe pour remonter tous les niveaux de cercle.
- Partir des actions concrètes de chacun (le 4eme cercle), pour ensuite affiner la définition des objectifs communs (3eme cercle).
- Remplir le mandala au fur et à mesure des échanges.

Exemple du mandala réalisé dans le cadre de la Commission de l'axe 1.



DIAGNOSTIC PARTAGE

Il est à noter qu'en dehors de la collectivité certains acteurs font état de freins et leviers qui sont propres à leur structure.

ATOUS	FREINS
<p>→ MAILLAGE PARTENERIAL</p> <p>→ Place des parents = Participation et implication aux actions</p> <p>→ Portage politique</p> <p>→ Richesse du territoire (actions, partenaires, équipements...)</p>	<p>→ PAS ou peu de TRANSVERSALITE, de CONTINUITE EDUCATIVE et manque de LISIBILITE :</p> <p>⇒ Pas/peu d'Interconnaissance des partenaires = manque de clarté des missions/actions de chacun</p> <p>⇒ Peu ou pas de collaboration, notamment avec l'Education Nationale (EN)</p> <p>→ Manque de MOYENS HUMAINS (problématique des effectifs et de la qualification, difficulté du respect des taux d'encadrement)</p> <p>→ Manque de MOYENS FINANCIERS (nécessité de renfort de personnel, formation des équipes, pérenniser la question des moyens humains...)</p> <p>→ PARENTALITE = peu ou pas de lien avec les parents / peu ou pas d'implication des parents</p> <p>→ Le TEMPS (gestion des urgences au détriment du temps destiné aux projets et réunions partenariales)</p> <p>→ Equipements municipaux (pas assez d'espace, difficulté de mutualisation)</p>

LEVIERS	BESOINS
<p>→ PARTENARIAT = développer l'interconnaissance / mutualisation des moyens / formalisation / projets communs</p> <p>→ Parentalité = favoriser la participation des parents en tant qu'utilisateur mais aussi initiateur d'actions.</p> <p>→ La question des moyens humains est posée, de même celle de la mutualisation de ces moyens.</p> <p>→ Favoriser une continuité éducative, un suivi partagé et des outils communs</p>	<p>→ INTERCONNAISSANCE / CONTINUITE EDUCATIVE / LISIBILITE = rencontres régulières + document partagé + clarifier les missions de chacun</p> <p>→ PARENTALITE = parent(s) 1^{er} acteur(s) éducatif(s) = Sensibilisation / accompagnement / implication</p> <p>→ MOYENS HUMAINS (effectif, qualification)</p> <p>→ Créer/développer Et/OU augmenter des temps collectifs autour des thématiques transversales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement durable - La Culture - Le Handicap (coordination handicap – CCAS) - Numérique - La Parentalité (Création d'un Conseil Local de la Parentalité)

AXE	SOUS-AXE	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>Axe 1 / Permettre le développement et l'épanouissement de chaque enfant</p>	<p>1-1 / Favoriser l'accès à la Culture et aux sports pour tous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Définir une programmation culturelle et sportive qui s'adresse à tous les publics. ⇨ Créer une dynamique culturelle et sportive pour favoriser la découverte et la diversité des pratiques.
	<p>1-2 / Favoriser le développement personnel, culturel et social, en particulier chez les jeunes enfants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Faire émerger collectivement une politique culturelle adaptée aux attentes dès le plus jeune âge. ⇨ Favoriser le développement personnel par la culture.
	<p>1-3 / Développer les activités numériques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Définir une culture commune de l'Education au média et de l'usage du numérique. ⇨ Rendre le numérique accessible à tous.
<p>Axe 2 / Porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes les plus en difficultés et/ou en situation de handicap et/ou d'exclusion</p>	<p>2-1 / Accompagner les familles et les enfants en situation de handicap.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Définir un accueil personnalisé et adapté selon les besoins de l'enfant/du jeune inscrit dans un parcours éducatif et d'accompagnement en accord avec la famille. ⇨ Formation des professionnels. ⇨ Informer et sensibiliser sur le handicap (familles / professionnels / enfants / jeunes / habitants).
	<p>2-2 / Lutte et prévention contre les formes de discrimination.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Favoriser et sensibiliser à la cohésion sociale et la solidarité. ⇨ Définir une culture commune pour une continuité de la posture dans tous les lieux de vie de l'enfant et du jeune (domicile, transports, école, temps libre...).
	<p>2-3 / Lutte contre toutes les formes de ruptures : décrochage scolaire, situation de précarité, violence scolaire, harcèlement, santé mentale, addictions, transitions dans le parcours de l'enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Développer des actions de préventions, de sensibilisation et d'information à destination des enfants/jeunes, des parents et des professionnels. ⇨ Renforcer le réseau d'acteurs.
	<p>2-4 / Assurer une présence régulière auprès des enfants ou des jeunes et plus particulièrement en allant là où ils se trouvent sur leur lieu de vie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Toucher un public éloigné de l'offre de loisirs. ⇨ Développer l'aller-vers (sous toutes ses formes) tout au long de l'année. ⇨ Mettre en place une offre d'accueil et de rencontre adaptée aux besoins des 12-25 ans.

AXE	SOUS-AXE	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>Axe 3 / Participer à la construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité et accompagner l'enfant et le jeune dans son parcours citoyen</p>	<p>3-1 / Aider les jeunes à trouver leur place dans la vie de la commune et à construire leur avenir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Favoriser l'écoute et l'expression de la parole. ⇨ Orienter/accompagner les jeunes vers les lieux/dispositifs répondant à un besoin identifié.
	<p>3-2 / Encourager la citoyenneté, l'engagement et la mobilité des jeunes dans la vie de la commune, les accompagner dans leurs initiatives et leurs projets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Valoriser les différentes actions individuelles et collectives. ⇨ Communiquer sur les lieux ressources. ⇨ Développer des espaces d'échanges et de responsabilité pour les jeunes.
	<p>3-3 / Sensibiliser au développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Construire une culture et stratégie commune de développement durable. ⇨ Développer des actions de sensibilisation. ⇨ Valoriser les projets portés par les enfants/jeunes.
	<p>4-1 / Encourager la co-éducation par l'implication des parents, la mise en lien des parents entre eux et avec les partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Favoriser une co-éducation par des rencontres et des échanges réguliers. ⇨ Développer une communication adaptée aux familles.
<p>Axe 4 / Favoriser une cohésion entre les acteurs pour favoriser une continuité éducative</p>	<p>4-2 / Permettre la complémentarité et la continuité entre les temps et les espaces éducatifs de l'enfant et du jeune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Définir un parcours partenarial dans la continuité du parcours de l'enfant et du jeune. ⇨ Instaurer des temps partenariaux pour favoriser l'interconnaissance.
	<p>4-3 / Développer les formations des équipes éducatives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Formations professionnelles à partir des besoins immédiats (à court terme). ⇨ Formations collectives sur des thématiques qui fédèrent l'ensemble des partenaires.

Le bilan synthétique des 12 commissions de PEDT est :

- ⇒ Une forte participation des acteurs du territoire.
- ⇒ Une implication des élus.
- ⇒ Une envie partagée de travailler collectivement, de créer des passerelles entre les actions, les différents types de partenaires.
- ⇒ Des acteurs du territoire se sont rencontrés pour la première fois car ils interviennent auprès de public différent et pourtant ont des problématiques communes.
- ⇒ Le besoin et la nécessité de se rencontrer régulièrement pour favoriser l'interconnaissance et le maillage partenarial dans un contexte « informel »



Un nombre de commission a été réalisé dans un délai restreint pour avancer collectivement sur la définition et l'écriture du PEDT. Mais les commissions en elle-même n'ont pas d'intérêt à être récurrentes. Pour rappel le PEDT est un outil de mise en œuvre des thématiques petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité de la CTG, dont l'un des principes est de ne pas créer de nouvelles instances partenariales mais au contraire de s'appuyer sur l'existant. De fait, un état des lieux de l'ensemble des coordinations existantes permet d'identifier les espaces de rencontres partenariales pour travailler les objectifs du PEDT avec les acteurs du PEDT et si besoins créer de nouvelles coordinations.

Au moment de clôturer les derniers temps de commissions, l'ensemble des acteurs du PEDT ont fait part de leur envie partagée de pouvoir se rencontrer régulière dans un contexte « informel » c'est-à-dire en dehors de temps de réunion partenarial portant sur des sujets particuliers avec des objectifs bien définis.

Il a été validé collectivement d'expérimenter le format des « Petits Dej du PEDT ».

- ⇒ Le principe est d'inviter les acteurs du PEDT à se retrouver en début de matinée autour d'un café/thé et d'une collation afin de faciliter les échanges informels, l'interconnaissance, les échanges de pratiques et des actions communes.
- ⇒ Quand : une fois par mois en début de matinée (8h30-10h)
- ⇒ Où : une structure partenaire du territoire (collège, centre social, RPE...) afin de découvrir les acteurs du territoire au sein de leur équipement.

❖ BILAN par AXE

→ AXE 1 / Permettre le développement et l'épanouissement de chaque enfant

1ere Commission Axe 1 du 26 novembre 2021 :

- Nombre de participants = 15
- Typologies des participants = Elus // services municipaux (Education - Petite-Enfance - Enfance-Jeunesse – Affaires Culturelles) // Crèches municipales // MJC // Structure proximité ACM (Centre social) //référent périscolaire.



1 MOT = « LE PEDT à SAINT-PRIEST »

On peut relever les notions partagées suivantes :

- EDUCATION / DECOUVERTE / ACCOMPAGNEMENT
- PARTENARIAT / COLLABORATION / COHERENCE / INTERACTION / UNIFORME

1 IMAGE = « LE PEDT et MOI »

On peut relever les notions partagées suivantes :

- ACCOMPAGNER / SE CONSTRUIRE / CHOIX
- CULTURE / OUVERTURE d'ESPRIT
- PARTENAIRES / ENSEMBLE / RICHESSE / DIFFICULTES



ATOUTS	FREINS
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ressources/richesses du Territoire (actions, équipements, ...) ⇒ Portage politique ⇒ Maillage partenarial 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Peu ou Pas de collaboration ⇒ Interconnaissances des acteurs du territoire = manque de clarté des missions de chacun ⇒ Equipements municipaux (manque d'espace – contraintes de la mutualisation) ⇒ Moyens humains (manques d'effectifs/taux d'encadrement / problème qualification)
LEVIERS	BESOINS
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Partenariat / Interconnaissance ⇒ Moyens humains / Matériels / financiers ⇒ Parentalité 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Interconnaissance = quel outil ? ⇒ Moyens humains (animateurs, qualifiés) et Matériel

2eme Commission Axe 1 du 10 décembre 2021 :

- Nombre de participants = 14
- Typologies des participants = Elus // services municipaux (Education - Petite-Enfance - Enfance-jeunesse – Affaires Culturelles) // Crèche municipale // Structure proximité-ACM (Centre social) // référents périscolaires // RPE (Relais Petite Enfance) // Ludothèque.

3eme commission Axe 2 du 1^{er} février 2022 :

- Nombre de participants = 13
- Typologies des participants = Elus // services municipaux (Education - Petite-Enfance - Enfance-jeunesse – Affaires Culturelles) // Crèches municipales // structure proximité-ACM (MJC - Centre social) // référent périscolaire.

SOUS-AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1-1 / Favoriser l'accès à la culture et aux sports pour tous	⇒ Définir une programmation annuelle culturelle et sportive
	⇒ Développer les sorties et actions de médiation culturelle
1-2 / Développer les activités numériques	⇒ Education au média = définir une culture commune
	⇒ Rendre le numérique accessible à tous
1-3 / Favoriser le développement personnel, culturel et social, en particulier chez les jeunes enfants	⇒ Développer l'autonomie et l'éveil
	⇒ Favoriser des temps collectif et individuel
	⇒ Développer avec cohérence des actions de parentalité

ATOUTS	FREINS
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maillage partenarial ⇒ Formation des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Interconnaissance / Partenariat ⇒ Parentalité ⇒ Moyens humains et financiers ⇒ Identification du handicap ⇒ Manque de transversalité et lisibilité
LEVIERS	BESOINS
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Continuité des actions / Suivis partagé ⇒ Mutualiser les moyens 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ INTERCONNAISSANCE / PARTENARIAT ⇒ PARENTALITE = information / lieu ressource ⇒ Formation

2eme commission Axe 2 du 10 décembre 2021

- Nombre de participants = 22
- Typologies des participants = Elus // Services municipaux (Enfance-Jeunesse - Education - Petite-enfance) // structure proximité-ACM (CPNG - MJC - CS) // référents périscolaire // LAEP – crèche // RPE // Collège // CCAS.

3eme commission Axe 2 du 1^{er} février 2022

- Nombre de participants = 14
- Typologies des participants = Elu // services municipaux (Enfance-Jeunesse – Education – Culture – Petite-enfance) // référent périscolaire // crèche.

SOUS-AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
2-1 / Lutte contre toutes les formes de rupture : décrochage scolaire, situation de précarité, violence scolaire, harcèlement, santé mentale, addictions, transitions dans le parcours de l'enfant...	⇒ Action de sensibilisation / information
	⇒ Créer un parcours partenarial
	⇒ Développer et pérenniser les liens avec l'Education Nationale
2-2 / Lutte et prévention contre toutes les formes de discrimination	⇒ Actions/projets de sensibilisation
	⇒ Accompagnement des professionnels
2-3 / Accompagner les familles et les enfants en situation de handicap = « Parcours et accueil personnalisé »	⇒ Créer un Label « Structure accueillante »
	⇒ Développer un réseau d'acteurs, des outils communs et des formations
	⇒ Informer/sensibiliser autour du handicap
2-4 / Assurer une présence régulière auprès des enfants ou des jeunes et plus particulièrement en allant là où ils se trouvent sur leur lieu de vie	⇒ Développer l'aller-vers (sous toutes ses formes) et toute l'année
	⇒ Toucher un public éloigné de l'offre de loisir
	⇒ Développer une offre d'accueil et de rencontre adaptée aux besoins des 12-25 ans

➔ **AXE 3 / Participer à la construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité et accompagner l'enfant et le jeune dans son parcours**

1ere commission Axe 3 du 26 novembre 2021 :

- Nombre de participants = 15
- Typologies des participants = Elus // MJC // Crèches // Education Nationale (groupe scolaire) // Services municipaux (Education – Enfance-Jeunesse – Ingénierie écologique – Petite-enfance – Sports) // référents périscolaire.



1 MOT = « LE PEDT à SAINT-PRIEST »

On peut relever les notions partagées suivantes :

➔ CONTINUITÉ / COHESION / FLUIDITÉ

➔ PARTENARIAT / CONFIANCE / PERSPECTIVES

1 IMAGE = « LE PEDT et MOI »

On peut relever les notions partagées suivantes :

➔ PARCOURS / ACCOMPAGNER / BESOINS

➔ PARTENARIAT / DIRECTION / VALEURS / COLLECTIFS



ATOUTS	FREINS
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Existants importants ⇒ Formation/Sensibilisation des acteurs ⇒ Ancrage des partenaires sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Interconnaissance partenaires ⇒ Pas de Cohérence / Continuité ⇒ Formation/recrutement
LEVIERS	BESOINS
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ CMJ ⇒ Générer l'attractivité 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Cohérence et lisibilité ⇒ Actions autour du développement durable

2eme commission Axe 3 du 3 décembre 2021 :

- Nombre de participants = 21
- Typologies des participants = Elus // Services municipaux (Enfance-Jeunesse - Education - Petite-enfance –Ingénierie écologique) // structure proximité-ACM (Maison de quartier - MJC - CS) // référents périscolaire // LAEP – crèches privées.

3eme commission Axe 3 du 3 février 2022 :

- Nombre de participants = 15
- Typologies des participants = Elu // services municipaux (Enfance-Jeunesse – Education — Ingénierie écologique) // référent périscolaire // crèche / maison de quartier.

SOUS-AXES	OBJECTIFS
3-1 / Aider les jeunes à trouver leur place dans la vie de la commune et à construire leur avenir	⇒ Favoriser l'écoute et l'expression de la parole
	⇒ Orienter/accompagner les jeunes vers les lieux/dispositifs répondant à un besoin identifié
3-2 / Encourager la citoyenneté, l'engagement et la mobilité des jeunes dans la vie de la commune, les accompagner dans leurs initiatives et leurs projets	⇒ Valoriser les différentes actions individuelles et collectives
	⇒ Communiquer sur les lieux ressources
	⇒ Développer des espaces d'échanges et de responsabilité pour les jeunes
3-3 / Sensibiliser au développement durable	⇒ Construire une culture et stratégie commune de développement durable
	⇒ Développer des actions de sensibilisation
	⇒ Valoriser les projets portés par les enfants/jeunes

→ **AXE 4 / Favoriser une cohésion entre les acteurs pour favoriser une continuité éducative**

1ere commission Axe 4 du 29 novembre 2021 :

- Nombre de participants = 21
- Typologies des participants = Elus // services municipaux (Enfance-Jeunesse – Education — Petite-enfance – Culture - Sports) // référent périscolaire // crèche municipale - LAEP // structures proximité-ACM (MJC – CS – Maison de quartier – CPNG) // Education nationale (collège).



1 MOT = « LE PEDT à SAINT-PIEST »

On peut relever les notions partagées suivantes :

- COHERENCE / ACTION EDUCATIVE
- ACTEURS / ENSEMBLE

1 IMAGE = « LE PEDT et MOI »

On peut relever les notions partagées suivantes :

- OUVRIR / HORIZONS / AVENIR / PROTEGER
- PARTENAIRES / ENSEMBLE / COLLABORATION



ATOUTS	FREINS
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Richesse du territoire (partenaires, actions) ⇒ Place des parents 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Condition de travail / Compétences ⇒ Parentalité ⇒ Le temps ⇒ Interconnaissance /partenariat ⇒ Collaboration avec l'EN
LEVIERS	BESOINS
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Convention / Formalisation partenariat ⇒ Partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Interconnaissance et partenariat par des rencontres et des outils communs ⇒ Valorisation des actions

2eme commission Axe 4 du 17 décembre 2021 :

- Nombre de participants = 20
- Typologies des participants = Elus // Services municipaux (Enfance-Jeunesse - Petite-enfance – Sports - Culture) // structures proximités-ACM (Maison de quartier - MJC - CS - CPNG) // référents périscolaire // Education nationale (Collège – lycée).

3eme commission Axe 4 du 8 février 2022 :

- Nombre de participants = 13
- Typologies des participants = services municipaux (Enfance-Jeunesse – Education — Culture) // référent périscolaire // crèche // structure proximité-ACM (CPNG – Centre social) // Education Nationale (Collège – REP).

SOUS-AXE	OBJECTIFS
4-1 / Encourager la co-éducation par l'implication des parents, la mise en lien des parents entre eux et avec les partenaires	⇒ Favoriser une co-éducation par des rencontres et des échanges réguliers
	⇒ Développer une communication adaptée aux familles
4-2 / Permettre la complémentarité et la continuité entre les temps et les espaces éducatifs de l'enfant et du jeune	⇒ Définir un parcours partenarial dans la continuité du parcours de l'enfant et du jeune
	⇒ Instaurer des temps partenariaux pour favoriser l'interconnaissance
4-3 / Développer les formations des équipes éducatives	⇒ Formations professionnelles à partir des besoins immédiats (à court terme)
	⇒ Formations collectives sur des thématique qui fédèrent l'ensemble des partenaires

VILLE DE
SAINT-PRIEST ▶

Contact référent :
Mélanie FRESARD
Coordinatrice PEDT / Coopératrice CTG
mfresard@mairie-saint-priest.fr
04 72 23 49 58